



Bulletin Officiel

N° 4346 Jeudi 02 Mai 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS

DE LA SOCIETE NEW BODY LINE

2-3

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

TPR

3

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

4

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SICAV BH OBLIGATAIRE

4

SICAV BH PLACEMENT

5

CARTE

5

CARTE VIE AGE

6

CARTE VIE AGO

6

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'INVESTISSEUR – AGE -

7

SICAV AVENIR – AGO -

8

SICAV L'EPARGNANT - AGO -

9

SICAV L'INVESTISSEUR – AGO -

10

PROJET DE RESOLUTIONS

CARTE – AGO -

11

CARTE VIE – AGE -

12

CARTE VIE – AGO -

13

COURBE DES TAUX

14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

15-16

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012

- AIR LIQUIDE
- TUNISIE LEASING
- STAR

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012

- AIR LIQUIDE
- TUNISIE LEASING

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012

- SICAV BH OBLIGATAIRE
- PHENICIA SEED FUND

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE NEW BODY LINE

1. La bourse porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la souscription à l'offre à prix ferme de **825 000 actions** dont 495 000 actions anciennes et 330 000 actions nouvelles ainsi qu'au placement garanti de **750 000 actions** dont 450 000 actions anciennes et 300 000 actions nouvelles de la société NEW BODY LINE, ouverte du 08/04/2013 au 22/04/2013, a été clôturée.

2. A partir du **mardi 30 avril 2013**, les **3 150 000 actions** anciennes qui composent le capital social actuel de la société NEW BODY LINE, ainsi que les **630 000 actions** nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **3 780 000 actions** de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Alternatif des titres de capital de la Cote de la Bourse, au **cours de 8,500 dinars**.

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société NEW BODY LINE sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

3. La répartition par intermédiaire des quotités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quotité totale Demandée et Retenue	Quotité attribuée par catégorie				Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	
AFC	132	10 588			150	678	828
AMEN INVEST	1 178	99 357		2 788	773	5 612	9 173
ATTIJARI INTER	604	252 345	2 134	10 645	1 091	2 893	16 763
AXIS BOURSE	505	196 681	6 130	460	4 552	2 085	13 227
BEST INVEST	78	2 630				393	393
BIAT CAPITAL	364	228 056	1 775	830	6 977	1 206	10 788
BNA CAPITAUX	90	16 337	1 510		37	417	1 964
CCF	302	68 196	2 463		1 464	1 448	5 375
CGF	1 057	92 331	1 464	1 310	814	5 161	8 749
CGI	270	27 608		56	693	1 251	2 000
FINA CORP	246	35 057		309	787	1 156	2 252
MAC SA	183	56 912	1 251	2 129	138	874	4 392
MAXULA BOURSE	807	118 189	1 958		3 023	3 754	8 735
MCP	53	20 905		928	87	258	1 273
SBT	13	1 205			18	62	80

- Suite -

SCIF	283	8 250		28	18	1 411	1 457
SIFIB BH	231	27 158	1 677		266	1 084	3 027
SOFIGES	308	11 573	116		61	1 545	1 722
TSI	1 100	486 104	744	2 336	14 599	4 312	21 991
TUN VALEURS	2 891	437 407	24 228		5 436	13 295	42 959
UBCI FINANCE	68	21 804	1 469	47	255	274	2 045
UFI	74	75 225	2 581	2 884	11	331	5 807
Total général	10 837	2 293 918	49 500	24 750	41 250	49 500	165 000

**chaque quotité est composée de 5 actions*

Par ailleurs, TSI informe que les **150 000** quotités (correspondant à 750 000 actions) offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de **14** investisseurs institutionnels.

2013 - AS - 223

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR –

Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine

Le Conseil d'Administration de la Société TPR SA, réuni le lundi 29 Avril 2013 a décidé de proposer :

1. La Distribution d'un dividende de 0,220 Dinar par action.
2. Une augmentation du capital de 1.000.000 de Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale d'investissement par :
 - Attribution gratuite d'une (01) Action nouvelle pour quarante quatre (44) actions anciennes **avec jouissance 01-01-2013**, le capital sera porté de 44.000.000 Dinars à 45.000.000 Dinars.
3. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 06 Juin 2013 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 heures.
4. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le Jeudi 06 Juin 2013 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 16 heures.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 233

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS
Fonds Commun de Placement
Adresse: 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

STB MANAGER, société de gestion de **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2012 :

**Un dividende net de
0,923 dinars par part.**

Ce dividende est payable à tous les guichets de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE à partir du **jeudi 02 mai 2013**.

2013 - AS - 234

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – Tunis

SICAV BH OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le Vendredi 17 mai 2013 à 10h**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à rue Hédi Noura 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2012
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2012
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Affectation des résultats
- Quitus aux administrateurs

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5- 3ème étage Centre Urbain Nord.

2013 - AS - 235

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH PLACEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – Tunis

SICAV BH PLACEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le Lundi 20 mai 2013 à 11h**, au siège de la SIFIB-BH, sis à Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5- 3ème étage- Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2012
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2012
- Affectation des résultats
- Quitus aux administrateurs

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5- 3ème étage Centre Urbain Nord.

2013 - AS - 236

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Lundi 03 juin 2013 à 15h00** au siège de la Société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2012 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2012;
3. Approbation de conventions réglementées ;
4. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2012 ;
5. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs aux exercices 2011 et 2012 et approbation des états financiers afférents auxdits exercices;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Fixation des jetons de présences ;
8. Pouvoirs.

2013 - AS - 237

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra **le Lundi 03 juin 2013 à 09h00** au siège de la Société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du commissaire aux comptes sur l'opération de l'augmentation du capital et sur la renonciation au droit préférentiel de souscription ;
2. Augmentation du capital et renonciation au droit préférentiel de souscription ;
3. Approbation des nouveaux statuts de la société modifiés, refondus et mis à jour ;
4. Questions diverses.

2013 - AS - 238

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le Lundi 03 juin 2013 à 08h00** au siège de la Société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2012.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2012 ;
- 3- Approbation de conventions réglementées ;
- 4- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2012 ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Fixation des jetons de présences ;
- 7- Pouvoirs.

2013 - AS - 239

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'INVESTISSEUR
Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2013

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer le mode de direction de la société en optant pour le cumul des fonctions du président du conseil d'administration et celles de directeur général de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles 22 et 26 des statuts comme suit :

Article 22 : Bureau du conseil

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un président qui doit être une personne physique, lequel conserve ses fonctions, à moins qu'elles ne lui aient été retirées par ce conseil, pendant toute la durée de son mandat d'administrateur.

Le président du conseil d'administration propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le conseil.

En cas d'absence du président, le conseil désigne pour chaque séance, un des membres présents qui remplira les fonctions de président.

Le conseil désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être prise même en dehors des administrateurs.

Article 26 - Fonctions du Président Directeur Général

Le Président du conseil d'administration assure sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Le conseil lui délègue à cet effet, tous les pouvoirs nécessaires.

Lorsque le Président se trouve empêché d'exercer ses fonctions, il peut déléguer tout ou partie de celles-ci à un administrateur, cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée.

Si le président est dans l'incapacité temporaire d'effectuer cette délégation, le conseil d'administration peut y procéder d'office, dans les mêmes conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 24 avril 2013

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des résultats de l'exercice 2012, telle que proposée par le conseil d'administration.

Sommes distribuables : 25.943,667 dinars

Dividendes à distribuer : 25.923,520 dinars

Résultat à reporter : 20,147 dinars

Elle fixe par conséquent à 1,136 dinar, le dividende net par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **mardi 14 mai 2013** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,

- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 14 mai 2013; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire ou mise à sa disposition chez STB MANAGER. Les actionnaires auront jusqu'au lundi 13 mai 2013 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire fixe à 12.500 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2012, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

SICAV L'EPARGNANT
Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouria-1001Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 26 avril 2013

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des résultats de l'exercice 2012, telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	16.876.060 dinars
Dividendes à distribuer	:	16.872.098 dinars
Résultat à reporter	:	3.962 dinars

Elle fixe par conséquent à 3,866 dinars le dividende par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du **lundi 27 mai 2013** selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 27 mai 2013; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 24 mai 2013 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire fixe à 37.500 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2012, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'assemblée générale ordinaire, ratifie la cooptation de monsieur Mohamed Naceur HADJI en tant qu'administrateur en remplacement de monsieur khaled BETTAIEB, pour la période restant à courir de son mandat prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

SICAV L'INVESTISSEUR
Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 25 avril 2013

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des résultats de l'exercice 2012, telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	: 27.858,521 dinars
Dividendes à distribuer	: 27.858,024 dinars
Résultat à reporter	: 0,497 dinars

Elle fixe par conséquent à 1,476 dinars le dividende net par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du **jeudi 16 mai 2013** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 16 mai 2013; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 15 mai 2013 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire fixe à 31.250 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2012, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 03 juin 2013.

Première résolution

Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2012.

Deuxième résolution

Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbations des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2012.

Troisième résolution

Approbation de conventions réglementées.

Quatrième résolution

Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2012

Le conseil d'administration propose d'affecter les bénéfices réalisés au cours de l'exercice 2012 d'un montant de 9 070 225,059 Dinars, comme suit

✓	Bénéfice net exercice 2012	9.070 225,059
✓	Report à nouveau exercice 2011	813.722,187
	BENEFICE DISTRIBUABLE	9.883.947,246
✓	Réserve pour fonds social	300.000,000
✓	Réserve facultative	5.500.000,000
✓	Dividende (1,2 dinars/actions ou CI)	3.000.000,000
✓	Report à nouveau	1.083.947.246

Cinquième résolution

Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs aux exercices 2011 et 2012 et approbation des états financiers afférents auxdits exercices.

Sixième résolution

Quitus aux administrateurs.

Septième résolution

Fixation des jetons de présences.

Le conseil propose d'allouer un montant net de cent mille (100 000) Dinars au titre de jetons de présence aux administrateurs de la société. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Le conseil propose de fixer la rémunération du Comité Permanent d'Audit à trente sept mille cinq cent (37 500) Dinars nets.

Huitième résolution

Pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 03 juin 2013.

1ème Résolution – Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'opération de l'augmentation du capital et renonciation au droit préférentiel de souscription.

Approbation du rapport du conseil d'administration et de celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPIENNE «CARTE» -S.A- et de Mme Afifa Boughzou et ce conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

2ème Résolution - Augmentation du capital

Proposition d'augmentation du capital social de la société d'un montant de trois millions de dinars (**3.000.000,000 DT**) afin de le porter de cinq millions de dinars (**5.000.000,000 DT**) à huit millions de dinars (**8.000.000,000 DT**) et ce au moyen de l'émission de huit cent mille (**800.000**) actions nominatives nouvelles de **10 DT** chacune numérotées de **501.000** à **800.000**.

Proposition de réaliser cette augmentation au moyen d'un apport en numéraire qu'effectue ce jour la société **COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPIENNE «CARTE» -S.A-** Société Anonyme au capital de 25.000.000,000 DT et dont le siège social est sis à l'immeuble CARTE Lot BC4, Centre urbain nord. 1082. Tunis, inscrite au registre du commerce près le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis sous le numéro B187941997, titulaire de la carte d'identification fiscale N° 0000205M/P/M/000 au profit de qui ladite augmentation et Mme Afifa Boughzou titulaire de la carte d'identité nationale N° 272159 est **totalemment et exclusivement réservée**.

3ème Résolution - Fixation définitive de la nouvelle structure du capital social

Proposition de la nouvelle structure du capital social :

Nom de l'actionnaire	Nombre des actions détenues	Montant des actions
1- Société CARTE -S.A-	783150 actions	7 831.500,000 DT
2- Société COFITE SICAF	5000 actions	50.000,000 DT
3- Société COTIF SICAR	340 actions	3.400,000 DT
4- Société CITE	170 actions	1.700,000 DT
5- M. Hassine DOGHRI	10.000 actions	100.000,000 DT
6- M. Mehdi DOGHRI	340 actions	3.400,000 DT
7- Mme. Afifa BOUGHZOU	1000 actions	10.000,000 DT
TOTAL /	800.000 actions	8.000.000,000 DT

4ème Résolution - Approbation des nouveaux statuts

Proposition de modification de l'article 6 des **statuts de la société**.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 03 juin 2013.

PREMIERE RESOLUTION :

Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2012.

DEUXIEME RESOLUTION :

Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2012 ;

TROISIEME RESOLUTION :

Approbation de conventions réglementées

QUATRIEME RESOLUTION :

Le Conseil propose d'affecter le bénéfice réalisé au cours de l'exercice 2012 un montant de 2 099 493 .454 Dinars comme suit :

Bénéfice net exercice 2012	:	2 099 493.454
Report à nouveau exercice 2011	:	1 063 579.179
Bénéfice distribuable	:	3 163 072.633
Réserve légale (5 %)	:	158 153.632
Réserve pour fonds social	:	150 000.000
Report à nouveau	:	2 854 919.001

CINQUIEME RESOLUTION :

Le conseil d'administration propose de donner quitus aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2012.

SIXIEME RESOLUTION :

Le conseil d'administration propose d'allouer un montant net de 25000 dinars au titre des jetons de présence aux administrateurs de la société.

Le conseil d'administration propose d'allouer un montant net de 7500 dinars au titre de rémunération du Comité Permanent d'Audit.

SEPTIEME RESOLUTION :

Le conseil d'administration propose donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de procéder à toutes les formalités d'enregistrement.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 02 MAI 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,741%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,702%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,663%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,567%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,544%	1 006,354
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,529%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,480%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,394%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,317%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,337%	1 028,778
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,424%	1 043,024
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,641%	1 039,058
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,889%	1 002,218
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,041%	1 005,153
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,257%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,320%		997,307
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,550%	1 043,381
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,050%		974,572
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,059%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,074%	972,081
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 043,133
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		953,334

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	144,881 144,903		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,748 12,751		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,310 1,311		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,497 35,503		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,206 48,214		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	160,950 161,804		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	561,341 563,630		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	124,392 124,815		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	124,238 124,357		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,312 117,401		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	113,069 113,159		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,724 87,862		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	141,189 141,229		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	98,543 98,324		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,856 107,945		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 327,901 1 327,762		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 281,611 2 277,796		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	106,290 106,451		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	103,258 102,834		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,261 122,174		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 190,241 1 195,803		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	129,434 128,886		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,486 15,399		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 051,347 6 033,118		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 036,709 5 047,523		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,211 2,193		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,901 1,893		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,147 1,138		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,250	108,522 108,542
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	101,789 101,806
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,062 103,079
32	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,822 103,833
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,468 104,490
34	SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,833 107,852
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	105,041 105,063
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	104,815 100,961
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	105,299 101,520
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,517 106,536
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,791 102,809
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,503 101,525
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,913 104,931
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,208 104,228
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,056 103,074
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,945 103,963
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,138 100,159
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,457 105,477
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,711 103,732
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,555 104,580
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,306 105,323
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,652 103,677
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,213 101,232
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,555 105,572
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	103,094 103,116

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,259	10,261
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,482	104,502
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,640	104,659
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,231	102,300
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	69,536	69,567
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	150,858	151,195
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1496,692	1500,017
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	111,450	109,213
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,633	110,651	110,018	108,494
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	87,384	87,882
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,523	16,543
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	266,478	269,086
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	38,481	38,389
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 409,172	2 409,153
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	78,708	78,807
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	57,376	57,520
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	101,631	101,943
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	112,514	112,984
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	101,653	102,463
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,340	11,356
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,216	12,229
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,139	15,155
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,816	14,887
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,089	12,136
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,763	10,797
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,607	10,628
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,736	10,748
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	125,276	125,640
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	126,445	126,913
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,408	10,436
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	108,673	107,952
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,255	20,354
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	84,872	84,888
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	88,083	88,148
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	96,969	97,414
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	98,101	98,211
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	101,601	101,742
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,554	98,561
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,670	96,420
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	107,769	106,914
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	134,146	134,318
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	10,756	10,701
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	117,009	116,578
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	117,656	117,630
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	104,021	103,688
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	100,156	99,728
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	190,407	189,015
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	166,891	166,198
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	144,620	144,512
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 418,879	10 318,680
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	21,201	20,959
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	137,426	136,457
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 544,341	1 528,855
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	111,759	110,862
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	90,933	91,152
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	117,900	118,392
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 262,952	9 205,729
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,776	9,811
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,533	9,580

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;

- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital:

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Cadre de l'offre:

Actions offertes au Public

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : EURO-CYCLES
Siège social : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-
Forme juridique : Société Anonyme
Date de constitution : Novembre 1993
Capital social : 5 400 000 dinars

Objet social : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au premier janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas

de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions **Offre à Prix Ferme**

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels ** (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels**. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;

- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

** Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

Transmission des ordres et centralisation:

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels** (soit au plus 5% du capital social).

Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des ordres

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

** Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Soumission et vérification des ordres

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux

Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

10- Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

11- Avantage fiscal

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

12- Contrat de liquidité :

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed MEHDI (ECC MAZARS) et Mr Mourad GUELLATY (Cabinet Mourad GUELLATY).

ACTIFS**Exercice clos au 31/12/2012**

<i>(Chiffres en Dinars tunisiens)</i>	Notes	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	(1)	1 868 613	1 103 015
Moins: amortissements		-1 044 404	-992 146
		824 209	110 869
Immobilisations corporelles	(1)	96 489 999	91 143 757
Moins: amortissements		-59 155 769	-54 259 053
		37 334 230	36 884 704
Immobilisations financières	(2)	927 960	897 874
Moins: provisions		-92 837	-92 837
		835 123	805 037
Total des Actifs immobilisés		38 993 562	37 800 610
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		38 993 562	37 800 610
Actifs courants			
Stocks		3 952 270	3 700 870
Moins: provisions		-14 837	-14 837
	(3)	3 937 433	3 686 033
Clients et comptes rattachés		20 175 443	16 660 930
Moins: provisions		-292 247	-232 848
	(4)	19 883 196	16 428 082
Autres actifs courants		9 718 541	9 709 095
Moins: provisions			
	(5)	9 718 541	9 709 095
Placements et autres actifs financiers		10 697	10 062
Moins: provisions			
	(6)	10 697	10 062
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	626 905	742 958
Total des actifs courants		34 176 772	30 576 230
TOTAL DES ACTIFS		73 170 334	68 376 840

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
Exercice clos au 31/12/2012

<i>(Chiffres en Dinars tunisiens)</i>	Notes	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Capitaux propres			
Capital social		27 758 550	26 023 650
Réserves		2 688 413	2 401 139
Subventions d'investissements		1 199 204	1 421 312
Fonds Social		24 970	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		31 671 137	29 846 101
Résultat de l'exercice		11 341 004	7 108 714
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		2 523 500	1 720 000
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	43 012 141	36 954 815
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		3 081 918	81 920
Autres passifs financiers	(9)	11 938 215	12 492 656
Provisions	(10)	67 735	1 667 735
Total des passifs non courants		15 087 868	14 242 311
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	7 819 162	6 077 343
Autres passifs courants	(12)	4 055 039	1 629 254
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	3 196 124	9 473 117
Total des passifs courants		15 070 325	17 179 714
Total des passifs		30 158 193	31 422 025
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		73 170 334	68 376 840

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2012
(modèle de référence)

<i>(Chiffres en Dinars tunisiens)</i>	Notes	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Revenus	(14)	28 880 935	22 077 778
Coût des ventes	(15)	-18 065 806	-12 938 399
Marge brute		10 815 129	9 139 379
Autres produits d'exploitation	(16)	663 756	782 512
Frais de distribution	(17)	-574 523	-447 736
Frais d'administration	(18)	-1 811 688	-2 199 959
Autres charges d'exploitation	(19)	-890 560	-819 665
Résultat d'exploitation		8 202 114	6 454 531
Produits financier nettes	(20)	201 029	339 046
Produits des placements		-	158
Produits des participations	(21)	1 950 035	2 962 263
Autres gains ordinaires		1 376 842	11 571
Autres pertes ordinaires		-438 024	-
Dotation aux provisions pour risques et charges		-	-1 600 000
Reprise sur provisions pour risques et charges	(22)	1 600 000	
Résultat des activités ordinaires avant impôt		12 891 996	8 167 569
Impôt sur les sociétés	(24)	-1 550 992	-1 058 855
Résultat des activités ordinaires après impôt		11 341 004	7 108 714
Effet des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		11 341 004	7 108 714

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31/12/2012
(modèle de référence)

<i>(Chiffres en Dinars tunisiens)</i>	Notes	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		36 009 222	24 064 501
Intérêts reçus		1	1 002
Encaissements provenant des placements à court terme		-	8 476
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		-20 588 487	-19 491 935
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(25)	-1 798 140	-1 984 672
Intérêts payés		-458 829	-379 028
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		13 163 767	2 218 344
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(26)	-6 132 273	-5 611 003
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	11 571
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-6 132 273	-5 599 432
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement dépôt de garantie			
Décaissement dépôt de garantie	(27)	-609 418	-8 160
Dividendes et autres distributions payés	(28)	-4 991 006	-10 007 708
Dividendes et autres distributions reçus	(29)	1 950 000	2 962 263
Encaissement d'emprunts	(30)	7 000 000	-
Remboursement d'emprunts	(31)	-1 779 798	-8 808
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 569 778	-7 062 413
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(32)	-63 300	-49 176
Variation de trésorerie		8 537 972	-10 492 677
Trésorerie au début de l'exercice		-8 730 159	1 762 518
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(33)	-192 187	-8 730 159

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2012						
PRODUITS		CHARGES			Période allant du 01 Janvier au 31 DECEMBRE	
					2 012	2 011
Revenus et autres produits	28 880 935	Déstockage de production		1 561 487		
Total	28 880 935	Total		1 561 487	Production	27 319 448
Production	27 319 448	Achats consommés		9 238 597	Marge sur coût matières	18 080 851
Marge sur coût matières	18 080 851	Autres charges externes		3 109 811		
Total	18 080 851	Total		3 109 811	Valeur Ajoutée Brute	14 971 040
Valeur Ajoutée Brute	14 971 040	Impôts et taxes		70 561		
		Charges de personnel		3 313 394		
Total	14 971 040	Total		3 383 955	Excédent brut d'exploitation	11 587 085
Excédent brut d'exploitation	11 587 085	Autres charges ordinaires		7 043 822		
Autres produits d'exploitation	663 756	Dotations aux amortissements				
Produits des participations	1 950 035	et aux provisions ordinaires	3 426 296			
Produits des placement	0	Charges Diverses	622 430			
Produits Financiers	1 207 108	Autres Pertes	438 024			
Reprise de provision pour risque	1 600 000	Charges Financières	1 006 079			
Autres gains	1 376 842	I. S.	1 550 993			
			7 043 822			
Total	18 384 826	Total		7 043 822	Résultat des activités ordinaires	11 341 004
Résultat positif des activités ordinaires	11 341 004	Effet négatif des modifications comptables			Résultat net après modifications comptables	7 108 714

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2012.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**BILAN - ACTIF****NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2011	Acquisitions	Virements de compte à compte	Valeurs brutes au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	1 103 015	0	765 598	1 868 613
Logiciels	1 083 015		765 598	1 848 613
Fonds de commerce	20 000			20 000
Immobilisations corporelles	91 143 757	6 111 840	<765 598>	96 489 999
Terrains	1 191 384			1 191 384
Constructions	2 338 287		522 599	2 860 887
Matériel et outillage	27 590 249		13 453 509	41 043 758
Matériel de transport	2 456 052	128 917	45 300	2 630 269
M.M.B & A.A.I	10 516 064		2 000 925	12 516 989
Emballages	30 265 056		2 853 200	33 118 255
Immobilisations encours	16 786 665	5 982 923	<19 641 131>	3 128 457
Total	92 246 772	6 111 840		98 358 612

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2011	Dotations 2012	Autres variations	Amortissements au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	992 146	52 258	0	1 044 404
Logiciels	992 146	52 258		1 044 404
Fonds de commerce				0
Immobilisations corporelles	54 259 053	4 899 737	<3 021>	59 155 769
Terrains				
Constructions	1 526 324	134 405		1 660 729
Matériel et outillage	20 897 877	2 165 741		23 063 618
Matériel de transport	1 907 222	194 508		2 101 730
M.M.B & A.A.I	5 977 401	895 185		6 872 586
Emballages	23 950 229	1 509 898	<3 021>	25 457 106
Total	55 251 199	4 951 995	<3 021>	60 200 173

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Prêts au personnel (b)	61 103	59 518
Dépôts et cautionnements	112 811	84 310
Total brut	927 960	897 874
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<92 837>	<92 837>
Total net	835 123	805 037

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Matières premières	355 804	290 870
Matières consommables	2 625 997	2 490 529
Gaz fabriqués	199 354	701 951
Travaux en cours	135 861	4 890
Marchandises en transit	635 254	212 630
Total brut	3 952 270	3 700 870
Provision pour dépréciation des stocks	<14 837>	<14 837>
Total net	3 937 433	3 686 033

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Air Liquide Tunisie Services	16 359 151	12 657 660
Autres clients	3 816 292	4 003 270
Total brut	20 175 443	16 660 930
Provision pour dépréciation des clients	<292 247>	<232 848>
Total net	19 883 196	16 428 082

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Taxe de formation professionnelle	141 002	172 822
Charges payées ou comptabilisées d'avance	79 536	43 450
Sociétés du Groupe (a)	296 878	714 387
Consignations en douane	41 305	135 820
Produits à recevoir (b)	5 459 493	5 255 469
TVA	2 234 643	2 134 582
Impôt sur les sociétés		106 318
Autres comptes d'actifs courants	1 465 684	1 146 247
Total brut	9 718 541	9 709 095
Provision pour dépréciation des autres actifs	-	-
Total	9 718 541	9 709 095

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

(b) Ce poste enregistre notamment la redevance due par Air Liquide Tunisie Services à Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2011 pour un montant de 4 352 461 DT ainsi que les intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services pour un montant de 888 507 DT.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	8 697	8 062
Titres de placement	2 000	2 000
Total brut	10 697	10 062
Provision pour dépréciation des prêts	-	-
Total net	10 697	10 062

NOTE 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Banque de Tunisie	562 998	251 149
UBCI	4 062	25 708
Autres établissements bancaires	57 389	462 053
Caisses	2 456	4 048
Total	626 905	742 958

BILAN - PASSIF**NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES**

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 Décembre 2012 se détaille comme suit :

	Au 31 décembre 2011 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2011 (conformément à l'AGO du 30 mai 2012)	Autres variations	Au 31 décembre 2012 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	26 023 650		1 734 900	27 758 550
Réserve légale	2 385 502	216 863		2 602 365
Fond Social	0	90 000	<65 030>	24 970
Autres réserves	15 637	85 310	<14 899>	86 048
Subvention d'investissement	1 421 312		<222 108>	1 199 204
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice	7 108 714	<7 108 714>	11 341 004	11 341 004
Compte spécial d'investissement	0	1 720 000	<1 720 000>	0
Total	36 954 815	<4 996 541> (b)	11 053 867	43 012 141

(a) Le capital est divisé en 1 110 342 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de 2011.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	656 330	59,11%
Banque de Tunisie	213 000	19,18%
Banque Nationale Agricole	122 826	11,06%
Autres	118 186	10,65%
Total	1 110 342	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : PROVISIONS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Provisions pour risques	67 735	1 667 735
Total	67 735	1 667 735

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Fournisseurs d'exploitation	4 366 486	2 608 507
Fournisseurs d'immobilisation	1 236 865	2 604 892
Fournisseurs d'immobilisation Retenue de G	5 837	39 274
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	2 209 974	593 766
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	-	230 904
Total	7 819 162	6 077 343

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Charges à payer (a)	752 267	597 964
C.N.S.S.	312 568	239 931
Compte courant actionnaires (b)	56 272	50 738
Clients créditeurs	-	267 922
Société du Groupe (c)	1 167 715	55 487
Impôts et taxes	1 432 791	404 736
Autres créditeurs	333 426	12 475
Total	4 055 039	1 629 254

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des congés payés, des départs à la retraite et des bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

(c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie SA pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Banque de Tunisie	819 091	9 456 928
Echéance Emprunts à moins d'un an	2 377 033	16 189
Total	3 196 124	9 473 117

ETAT DE RESULTAT**NOTE 14 : REVENUS**

Le solde de ce poste englobe notre chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2012.

Rubriques	2 012	2 011
Chiffre d'affaires	28 880 935	22 077 778

NOTE 15 : COUT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 012	2 011
Achats consommés	10 757 190	8 110 214
Frais de personnel	2 343 704	1 805 482
Services extérieurs	2 108 022	1 383 051
Amortissements et provisions	2 856 890	1 639 652
Total	18 065 806	12 938 399

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 012	2 011
Location	41 200	40 000
Produits divers d'exploitation	400 448	491 973
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	222 108	250 539
Total	663 756	782 512

NOTE 17 : COUTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 012	2 011
Achats non stockés	14 644	24 879
Frais de personnel	128 542	107 786
Services extérieurs	133 634	121 137
Amortissements et provisions	297 703	193 934
Total	574 523	447 736

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 012	2 011
Frais du personnel administratif	841 148	984 388
Services extérieurs	685 633	988 231
Achats non stockés	28 251	44 926
Amortissements et provisions	256 656	182 414
Total	1 811 688	2 199 959

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 012	2 011
Redevance Air Liquide SA	329 620	357 796
Diverses charges ordinaires	479 812	308 720
Amortissements et provisions	15 044	67 735
Services extérieurs	66 084	85 414
Total	890 560	819 665

NOTE 20 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 012	2 011
Charges financières	<1 006 079>	<595 828>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<285 201>	<385 140>
Intérêts des emprunts	<244 560>	
Escompte	<3 018>	
Pertes de change	<473 300>	<210 688>
Produits financiers	1 207 108	934 874
Intérêts de retard (a)	866 097	888 508
Intérêts créditeurs des comptes courants	1	1 002
Gain de change	341 010	45 364
Produits financiers nets	201 029	339 046

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 21 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2011.

NOTE 22 : REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La société a repris une provision pour risques et charges de 1 600 000 DT devenue sans objet.

NOTE 23 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

NOTE 24 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus suite à la reconnaissance de dette pour le contrôle fiscal.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**NOTE 25 : INTERETS PAYES**

Ce poste représente les encaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2012.

NOTE 27 : DECAISSEMENT PROVENANT DES DEPOTS DE GARANTIE

Ce poste représente les décaissements liés aux dépôts de garantis d'emballage.

NOTE 28 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYES

Le solde de ce poste représente les dividendes payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2011.

NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS REÇUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2011.

NOTE 30 : ENCAISSEMENT EMPRUNT

Le solde de ce poste représente le montant de l'emprunt contracté auprès de la BT pour un montant de 7 000 000 Dinars.

NOTE 31 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT ainsi que les échéances de leasing.

NOTE 32 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 33 : TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 012
Banque de Tunisie	<256 094>
UBCI	4 062
Autres établissements bancaires	57 389
Caisses	2 456
Total	<192 187>

NOTE 34 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2012	2011
Cautions douanières	22 138	26 550
Cautions sur marchés	12 035	7 827
Total	34 173	34 377

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 DECEMBRE 2012

Charges par destination	Montant	Ventilation				Observations
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	
Coût des ventes	18 065 806	10 757 190	2 343 704	2 856 891	2 108 021	
Frais de distribution	574 523	14 643	128 542	297 705	133 633	
Frais d'administration	1 811 688	28 251	841 148	256 656	685 633	
Autres charges d'exploitation	890 560			15 044	875 516	
I/S	1 550 992				1 550 992	
	22 893 569	10 800 084	3 313 394	3 426 296	5 353 795	

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- l'audit des états financiers de société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un total bilan de 73 170 334 DT et un résultat bénéficiaire de 11 341 004 DT;
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005,

et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis le, 24/04/2013



ECC MAZARS

Mourad
Guellaty

Mohamed MEHDI

Mourad GUELLATY

RAPPORT SPECIAL - EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre Conseil d'Administration du 16 Avril 2013 a ratifié une convention de mise à la disposition de la société AIR LIQUIDE SPECNA SARL de l'unité Floxfill de production des GPM moyennant le paiement d'une somme égale au montant de l'amortissement. Le montant facturé au titre de cette convention s'est élevé en 2012 à 198 899 Dinars.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont voici les principaux volumes :

- Contrat de licence de technologie signé avec AIR LIQUIDE SA le 26 décembre 2005 tel que modifié par avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre conseil d'administration du 18 novembre 2000 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,1% calculée par rapport aux ventes nettes de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA et ses

filiales. Le montant total facturé par AIR LIQUIDE SA en 2012 au titre de cette convention s'est élevé à 1 473 776 DT.

- Contrat de licence de marques conclu avec AIR LIQUIDE SA le 28 mai 1998 tel que modifié par avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de AIR LIQUIDE TUNISIE SA et ses filiales. Le montant total facturé par AIR LIQUIDE SA en 2012 au titre de cette convention s'est élevé à 160 153 DT.
- La société AIR LIQUIDE TUNISIE SA loue à la société AIR LIQUIDE SPECNA des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans commençant le 1er décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40 000 DT hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3 % par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'Administration du 21 Avril 2011. Le montant total facturé par AIR LIQUIDE TUNISIE SA en 2012 au titre de cette convention s'est élevé à 41 303 DT.
- Convention de fournitures et de services signée avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en date du 2 Août 1993 telle que modifiée par l'avenant du 1^{er} Janvier 2012, autorisées respectivement par votre Conseil d'Administration du 17 décembre 1993 et du 19 Novembre 2012 et portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par AIR LIQUIDE TUNISIE SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.

Le montant total facturé en 2012 à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA au titre de cette convention s'est élevé à 5 747 113 DT Hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2012 s'élève à 11 134 053 DT relatif aux redevances au titre des exercices 2011 et 2012.

- Convention de crédit fournisseur signée le 1^{er} décembre 2006 avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA et autorisée par votre conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées. Le montant total facturé à AIR

LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en 2012 au titre de cette convention s'est élevé à 866 097 DT Hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2012 s'élève à 1 806 570 DT relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

3. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

a) *Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :*

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 s'est élevée à 357 322 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.

- La société a alloué en 2012 des jetons de présence au profit des administrateurs d'un montant total de 85 000 DT.

- La société a alloué en 2012 des jetons de présence au profit des membres du comité d'audit d'un montant total de 15 000 DT.

b) *Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :*

	<u>D.G</u>		<u>DGA</u>		<u>PCA</u>		<u>Administrateurs</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Salaires	260 540	65 000						
Avantages à court terme	96 782							
Jetons de présence	7 727	7 727			22 955	22 955	69 318	210 072
Autres avantages à long terme								
Paiements en actions								
Total	365 049	72 727	0	0	22 955	22 955	69 318	210 072

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le, 24/04/2013



Mourad

Guellaty

Mohamed MEHDI

Mourad GUELLATY

ETATS FINANCIERS

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre			Notes	31 décembre	
		2012	2011			2012	2011
ACTIFS				PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Liquidités et équivalents de liquidités	3	5 197 560	603 432	PASSIFS			
Créances sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : Encours Financiers		519 457 244	489 573 289	Concours bancaires	11	6 471 546	10 755 267
Moins : provisions		(16 279 971)	(14 502 071)	Emprunts et dettes rattachées	12	432 446 733	387 700 960
	4	503 177 273	475 071 218	Total Emprunts et ressources spéciales		438 918 279	398 456 227
Créances de leasing : Impayés		19 507 819	21 423 884	Autres Passifs			
Moins : provisions et produits réservés		(12 764 763)	(14 059 751)	Dettes envers la clientèle	13	14 213 401	13 187 566
	5	6 743 056	7 364 133	Fournisseurs et comptes rattachés	14	18 181 125	25 669 262
Intérêts constatés d'avance		(2 867 472)	(2 670 354)	Provisions pour passifs et charges	15	1 103 123	1 020 732
Total des créances sur la clientèle		507 052 857	479 764 997	Autres	16	5 594 507	3 939 498
Portefeuille titres de placement	6	557 707	733 202	Total des autres Passifs		39 092 156	43 817 058
Portefeuille d'investissement				CAPITAUX PROPRES			
Portefeuille d'investissement brut		48 281 713	36 820 112	Capital social		35 000 000	35 000 000
Moins : provisions		(894 803)	(112 386)	Réserves		37 758 998	33 868 843
Total Portefeuille d'investissement	7	47 386 910	36 707 726	Résultats reportés		14 793 245	16 253 663
Valeurs immobilisées				Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		87 552 243	85 122 506
Immobilisations incorporelles		5 075 039	4 599 612	Résultat de la période		11 457 434	7 364 119
Moins : amortissements		(3 246 306)	(2 715 023)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	17	99 009 677	92 486 625
	8	1 828 733	1 884 589				
Immobilisations corporelles		13 293 924	6 188 248				
Moins : amortissements		(3 726 368)	(3 020 286)				
	9	9 567 556	3 167 962				
Total des valeurs immobilisées		11 396 289	5 052 551				
Autres actifs	10	5 428 788	11 898 002				
TOTAL DES ACTIFS		577 020 112	534 759 910	TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		577 020 112	534 759 910

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
au 31 décembre 2012
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2012	2011
PASSIFS EVENTUELS	13 343 034	13 645 888
Cautions, avals et autres garanties données	13 343 034	13 645 888
ENGAGEMENTS DONNES	24 150 401	19 545 778
Engagements de financement en faveur de la clientèle	19 150 401	19 545 778
Engagements sur titres	5 000 000	-
ENGAGEMENTS RECUS	72 380 112	71 997 315
Garanties reçues	4 431 151	7 672 508
Intérêts à échoir sur contrats actifs	67 948 961	64 324 807
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	10 050 320	6 039 033
Engagements sur titres (*)	4 050 320	6 039 033
Emprunts extérieurs obtenus non encore encaissés	6 000 000	-

(*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par AMEN BANK au titre de l'exercice 2011 se sont élevés à D : 780 923 et imputés sur l'encours du portage.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er janvier au 31 décembre 2012
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre	
		2012	2011
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts de crédit bail		44 368 451	41 589 852
Variation des produits réservés		(256 027)	(1 129 006)
<u>Total du revenu de leasing</u>	18	<u>44 112 424</u>	<u>40 460 846</u>
Autres produits d'exploitation	19	697 201	859 967
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		<u>44 809 625</u>	<u>41 320 813</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES			
	20	(23 169 409)	(21 669 666)
PRODUITS DES PLACEMENTS			
	21	6 684 412	4 492 736
PRODUIT NET		<u>28 324 628</u>	<u>24 143 883</u>
Charges de personnel	22	(6 027 126)	(5 325 990)
Autres charges d'exploitation	23	(4 088 254)	(3 753 822)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 538 039)	(6 126 893)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	25	(899 949)	139 681
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	26	(1 237 365)	(744 966)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(129 485)	(298 225)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>13 404 409</u>	<u>8 033 669</u>
Autres gains ordinaires	28	455 808	621 562
Autres pertes ordinaires		-	(529)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>13 860 217</u>	<u>8 654 700</u>
Reprises sur provisions pour impôt différé		51 914	-
Impôt sur les bénéfices	29	(2 454 697)	(1 290 581)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>11 457 434</u>	<u>7 364 119</u>
Résultat par action	17	1,637	1,052

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice	
		2012	2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	330 187 052	289 236 887
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(315 106 028)	(273 522 427)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(10 267 452)	(9 857 878)
Intérêts payés	33	(20 961 945)	(20 999 198)
Impôts et taxes payés	34	(2 807 878)	(2 561 088)
Autres flux de trésorerie	35	8 095 629	3 278 967
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(10 860 622)	(14 424 736)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(868 149)	(2 107 883)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	37 519
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	37	(17 077 282)	(5 743 273)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	38	1 284 861	1 511 272
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(16 660 570)	(6 302 365)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	39	(5 947 933)	(5 947 842)
Encaissements provenant des emprunts	12	188 648 885	226 630 000
Remboursement d'emprunts	12	(155 401 910)	(185 262 683)
Flux liés au financement à court terme	12	9 100 000	(24 600 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		36 399 042	10 819 475
Variation de trésorerie		8 877 849	(9 907 626)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	40	(10 151 835)	(244 209)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	40	(1 273 986)	(10 151 835)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Les augmentations décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2012 n'ont pas été réalisées à la date de clôture.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à la somme de 35.000.000 Dinars, divisé en 7.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**2-1 Base de préparation des états financiers**

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**2-3 Créances de leasing**

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision
A appliquer par classe

. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

. B4 : Actifs compromis

100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision à caractère général :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2007 à 2011 TMM $_{gi}$ (en%) selon la formule suivante :

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
 - TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2012. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FSgi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2012}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2011}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$\text{TPMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.
5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$\text{PCgi} = \text{Engagements gi 0 et 1} \times \text{TMMgi} \times \text{FSgi} \times \text{TPMgi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtient par la sommation des PCgi.

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2-9 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31 décembre	
	2012	2011
- Banques	5 190 925	598 376
- Caisses	6 635	5 056
<u>Total</u>	<u>5 197 560</u>	<u>603 432</u>

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Créances de leasing (encours financiers)	510 889 985	479 710 983
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	720 681	357 277
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	7 846 578	9 505 029
<u>Total brut</u>	<u>519 457 244</u>	<u>489 573 289</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(14 259 468)	(12 490 026)
- Provisions collectives	(2 000 000)	(2 000 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(20 503)	(12 045)
<u>Total des provisions</u>	<u>(16 279 971)</u>	<u>(14 502 071)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>503 177 273</u>	<u>475 071 218</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2011	<u>475 071 218</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	270 780 415
- Relocations	3 049 121
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(227 010 407)
- Remboursement anticipé de créances	(11 965 883)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(1 684 784)
- Relocations	(2 864 766)
- Radiations	(419 742)
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations	(5 643 152)
- Reprises	3 865 253
Solde au 31 décembre 2012	<u>503 177 273</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**4.1 : Analyse par secteur d'activité**

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
Agriculture	19 612 152	19 297 482
Bâtiments TP	55 830 617	56 160 188
Industrie		
Agro-alimentaire	26 916 077	25 755 629
Chimie	19 249 506	17 256 294
Energie	612 433	982 800
Textile	11 199 505	10 964 558
Mines	161 105	267 074
Autres industries	76 250 169	74 567 919
Tourisme		
Hôtellerie	3 099 014	3 971 844
Agences de voyage	2 398 351	2 918 600
Location de voiture	31 290 809	30 244 432
Autres Tourisme	4 916 280	4 256 359
Commerce et service		
Commerce	115 683 649	102 988 742
Transport	45 827 040	48 942 207
Audio-visuel	385 766	290 770
Professions libérales	34 814 703	30 458 440
Autres Services	71 210 068	60 249 950
Total	519 457 244	489 573 289

4.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
Matériel de transport léger	159 802 056	152 008 983
Matériel de transport léger Utilitaire	44 596 699	37 467 308
Matériel de transport lourd	59 701 531	57 772 196
Matériel BTP	70 920 179	72 320 579
Equipement industriel	54 936 376	45 347 572
Equipement informatique	3 865 174	3 326 787
Autres	56 187 991	55 094 334
Sous total	450 010 006	423 337 759
Immeubles de bureaux	31 732 351	26 496 508
Immeubles industriels ou commerciaux	37 714 888	39 739 022
Total	519 457 244	489 573 289

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**4.3 : Analyse par maturité**

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
Paiements minimaux sur contrats actifs	564 257 924	527 701 876
A recevoir dans moins d'1 an	222 508 050	207 006 492
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	331 180 278	306 225 710
A recevoir dans plus de 5 ans	10 569 595	14 469 674
Produits financiers non acquis	67 948 961	64 324 807
Encours contrats actifs (1)	496 308 962	463 164 248
A recevoir dans moins d'1 an	188 945 805	175 466 659
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	297 794 126	274 372 625
A recevoir dans plus de 5 ans	9 569 032	13 324 964
Créances en cours (2)	7 846 578	9 505 029
Créances échues (3)	720 681	357 277
Contrats suspendus (contentieux) (4)	14 581 023	16 546 735
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	519 457 244	489 573 289

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	9 013 420	9 693 749
- Intérêts de retard à facturer	80 000	156 792
<u>Montant brut</u>	<u>9 093 420</u>	<u>9 850 541</u>
A déduire :		
- Provisions	(1 168 417)	(1 780 884)
- Produits réservés (*)	(1 181 161)	(1 075 067)
<u>Montant net</u>	<u>6 743 842</u>	<u>6 994 590</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	10 265 841	11 424 785
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>10 414 399</u>	<u>11 573 343</u>
A déduire :		
- Provisions	(8 466 264)	(9 243 817)
- Produits réservés	(1 787 044)	(1 768 407)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>12 533</u>	<u>412 561</u>
-Agiors réservés sur opérations de consolidation et de relocation	<u>(13 319)</u>	<u>(43 018)</u>
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>6 743 056</u>	<u>7 364 133</u>

(*) Dont 478 826 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

NOTE 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	444 874 713	52 001 441	2 739 859	3 029 000	16 812 231	519 457 244
Impayés (1)	2 000 350	4 766 706	924 867	563 772	11 023 566	19 279 261
Avances et acomptes reçus (*)	(6 570 634)	(71 634)		(518)	(1 191 687)	(7 834 473)
Produits à recevoir	80 000					80 000
ENCOURS GLOBAL	440 384 429	56 696 513	3 664 726	3 592 254	26 644 110	530 982 032
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			0,68%	0,67%	5,17%	
			6,51%			
ENGAGEMENTS HORS BILAN	18 947 586	202 815	-	-	-	19 150 401
TOTAL ENGAGEMENTS	459 332 015	56 899 328	3 664 726	3 592 254	26 644 110	550 132 433
Produits réservés	-	-	249 863	217 978	2 034 857	2 502 698
Provisions affectées sur les impayés	-	-	367 878	281 625	8 985 177	9 634 680
Provisions affectées sur les encours	-	-	51 275	1 098 774	13 109 419	14 259 468
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	669 016	1 598 377	24 129 453	26 396 846
ENGAGEMENTS NETS	459 332 015	56 899 328	2 995 710	1 993 877	2 514 657	523 735 587
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)			18,26%	44,49%	86,68%	
			75,22%			

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2012 à 6,51% contre 8,66% au 31 Décembre 2011.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2012 à 75,22% contre 59,13% au 31 Décembre 2011.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 6 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT**

L'analyse des titres de placement se présente comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
Tunisie Sicav	-	57 963
POULINA G H	69 600	69 600
STAR	200 100	200 100
BH	56 395	56 395
Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
	<u>826 115</u>	<u>884 078</u>
<u>Montant brut</u>		
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(268 408)	(150 876)
	<u>557 707</u>	<u>733 202</u>
<u>Montant net</u>		

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
Titres de participation	37 610 011	25 710 381
Titres immobilisés	9 566 625	7 333 225
Avances sur acquisitions de titres	4 404 293	2 415 580
Prêts au personnel	1 392 880	1 114 909
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	281 647	218 860
Dépôts et cautionnements versés	26 257	27 157
	<u>53 281 713</u>	<u>36 820 112</u>
<u>Montant brut</u>		
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(5 000 000)	-
	<u>48 281 713</u>	<u>36 820 112</u>
<u>Montant libéré</u>		
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(731 917)	(50 000)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(42 910)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)
	<u>47 386 910</u>	<u>36 707 726</u>
<u>Montant net</u>		

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2011</u>	25 710 381	25 710 381	-
Additions de l'exercice			
- Clinique El Amen Beja	31 800	31 800	-
- Tunisie Valeurs	1 500 000	1 500 000	-
- Amen Finance Company	10 000 000	5 000 000	5 000 000
- Ennakl	4 998 650	4 998 650	-
Retraits de l'exercice			
- Annulation titres SIMT suite à l'opération de fusion absorption	(4 330 820)	(4 330 820)	-
Diminution des participations par réduction de capital			
- Tuninvest Innovations Sicar	(300 000)	(300 000)	-
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	<u>37 610 011</u>	<u>32 610 011</u>	<u>5 000 000</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2011</u>	7 333 225	7 333 225	-
Additions de l'exercice			
- Société Agricole SIDI OTHMEN	2 500 000	2 500 000	-
Cessions de l'exercice			
- Golden Yasmin Loisirs	(100 000)	(100 000)	-
- Société Touristique "OCEANA"	(166 600)	(166 600)	-
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	<u>9 566 625</u>	<u>9 566 625</u>	<u>-</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
Entreprises liées							
Tunisie LLD	2 486	100,000	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185		10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	2 768 373			1999/2010	56,98%
S.P.C.S	149 990	10,000	1 499 900			2009	30,00%
Total Entreprises liées			14 987 452	-	-		
Entreprises associées							
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	30 000	100,000	3 117 699			1991/92/96/98/2004/2012	30,00%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	120 000	10,000	1 200 000			2002	27,27%
Total Entreprises associées			5 183 773	-	-		
Autres							
S T I F	1	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Esprit	6 100	10,000	61 000			2003/2007	3,05%
Clinique El Amen La Marsa S.A	420	100,000	42 000			2010	1,14%
Amen Santé	19 234	10,000	192 340			2009/2010	1,54%
Alios Finance	44 762		812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	2 818	100,000	281 800			2010/2012	4,34%
Amen Finance Company	100 000	100,000	10 000 000	5 000 000		2012	10,00%
Ennaki	389 000	1,000	4 998 650		681 917	2012	1,30%
Total Autres			17 438 786	5 000 000	731 917		
Total Titres de participation			37 610 011	5 000 000	731 917		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	20 000	10,000	200 000			2008	(*)
* M.B.G	20 000	100,000	2 000 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	9 990	18,500	184 815			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	10 000	100,000	1 000 000			2009	(*)
* Société Touristique "OCEANA"	3 334	100,000	333 400			2009	(*)
* Société COMETE IMMOBILIERE	3 000	100,000	300 000			2010	
* Société YASMINE	250 000	10,000	2 500 000			2011	(*)
* SERTS	40 000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	25 000	100,000	2 500 000			2012	(*)
			9 566 625	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements			Valeur comptable nette
		Début de période	Apport de Fusion	Acquisition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	4 599 612	-	475 427	5 075 039	2 715 023	531 283	3 246 306	1 828 733
TOTAUX		4 599 612	-	475 427	5 075 039	2 715 023	531 283	3 246 306	1 828 733

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements			Valeur comptable nette
		Début de période	Apport de Fusion	Acquisition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Terrain		38 751	2 197 320	-	2 236 071	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	1 808 228	3 477 944	-	5 286 172	180 111	264 309	444 420	4 841 753
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	30 670	30 670	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	527 662	-	-	527 662	267 837	92 405	360 242	167 420
Mobilier de bureau	10%	886 557	23 139	38 799	948 495	619 610	55 980	675 590	272 905
Matériel informatique	33%	1 683 715	-	24 596	1 708 311	1 440 653	138 838	1 579 491	128 820
Installations générales	10%	771 446	1 014 551	29 350	1 815 347	481 406	154 550	635 956	1 179 391
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		441 219	-	299 977	741 196	-	-	-	741 196
TOTAUX		6 188 248	6 712 954	392 722	13 293 924	3 020 286	706 082	3 726 368	9 567 556

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 10 : AUTRES ACTIFS**

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre	
	2012	2011
- Frais d'émission des emprunts	935 415	839 209
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 514	7 514
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	355 280	1 752 568
- Avances et acomptes au personnel	19 815	10 957
- Crédit de TVA	-	2 511 798
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	1 002 705
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	-
- Compte courant S I M T	-	1 639 381
- Compte courant Tunisie LLD	31 905	40 647
- Compte courant MLA	257 761	196 871
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	430 805	534 028
- Produits à recevoir des tiers	2 468 473	2 385 328
- Produits à recevoir sur contrats de portages	130 982	372 759
- Compte d'attente	479 249	464 422
- Charges constatées d'avance	559 324	653 254
<u>Total brut</u>	<u>6 012 495</u>	<u>12 434 615</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(256 480)	(195 590)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(211 760)	(225 556)
<u>Total net</u>	<u>5 428 788</u>	<u>11 898 002</u>

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2012**
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	2 936 826	553 138	916 973	2 572 991	2 097 617	456 932	916 973	1 637 576	935 415
TOTAUX		2 936 826	553 138	916 973	2 572 991	2 097 617	456 932	916 973	1 637 576	935 415

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Banques, découverts	6 471 546	10 755 267
<u>Total</u>	<u>6 471 546</u>	<u>10 755 267</u>

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
Emprunts		
- Banques locales	94 360 139	95 163 938
- Banques étrangères	71 495 207	48 686 961
- Emprunts obligataires	212 000 000	200 630 000
- Billets de trésorerie	46 100 000	37 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>423 955 346</u>	<u>381 480 898</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 658 113	669 962
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	643 310	518 783
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	6 124 078	4 966 869
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	65 886	64 449
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>8 491 387</u>	<u>6 220 062</u>
<u>Total</u>	<u>432 446 733</u>	<u>387 700 960</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Apport de fusion	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	95 163 938	84 000 000	127 473	84 931 272	94 360 139	15 097 158	79 262 981
* AMEN BANK	1 250 000	-	-	1 250 000	-	-	-
* AMEN BANK (SIMT)	-	-	127 473	62 139	65 334	-	65 334
* AMEN BANK 2011	18 747 271	-	-	4 831 027	13 916 244	-	13 916 244
* AMEN BANK 2012	-	15 000 000	-	3 454 773	11 545 227	1 597 157	9 948 070
* AL BARAKA BANK	25 000 000	44 000 000	-	50 000 000	19 000 000	-	19 000 000
* A.B.C TUNISIE	3 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* A.B.C TUNISIE	-	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE	-	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
* CITIBANK	2 000 000	-	-	2 000 000	-	-	-
* CITIBANK	3 000 000	-	-	3 000 000	-	-	-
* CITIBANK	2 000 000	-	-	2 000 000	-	-	-
* CITIBANK	2 000 000	-	-	2 000 000	-	-	-
* CITIBANK	-	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
* CITIBANK	-	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
* CITIBANK	-	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
* CITIBANK	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
* CITIBANK	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
* CITIBANK	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
* CITIBANK	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
* CITIBANK	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2009	6 000 000	-	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2010	8 000 000	-	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	2 500 000	-	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* BIAT 2009/2	5 500 000	-	-	2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000
* BIAT 2010	7 000 000	-	-	2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* BIAT 2011	9 166 667	-	-	3 333 333	5 833 334	2 500 001	3 333 333
BANQUES ETRANGERES	48 686 961	38 278 885	-	15 470 638	71 495 207	52 706 360	18 788 847
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	-	154 398	-	-
* B.E.I	3 026 572	-	-	1 058 371	1 968 201	-	1 105 389
* B.E.I	11 201 712	-	-	3 627 949	7 573 763	-	3 732 892
* B.E.I	9 390 282	-	-	2 611 970	6 778 312	-	2 668 139
* B.E.I	2 046 935	-	-	571 404	1 475 531	893 479	582 052
* B.E.I	7 805 677	-	-	1 888 362	5 917 315	3 987 425	1 929 890
* B.E.I	2 330 368	-	-	562 975	1 767 393	1 191 538	575 855
* B.E.I	-	1 818 263	-	144 596	1 673 667	-	292 875
* B.E.I	-	2 016 357	-	137 005	1 879 352	1 602 192	277 160
* B.E.I	-	2 016 879	-	136 991	1 879 888	1 602 734	277 154
* B.E.I	-	24 437 941	-	-	24 437 941	21 090 500	3 347 441
* PROPARCO	150 011	-	-	150 011	-	-	-
* PROPARCO	12 000 000	-	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* OPEC FUND	581 005	-	-	581 005	-	-	-
* BIRD 2012	-	7 989 445	-	-	7 989 445	-	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	143 850 898	122 278 885	127 473	100 401 910	165 855 346	67 803 518	98 051 828

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Apport de fusion	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2007"	4 000 000	-	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2007 I	3 000 000	-	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2007 II	6 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 I	6 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 II	6 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 III	9 000 000	-	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	9 000 000	-	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	12 000 000	-	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	12 000 000	-	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	16 000 000	-	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	24 000 000	-	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	20 000 000	-	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	30 000 000	-	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	30 000 000	-	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	13 630 000	16 370 000	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	-	30 000 000	-	-	30 000 000	26 482 000	3 518 000
* Emprunt obligataire 2012 II	-	20 000 000	-	-	20 000 000	20 000 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	200 630 000	66 370 000	-	55 000 000	212 000 000	154 482 000	57 518 000
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>							
* BILLETS DE TRESORERIE	37 000 000	172 800 000	-	163 700 000	46 100 000	1 500 000	44 600 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	37 000 000	172 800 000	-	163 700 000	46 100 000	1 500 000	44 600 000
TOTAL GENERAL	381 480 898	361 448 885	127 473	319 101 910	423 955 346	223 785 518	200 169 828

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 13 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre	
	2012	2011
- Avances et acomptes reçus des clients	7 834 473	6 632 235
- Dépôts et cautionnements reçus	6 378 928	6 555 331
<u>Total</u>	<u>14 213 401</u>	<u>13 187 566</u>

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	283 426	220 375
- Factures non parvenues	504 821	491 376
<u>Sous total</u>	<u>788 247</u>	<u>711 751</u>
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>		
- Factures d'achats	1 677 731	1 424 352
- Effets à payer	15 410 365	23 215 689
- Factures non parvenues	89 524	98 387
- Retenues de garantie	215 258	219 083
<u>Sous total</u>	<u>17 392 878</u>	<u>24 957 511</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>18 181 125</u>	<u>25 669 262</u>

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour passifs et charges se détaillent par nature comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Autres provisions pour risques	1 103 123	1 020 732
<u>Total des provisions</u>	<u>1 103 123</u>	<u>1 020 732</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 16 : AUTRES**

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 décembre	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Personnel, rémunérations dues	2 585	948
- Personnel, provisions pour congés payés	648 848	517 507
- Personnel, autres charges à payer	469 098	562 279
- Etat, retenues sur salaires	99 432	133 064
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	417 138	586 364
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	36 932	4 587
- Etat, impôts sur les bénéfices	940 043	-
- Etat, TVA à payer	723 912	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	33 267	34 430
- Actionnaires, dividendes à payer	12 018	9 951
- C.N.S.S	332 073	344 705
- Autres comptes créditeurs	641 346	813 340
- Diverses charges à payer	185 000	169 929
- Charges à payer sur contrats de portage	794 955	702 844
- Produits constatés d'avance	50 205	59 550
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	207 655	-
<u>Total</u>	<u>5 594 507</u>	<u>3 939 498</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Capital social	(A) 35 000 000	35 000 000
- Réserve légale	(B) 3 500 000	3 500 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	6 992 000	4 092 000
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	22 500 000	22 500 000
- Boni de fusion	990 155	-
- Résultats reportés	14 793 245	16 253 663
Total des capitaux propres avant résultat de la période	87 552 243	85 122 506
Résultat de la période	11 457 434	7 364 119
Total des capitaux propres avant affectation	(D) 99 009 677	92 486 625
<u>Résultat par action:</u>		
Résultat de la période (1)	11 457 434	7 364 119
Nombre d'actions (2)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C) 1,637	1,052

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à la somme de 35.000.000 Dinars divisé en 7.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**ARRETE AU 31 décembre 2012**

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve légale	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2010	35 000 000	22 500 000	-	3 450 000	1 000 000	3 776 843	15 170 076	10 175 587	91 072 506
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24/05/2011				50 000	3 092 000		7 033 587	(10 175 587)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010							(5 950 000)		(5 950 000)
Résultat au 31 décembre 2011								7 364 119	7 364 119
Solde au 31 Décembre 2011	35 000 000	22 500 000	-	3 500 000	4 092 000	3 776 843	16 253 663	7 364 119	92 486 625
Affectations approuvées par l'AGO du 29/05/2012					2 900 000		4 464 119	(7 364 119)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011							(5 950 000)		(5 950 000)
Fusion absorption de la SIMT			990 155				25 463		1 015 618
Résultat au 31 décembre 2012								11 457 434	11 457 434
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	22 500 000	990 155	3 500 000	6 992 000	3 776 843	14 793 245	11 457 434	99 009 677

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 18 : REVENUS DE LEASING**

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre	
	2012	2011
Intérêts conventionnels	42 642 804	40 390 243
Intérêts intercalaires	639 838	300 696
Intérêts de retard	1 085 809	898 913
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>44 368 451</u>	<u>41 589 852</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(609 430)	(1 026 923)
. Intérêts de retard	(750 062)	(347 306)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	830 476	102 622
. Intérêts de retard antérieurs	272 989	142 601
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(256 027)</u>	<u>(1 129 006)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>44 112 424</u>	<u>40 460 846</u>

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31 décembre	
	2012	2011
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	169 749	373 572
- Commissions d'assurance	527 452	486 395
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>697 201</u>	<u>859 967</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES**

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Intérêts des emprunts obligataires	11 855 763	10 090 778
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	4 772 638	4 538 241
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	2 484 118	3 318 053
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	456 932	402 146
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>19 569 451</u>	<u>18 349 218</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	847 854	697 834
- Intérêts sur opérations de financement	2 446 720	2 090 051
- Pénalités fiscales et sociales	4 401	-
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	300 031	389 578
- Pertes de change	17 501	-
- Gains de change	(16 994)	-
- Autres	445	142 985
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>3 599 958</u>	<u>3 320 448</u>
<u>Total général</u>	<u>23 169 409</u>	<u>21 669 666</u>

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Produits des participations	6 580 986	4 136 792
- Produits des titres Immobilisés	17 698	240 442
- Revenus des autres créances immobilisées	75 154	70 539
- Produits nets sur cession de valeurs mobilières	10 574	44 963
<u>Total</u>	<u>6 684 412</u>	<u>4 492 736</u>

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Salaires et compléments de Salaires	4 231 442	3 646 662
- Bonus	400 000	345 000
- Indemnités représentatives de frais	127 206	133 449
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	833 129	753 634
- Autres charges sociales	435 349	447 245
<u>Total</u>	<u>6 027 126</u>	<u>5 325 990</u>

*Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012***NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 décembre	
	2012	2011
- Achat de matières et fournitures	97 915	88 213
<u>Total des achats</u>	<u>97 915</u>	<u>88 213</u>
- Locations	137 871	344 769
- Charges locatives et de copropriété	100 597	95 540
- Entretien et réparations	271 412	255 366
- Primes d'assurances	64 649	78 716
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	436 334	353 357
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 010 863</u>	<u>1 127 748</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 008 250	868 114
- Publicités, publications, relations publiques	189 679	219 899
- Déplacements, missions et réceptions	661 250	567 532
- Frais postaux et de télécommunications	349 298	265 473
- Services bancaires et assimilés	300 440	309 457
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 508 917</u>	<u>2 230 475</u>
- Jetons de présence	64 800	64 800
- Frais du contentieux	3 486	1 545
- Autres	11 911	7 384
<u>Total des charges diverses</u>	<u>80 197</u>	<u>73 729</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	128 885	112 478
- T.C.L	163 605	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	97 872	21 179
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>390 362</u>	<u>233 657</u>
<u>Total général</u>	<u>4 088 254</u>	<u>3 753 822</u>

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31 décembre	
	2012	2011
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	8 392 972	7 431 529
- Dotations aux provisions collectives (*)	-	2 000 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 854 933)	(3 295 181)
- Créances radiées	2 311 154	2 203 046
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 150 159)	(2 014 953)
- Annulation de produits réversés sur créances radiées	(160 995)	(188 093)
- Encaissement sur créances radiées	-	(9 455)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>2 538 039</u>	<u>6 126 893</u>

(*) Cette provision est constituée, en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES**

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2012	2011
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	117 532	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	100 500	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	681 917	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(139 681)
<u>Total</u>	<u>899 949</u>	<u>(139 681)</u>

NOTE 26 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2012	2011
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	531 283	319 978
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	706 082	424 988
<u>Total</u>	<u>1 237 365</u>	<u>744 966</u>

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2012	2011
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	60 890	29 877
- Dotations aux provisions pour risques et charges	82 391	385 524
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(97 176)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	(20 000)
<u>Total</u>	<u>129 485</u>	<u>298 225</u>

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2012	2011
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	296
- Intérêts sur compte courant de SIMT	-	133 153
- Produits sur assistance technique MLA	330 751	299 571
- Autres produits	125 057	188 542
<u>Total</u>	<u>455 808</u>	<u>621 562</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES**

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 décembre	
	2012	2011
Bénéfice comptable	13 860 217	8 654 700
A réintégrer		
- Dotations aux provisions comptables	9 436 202	9 846 931
- Charges financières relatives au portage MLA	300 031	-
- Plus Value de fusion	173 046	-
- Diverses charges non déductibles	148 157	132 309
- Provisions fiscales constituées en 2009/2008 pour affaires douteuses	3 553 888	3 557 241
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	13 796	163 943
- Dividendes	5 198 017	2 585 561
- Reprises sur provisions fiscales constituées en 2009/2008 pour affaires douteuses	3 553 888	3 557 241
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>18 705 840</u>	<u>15 884 436</u>
Provisions pour créances douteuses	8 392 972	9 431 530
Provisions pour dépréciation de titres cotés	799 449	-
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>9 513 419</u>	<u>6 452 906</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 500 000	2 900 000
<u>Base imposable</u>	<u>7 013 419</u>	<u>3 552 906</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	2 454 697	1 290 581
Impôt sur les sociétés	2 454 697	1 290 581
- Report d'impôt début de période	(1 002 705)	-
- Acomptes provisionnels payés	(287 382)	(2 292 536)
- Retenues sur placements	(224 567)	(751)
<u>Impôt à payer (report)</u>	<u>940 043</u>	<u>(1 002 705)</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 30 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS**

		31 décembre	
		2012	2011
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	21 275 326	14 457 453
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	(19 359 261)	(21 275 326)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	(6 632 235)	(3 282 390)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	7 834 473	6 632 235
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	(184 355)	(23 133)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	(6 555 331)	(6 981 599)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	6 378 928	6 555 331
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	(2 729 904)	(2 880 149)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	2 917 677	2 729 904
- TVA collectées	+	43 933 873	39 355 860
- Loyers encaissés	+	270 293 049	240 973 229
- Intérêts de retard	+	1 085 809	898 913
- Créances virées en Pertes	-	(2 311 154)	(2 203 046)
- Encours financiers virées en pertes	+	419 742	635 163
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	1 684 784	2 023 338
- Encaissement sur créances radiées	+	-	9 456
- Remboursements anticipés	+	11 965 883	11 238 077
- Produits sur Cessions anticipées	+	169 749	373 572
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>330 187 052</u>	<u>289 236 888</u>

NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31 décembre	
		2012	2011
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	24 957 511	20 497 721
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	(17 392 878)	(24 957 511)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	(1 752 568)	(914 623)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	355 280	1 752 568
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	270 780 415	243 065 984
- TVA sur Investissements	+	38 158 268	34 078 288
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<u>315 106 028</u>	<u>273 522 427</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

		31 décembre	
		2012	2011
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	-	(7 514)	(18 763)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	+	7 514	7 514
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(10 957)	(21 819)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	19 815	10 957
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(653 254)	(608 849)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	559 324	653 254
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	711 751	685 926
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(788 247)	(711 751)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	948	733
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(2 585)	(948)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	517 507	350 063
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(648 848)	(517 507)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	562 279	1 451 882
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(469 098)	(562 279)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	133 064	47 689
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(99 432)	(133 064)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	586 364	434 341
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(417 138)	(586 364)
- C.N.S.S en début de période	+	344 705	180 878
- C.N.S.S en fin de période	-	(332 073)	(344 705)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	169 929	238 555
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	(185 000)	(169 929)
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	702 844	453 647
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(794 955)	(702 844)
- TVA, payées sur biens et services	+	635 491	875 106
- Charges de personnel	+	6 027 126	5 325 990
- Autres charges d'exploitation	+	4 088 254	3 753 822
- Impôts et taxes	-	(390 362)	(233 657)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>10 267 452</u>	<u>9 857 878</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 33 : INTERETS PAYES**

		31 décembre	
		2012	2011
- Frais d'émission d'emprunt	+	553 138	529 369
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	4 587	16 179
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	(36 932)	(4 587)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	4 966 869	4 072 720
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	(6 124 078)	(4 966 869)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	669 962	716 872
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(1 658 113)	(669 962)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	518 783	746 186
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(643 310)	(518 783)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	64 449	-
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	(65 886)	(64 449)
- Charges financières	+	23 169 409	21 544 666
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(456 932)	(402 146)
<u>Intérêts payés</u>		<u>20 961 945</u>	<u>20 999 198</u>

NOTE 34 : IMPOTS ET TAXES PAYES

		31 décembre	
		2012	2011
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+	-	55 623
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	+ ou -	(940 043)	-
- Etat, reports d'impôts début de période	-	(1 002 705)	-
- Etat, reports d'impôts fin de période	+	-	1 002 705
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	34 430	12 951
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(33 267)	(34 430)
- TVA payées	+	1 904 404	-
- Impôts et taxes	+	390 362	233 657
- Impôts sur les bénéfices	+	2 454 697	1 290 581
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>2 807 878</u>	<u>2 561 088</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE**

		31 décembre	
		2012	2011
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	2 385 328	546 031
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(2 468 473)	(2 385 328)
- Produits à recevoir sur contrats de portages en début de période	+	372 759	381 378
- Produits à recevoir sur contrats de portages en fin de période	-	(130 982)	(372 759)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	534 028	268 387
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(430 805)	(534 028)
- Apport de fusion autres comptes débiteurs	+	271 523	-
- Compte courant SIMT en début de période	+	1 639 381	2 052 643
- Compte courant SIMT en fin de période	-	-	(1 639 381)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	40 647	16 373
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(31 905)	(40 647)
- Compte courant MLA en début de période	+	196 871	210 253
- Compte courant MLA en fin de période	-	(257 761)	(196 871)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	+	23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	+	464 422	390 480
- Comptes d'attente en fin de période	-	(479 249)	(464 422)
- Placements en titres en début de période	+	384 058	-
- Placements en titres en fin de période	-	(326 095)	(384 058)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(813 340)	(796 165)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	641 346	813 340
- Apport de fusion autres comptes créditeurs	-	(1 748 642)	-
- Apport de fusion liquidités	+	184 847	-
- Produits des placements	+	6 684 412	4 306 606
- Autres produits d'exploitation	+	527 452	486 395
- Autres gains ordinaires	+	455 808	621 266
- Autres pertes ordinaires	-	-	(529)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>8 095 629</u>	<u>3 278 967</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012**NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	31 décembre	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	(441 219)	(41 250)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	741 196	441 219
- Investissements en Immobilisations incorporelles	475 427	1 293 517
- Investissements en Immobilisations corporelles	92 745	414 397
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>868 149</u>	<u>2 107 883</u>

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 décembre	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+ 11 530 450	1 000 220
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 2 500 000	2 900 000
- Avances sur acquisitions de Titres de en début de période	- (2 415 580)	(1 207 790)
- Avances sur acquisitions de Titres de en fin de période	+ 4 404 293	2 415 580
- Dépôts et cautionnements versés	+ ou - (900)	3 800
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+ 1 059 019	631 463
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>17 077 282</u>	<u>5 743 273</u>

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 décembre	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ 266 600	273 605
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	+ -	399 510
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+ 300 000	477 645
- Remboursements sur prêts au personnel	+ 718 261	360 512
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>1 284 861</u>	<u>1 511 272</u>

Tunisie Leasing - Etats financiers arrêtés au 31/12/2012

NOTE 39 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31 décembre	
		2012	2011
		<hr/>	<hr/>
- Dividendes et tantièmes	+	5 950 000	5 950 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	9 951	7 793
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(12 018)	(9 951)
 		<hr/>	
<u>Dividendes et autres distributions</u>		5 947 933	5 947 842
		<hr/>	<hr/>

NOTE 40 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31 décembre	
		2012	2011
		<hr/>	<hr/>
- Banques	+	5 190 925	598 376
- Caisses	+	6 635	5 056
- Banques, découverts	-	(6 471 546)	(10 755 267)
 		<hr/>	
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		(1 273 986)	(10 151 835)
		<hr/>	<hr/>

NOTE 41 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

En KDT	Inf à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS							
Liquidités et équivalents de liquidités	5 198						5 198
Créances de Leasing	47 973	48 143	88 784	298 662	23 491		507 053
Portefeuille Titres de Placement	558						558
Portefeuille d'Investissement	579	71	1 233	19 054	1 875	24 575	47 386
Immobilisations incorporelles						1 829	1 829
Immobilisations Corporelles						9 568	9 568
Autres actifs	1 827	198	2 848	520	35		5 428
<u>Total</u>	56 135	48 412	92 865	318 236	25 401	35 972	577 020
PASSIFS							
Concours bancaires	6 472						6 472
Emprunts et Dettes Rattachés	37 032	117 481	54 149	199 260	24 526		432 447
Dettes envers la Clientèle	8 414	152	156	4 783	708		14 213
Fournisseurs et comptes rattachés	18 181						18 181
Provisions						1 103	1 103
Autres	4 384	847	52	259	52		5 594
CAPITAUX PROPRES			5 950			93 060	99 010
<u>Total</u>	74 483	118 480	60 307	204 302	25 286	94 163	577 020
<u>Position nette</u>	(18 348)	(70 069)	32 558	113 935	115	(58 191)	-

NOTE 42 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Tunisie Factoring (TF)****Cautions données**

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2012 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 KDT.

Location du siège

La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 162 890 DT au titre de l'exercice 2012.

Tunisie LLD**Engagement Leasing**

Au cours de l'exercice 2012, TL a mis en force 71 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 3 386 KDT. La marge brute réalisée en 2012 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 815 KDT.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 11 592 KDT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 Million DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 KDT contracté auprès d'Amen Bank.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2012 accordées au profit de AMEN BANK s'élèvent à 1 369 KDT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 KDT contracté auprès d'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 KDT contracté auprès d'ATB.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2012 accordées au profit de l'ATB s'élèvent à

974 KDT.

Location du siège

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La TL a facturé à Tunisie Location Longue durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 48 132 DT au titre de l'exercice 2012.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a réalisé, en 2012, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».

- Un Billet de Trésorerie de 400 000 DT, émis le 16 Mai 2012 et échéant le 14 Août 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 4 450 DT.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, émis le 16 Mai 2012 et échéant le 12 Novembre 2012, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 719 DT.
- Un Billet de Trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 23 Mai 2012 et échéant le 21 Août 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 125 DT.

Tunisie Leasing a réalisé, en 2011, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie échéant en 2012, auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».

- Un Billet de Trésorerie de 1 000 000DT, émis le 23 novembre 2011 et échéant le 21 Mai 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 21 027 DT, dont 17 360 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, souscrit le 7 décembre 2011 et échéant le 4 juin 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 11 002 DT, dont 9 523 DT constaté parmi les charges de l'exercice.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2012 sont au nombre de 17. Les charges supportées au titre de l'année 2012 s'élèvent à 154 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 258 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012. Les prestations facturées en 2012 dans ce cadre, s'élèvent à 331 KDT.

Caution

Le conseil d'administration réuni le 27 août 2009, a ratifié une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2012, le prêt garanti (en principal et en intérêts) a été totalement remboursé.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2012 s'élèvent à 620 KDT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 99 KDT.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 3 401 KDT, dont 700 KDT relatif à un contrat en cours de Mise En Force, et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis, le 9 Juillet 2012, un billet de trésorerie de 5 000 KDT qui a été souscrit par la Société Tunisie Valeurs, échu le 28 Août 2012, au taux facial de 4,89%.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 34 KDT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur les contrats de Tuninvest Finance Group s'élève à 48 KDT.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 2 089 KDT, dont 700 KDT relatif à un contrat en cours de Mise En Force, et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 45 KDT.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 861 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 400 KDT.

Société Makateb El Horcheni**Engagement leasing**

La marge brute réalisée en 2012 sur le contrat de la société Makateb El Horcheni s'élève à 2 KDT.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 28 KDT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2012, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 5 528 812 DT créateur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 25 526 805 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 4 050 320 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 2 173 245 DT.

PGI HOLDING**Convention de participation aux frais du siège**

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2012 s'élève à 150 KDT (HT).

Un avenant a été signé le 28 décembre 2012 par les deux parties pour le renouvellement de la convention.

Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA et CPAI	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2012	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2012	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2012	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2012
	Avantages à court terme	193 701	5 386	250 971	70 000	227 071	68 000	94 800
Rémunérations brutes	170 000	5 386	225 000	70 000	203 000	68 000	-	-
Avantage en nature	23 701	-	25 971	-	24 071	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	94 800	94 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)			19 606		3 482			
	193 701	5 386	270 577	70 000	230 553	68 000	94 800	94 800

(1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Une rémunération brute d'un montant de 51 190 DT (l'équivalent de 25 000 Euro), a été servie par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Président du Conseil d'Administration ;
- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint pour respectivement 2 000 DT et 4 000 DT. »

NOTE 43 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 Avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

I – RAPPORT GENERAL



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de
Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2012

Messieurs les Actionnaires de TUNISIE LEASING

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Mai 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 577 020 112 DT et un bénéfice net de 11 457 434 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 26 avril 2013

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

II - RAPPORT SPECIAL



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

TUNISIE LEASING
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2012

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

1. Tunisie Leasing a réalisé, en 2012, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».
 - Un Billet de Trésorerie de 400 000 DT, émis le 16 Mai 2012 et échéant le 14 Août 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 4 450 DT.
 - Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, émis le 16 Mai 2012 et échéant le 12 Novembre 2012, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 719 DT.
 - Un Billet de Trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 23 Mai 2012 et échéant le 21 Août 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 125 DT.

 2. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2012, à 1 368 650 DT.

 3. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2012, à 974 384 DT.

 4. La Tunisie Leasing a conclu en Août 2011 une convention de participation aux frais du siège
-

avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 000 DT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2012 s'élève à 150 000 DT (HT).

Le conseil d'administration réuni le 24 décembre 2012 a autorisé le renouvellement de cette convention.

Un avenant a été signé le 28 décembre 2012.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2012 :

1. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring (TF), dans laquelle TL détient directement 56,98% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2012, les cautions données au profit de Citibank, s'élèvent à 11 000 000 DT.

2. Tunisie Leasing (TL) a conclu le 28 juin 2011 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), détenue à hauteur de 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage), un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007. En vertu de cet avenant, les honoraires de TL sont portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce, à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Les prestations facturées en 2012 dans ce cadre, s'élèvent à 331 000 DT.

3. La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à la Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 162 890 DT au titre de l'exercice 2012.
4. La Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012.

Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La Tunisie Leasing a facturé à TLLD le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 48 132 DT au titre de l'exercice 2012.

5. TL a émis en 2009 une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

Au 31 décembre 2012, le prêt garanti (en principal et en intérêts) a été totalement remboursé.

6. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en

vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par AMEN BANK au titre de l'exercice 2011 se sont élevés à D : 780 923 et imputés sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

7. Tunisie Leasing a réalisé, en 2011, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie échéant en 2012, auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».
 - Un Billet de Trésorerie de 1 000 000DT, émis le 23 novembre 2011 et échéant le 21 Mai 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 21 027 DT, dont 17 660 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
 - Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, souscrit le 7 décembre 2011 et échéant le 4 juin 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 11 002 DT, dont 9 523 DT constaté parmi les charges de l'exercice.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunérations du 4 Juin 2009 et Juin 2012 sur décision des Conseils d'Administration réunis le 4 Juin 2009 et le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction. Par ailleurs, le président du conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération servie par la filiale MLA.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunérations réuni en juin 2012 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA et CPAI	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12- 2012	Charge de l'exercice	Passif au 31-12- 2012	Charge de l'exercice	Passif au 31-12- 2012	Charge de l'exercice	Passif au 31-12- 2012
	Avantages à court terme	193 701	5 386	250 971	70 000	227 071	68 000	94 800
Rémunérations brutes	170 000	5 386	225 000	70 000	203 000	68 000	-	-
Avantage en nature	23 701	-	25 971	-	24 071	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	94 800	94 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)		-	19 606	-	3 482	-	-	-
	193 701	5 386	270 577	70 000	230 553	68 000	94 800	94 800

(1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Une rémunération brute d'un montant de 51 190 DT (l'équivalent de 25 000 Euro), a été servie par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Président du Conseil d'Administration ;
- Des jetons de présences ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint pour respectivement 2 000 DT et 4 000 DT. »

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 avril 2013

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
-STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris –1025- Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 mai 2013, accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Raouf MENJOUR et Mr Chiheb GHANMI.

BILAN AU 31/12/2012

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIFS	Notes	EXERCICE 2012			EXERCICE 2011 (*)
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2012	Montant net au 31/12/2011
Actifs incorporels	9.1				
Concessions, brevets, licences, marques		1 742 653	1 345 731	396 922	706 508
		1 742 653	1 345 731	396 922	706 508
Actifs corporels d'exploitation	9.2				
Autres installations, outillage et mobilier		11 495 566	9 164 469	2 331 097	1 768 248
		11 495 566	9 164 469	2 331 097	1 768 248
Placements					
Placements immobiliers	9.3	20 097 668	3 812 806	16 284 862	16 563 682
Placements dans les entreprises liées et participations	9.4	73 573 382	9 129 718	64 443 664	57 503 887
Placements financiers					
Actions, autres titres à revenu variable	9.5.1	32 167 065	2 357 088	29 809 977	30 725 769
Obligations et autres titres à revenu fixe	9.5.2	446 981 952	740 502	446 241 450	424 344 950
Prêts	9.5.3	5 666 161	64 488	5 601 673	2 975 715
Autres placements	9.5.4	48 435 445		48 435 445	45 156 205
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	9.6	5 428 118		5 428 118	5 375 575
		632 349 791	16 104 602	616 245 189	582 645 784
Part des réassureurs dans les provisions techniques	9.7				
Provision pour primes non acquises		8 968 428		8 968 428	6 917 634
Provision pour sinistres (non vie)		31 575 206		31 575 206	31 882 434
Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)		974 180		974 180	923 238
		41 517 814	0	41 517 814	39 723 306
Créances					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Primes acquises et non émises		15 474 023		15 474 023	14 208 631
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	9.8.1	93 114 558	50 513 280	42 601 277	35 584 071
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	9.8.2	17 966 418	4 181 017	13 785 402	9 755 463
Créances nées d'opérations de réassurance	9.8.3	13 214 015	5 675 772	7 538 243	4 320 871
Autres créances	9.8.3	7 173 452	267 037	6 906 414	8 031 173
		146 942 465	60 637 106	86 305 359	71 900 210
Autres éléments d'actif					
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse (*)	9.9.1	23 254 447		23 254 447	16 190 351
Charges reportées	9.9.2	3 135 253		3 135 253	2 693 286
Comptes de régularisation Actif	9.9.3	18 968 587		18 968 587	18 118 361
Ecart de conversion		685 051		685 051	427 650
		46 043 338	0	46 043 338	37 429 648
TOTAL DES ACTIFS		880 091 628	87 251 908	792 839 720	734 173 703

(*) Les états financiers de l'exercice 2011 ont fait l'objet d'un retraitement pour des besoins de comparabilité

BILAN AU 31/12/2012

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF	NOTES	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011 (*)
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social ou fonds équivalent		23 076 930	23 076 930
Réserves et primes liées au capital		138 944 178	137 633 661
Autres capitaux propres		121 930	121 930
Résultat reporté		57 458 473	46 730 314
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		219 601 511	207 562 835
Résultat de l'exercice		15 308 047	16 082 007
Total capitaux propres avant affectation	9.10	234 909 558	223 644 842
<u>PASSIF:</u>			
Provisions pour risques et charges	9.11	1 058 000	3 010 144
		1 058 000	3 010 144
Provisions techniques brutes	9.12		
Provision pour primes non acquises		50 765 239	48 086 942
Provision Mathématiques Vie		23 944 793	15 219 484
Provision pour Sinistres à Payer Vie		4 608 790	4 052 111
Provision pour Sinistres à Payer non Vie		377 709 888	346 118 612
Provision pour participation des Assurés aux Bénéfices Vie		256 009	214 007
Provision pour participation des Assurés aux Bénéfices non Vie		8 346 541	6 942 998
Provision pour égalisation et équilibrage		247 172	140 172
Autres provisions techniques (non vie)		19 454 094	20 406 876
		485 332 527	441 181 202
<u>Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</u>	9.13	20 042 942	15 656 406
<u>Autres dettes</u>			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	9.14.1	14 813 934	15 273 333
Dettes nées d'opérations de réassurance	9.14.2	13 311 432	13 872 186
Autres dettes	9.14.3	18 803 749	17 793 502
		46 929 115	46 939 021
<u>Autres passifs</u>			
Comptes de régularisation Passif	9.15.1	3 576 942	3 292 310
Ecart de conversion		990 636	449 780
		4 567 578	3 742 090
Total du Passif		557 930 162	510 528 862
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF			
		792 839 720	734 173 703

(*) Les états financiers de l'exercice 2011 ont fait l'objet d'un retraitement pour des besoins de comparabilité

L'état de résultat technique de l'assurance non-vie arrêté au 31/12/2012

(chiffres arrondis en dinars)

	NOTES	Opérations brutes 2012	Cessions et/ou rétrocessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011
Primes acquises					
Primes émises et acceptées	10.1	223 912 096	30 697 852	193 214 244	176 602 556
Variation de la provision pour primes non acquises		-2 678 297	-2 050 795	-627 502	-1 402 081
		221 233 799	28 647 058	192 586 742	175 200 475
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	10.8	21 084 756		21 084 756	16 569 670
Autres produits techniques	10.7	3 690 354		3 690 354	4 120 502
Charge de sinistres	10.2				
Montants payés		-143 684 882	-9 450 418	-134 234 464	-140 257 306
Variation de la provision pour sinistres		-31 591 277	307 228	-31 898 505	-8 625 239
		-175 276 159	-9 143 190	-166 132 969	-148 882 544
Variation des autres provisions techniques	10.3	952 782		952 782	2 272 898
Participation aux bénéfices et ristournes	10.4	3 670 428	842 784	2 827 644	2 560 032
Frais d'exploitation	10.5				
Frais d'acquisition		-13 253 039		-13 253 039	-10 117 835
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		441 967		441 967	491 587
Frais d'administration		-16 119 159		-16 119 159	-16 341 676
commissions reçues des réassureurs			-7 001 833	7 001 833	4 433 827
		-28 930 231	-7 001 833	-21 928 398	-21 534 098
Autres charges techniques	10.6	-14 164 221		-14 164 221	-11 803 598
Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		-107 000		-107 000	-25 000
résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		24 813 653	11 659 251	13 154 402	13 358 272

L'état de résultat technique de l'assurance vie arrêté au 31/12/2012

(chiffres arrondis en dinars)

	NOTES	Opérations brutes 2012	Cessions et/ou rétrocessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011
Primes					
Primes émises et acceptées	10.1	9 677 925	57 222	9 620 703	8 405 738
Produits de placements	10.8				
Revenus des placements		1 332 969		1 332 969	939 277
		1 332 969	0	1 332 969	939 277
Reprise de corrections de valeur sur placements		256 995		256 995	43 942
Profits provenant de la réalisation des placements et de change		192 607		192 607	46 420
		449 602	0	449 602	90 362
Autres produits techniques	10.7	1 077		1 077	2 339
Charge de sinistres	10.2				
Montants payés		-2 237 959		-2 237 959	-2 504 062
Variation de la provision pour sinistres		-556 679		-556 679	476 756
		-2 794 638	0	-2 794 638	-2 027 306
Variation des autres provisions techniques					
Provision d'assurance vie	10.3	-8 725 309		-8 725 309	-5 020 775
		-8 725 309	0	-8 725 309	-5 020 775
Participation aux bénéfices et ristournes	10.4	-42 002		-42 002	-24 227
Frais d'exploitation	10.5				
Frais d'acquisition		-1 775 074		-1 775 074	-1 623 982
Variation du montant des frais d'acquisition reportés				0	0
Frais d'administration		-1 343 496		-1 343 496	-1 326 807
commissions reçues des réassureurs				0	0
		-3 118 570	0	-3 118 570	-2 950 789
Autres charges techniques	10.6	-246 141		-246 141	-205 513
Charges de placements					
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt		-47 072		-47 072	-30 815
Correction de valeur sur placements		-364 951		-364 951	-191 588
Pertes provenant de la réalisation des placements		-39 961		-39 961	-41 589
		-451 984	0	-451 984	-263 992
Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		-3 917 073	57 222	-3 974 294	-1 054 886

L'état de résultat arrêté au 31/12/2012

(chiffres arrondis en dinars)

	NOTES	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		13 154 402	13 358 272
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie		-3 974 294	-1 054 886
Produits des placements	10.8		
Revenus des placements		31 283 076	30 332 553
Reprise de corrections de valeur sur placements		6 031 345	1 419 033
Profits provenant de la réalisation des placements		4 520 248	1 499 069
		41 834 669	33 250 656
Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)			
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt		-1 104 724	-995 109
Correction de valeur sur placements		-8 564 933	-6 187 063
Pertes provenant de la réalisation des placements		-937 842	-1 343 056
		-10 607 499	-8 525 227
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		-21 084 756	-16 569 670
Autres produits non techniques		2 915 436	4 009 056
Autres charges non techniques		-929 444	-854 477
Résultat provenant des activités ordinaires		21 308 513	23 613 724
Impôts sur le résultat	10.14	-6 000 467	-7 531 717
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		15 308 047	16 082 007
Résultat net de l'exercice		15 308 047	16 082 007
Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		15 308 047	16 082 007

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2012

(chiffres arrondis en dinars)

Désignation	31/12/2012	31/12/2011 (*)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	228 532 379	203 288 183
Sommes versées pour paiement des sinistres	-135 411 552	-144 614 722
Encaissements des primes reçues (acceptation)	245 913	978 431
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	-31 379	-357 339
Commissions versés sur les acceptations	-52 297	-262 345
Décaissements des primes pour les cessions	-26 485 897	-20 689 208
Encaissements des sinistres pour les cessions	6 054 708	5 833 445
Commissions reçues sur les acceptations	5 161 695	3 668 515
Commissions versées aux intermédiaires	-14 856 224	-13 313 825
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-21 418 213	-16 675 482
Variation des dépôts auprès des cédantes	0	-489 010
Variation des espèces reçus des cessionnaires	1 980 933	138 961
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-37 456 610	-59 802 528
Encaissements liés à la cession de placements financiers	8 016 052	43 578 903
Taxes et impôts versés au trésor	-35 223 502	-30 874 528
Produits financiers reçus	31 222 179	29 442 868
Impôts sur les bénéfices	0	
Autres mouvements	9 229 937	4 752 073
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	19 508 122	4 602 392
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-904 277	-849 526
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	17 700	49 070
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	-9 366 498	-2 097 645
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	1 935 158	
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	-8 317 917	-2 898 101
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-4 126 109	-4 126 109
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	-4 126 109	-4 126 109
Variation de trésorerie	7 064 096	-2 421 817
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	16 190 351	18 612 168
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	23 254 447	16 190 351

(*) Les états financiers de l'exercice 2011 ont fait l'objet d'un retraitement pour des besoins de comparabilité

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES
AU 31/12/2012

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
<u>Engagements reçus</u>		
Cautions reçues	4 170 244	3 706 057
Cautions agents généraux	1 023 500	367 500
TOTAL	5 193 744	4 073 557
<u>Engagements données</u>		
Cautions données	1 130 738	1 095 977
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	322 800	322 800
TOTAL	1 453 538	1 418 777

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2012

1- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

- **Dénomination sociale** : Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR-
- **Date de constitution** : Décembre 1958
- **Capital social** : 23.076.930D composé de 2.307.693 actions de 10D chacune
- **Siège social** : Square Avenue de Paris 1000 Tunis
- **Forme juridique** : Société Anonyme faisant appel public à l'épargne
- **Activité** : Assurance et Réassurance toutes branches
- **Registre de commerce** : B 17339 1996 – Tunis
- **Matricule fiscal** : 0002388 P M 000
- **Réseau de production** : 12 succursales
183 Agents d'assurance
19 Courtiers
- **Effectif** : 640 employés

2- FAITS MARQUANTS

L'exercice 2012 a connu les faits marquants suivants :

- Le déploiement du service « Auto service + » sur les régions du Nord, du Cap bon, du Centre et du Sud.
- Le développement des nouveaux produits « Dar Esslama » et « Trik Esslama »,
- La poursuite du déploiement de la nouvelle signalétique de la société,
- La poursuite des travaux du projet refonte du système d'information,
- La poursuite de la mise en place de la cible organisationnelle,
- Un résultat net de 15,308 MD contre 16,082 MD en 2011,
- Un total Bilan de 792,840 contre 734,174MD l'année précédente,
- Des fonds propres avant résultat de l'ordre de 219,602 MD contre 207,563 MD en 2011,
- Une évolution des primes émises de 14 % atteignant 233,590 contre 205,735 MD en 2011,
- Une régression des règlements de sinistres de 1,615 MD soit 141,234 MD contre 142,849 MD en 2011,
- Une augmentation des produits nets des placements de 28 % soit 32,558 MD contre 25,491 MD en 2011.

3-NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, sont préparés par application de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables prévues par le décret 96-2459 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers sont effectués conformément aux normes comptables sectorielles 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31 relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des finances du 26 juin 2000).

4-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2012, se résument comme suit :

4-1 Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation :

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base des taux suivants :

Logiciels	33%
Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

4-2 Placements :

a- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette et des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

b- Placements financiers et placements dans les entreprises avec lien de participation :

b-1 Actions et autres titres à revenus variables :

Cette catégorie de placement comprend les titres dont le revenu dépend du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. Ainsi sont considérées comme titres à revenus variables les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables, à l'exception des titres réévalués.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

- Actions cotées : Cours moyen boursier du mois de décembre
- Actions non cotées : Valeur mathématique au 31/12/N-1

- Parts d'OPCVM : Valeur liquidative du 31 Décembre

Les moins values font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice, les plus values ne sont pas constatées.

b-2 Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations et titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constituée à due concurrence.

4-3 Créances :

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

* Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisés subrogées à l'entreprise d'assurance.

* Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.

* Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

4-4 Les provisions sur créances :

La méthode adoptée pour le calcul de ces provisions se réfère à l'ancienneté des créances et aux écarts entre les soldes comptables et extracomptables.

* Les créances sur les assurés sont provisionnées par ancienneté :

- 2009 et antérieurs	100%
-2010	50%
-2011	20%.

* Les écarts positifs entre les soldes comptables et extracomptables sont provisionnés à 100%.

* les comptes courants des courtiers sont provisionnés à 100%.

* les comptes commissions dues anormalement débiteurs sont totalement provisionnés.

* Les créances contentieuses antérieures à 2011 sont totalement provisionnées.

*Les créances douteuses et les créances sur les agences fermées sont provisionnées en totalité.

- * Les soldes débiteurs des comptes courants cessionnaires sont provisionnés par ancienneté :
- | | |
|----------------------|------|
| - 2009 et antérieurs | 100% |
| - 2010 | 50% |
| - 2011 | 20%. |

* Les soldes débiteurs des comptes cédantes non mouvementés depuis plusieurs exercices sont totalement provisionnés.

4-5 Les primes acquises et non émises:

Elles sont afférentes à l'exercice 2012 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir de la moyenne des émissions des quatre premiers mois relatifs aux trois derniers exercices.

4-6 Les primes à annuler :

Les primes à annuler sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n° 28.

4-7 Autres éléments d'actif :

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités, les charges reportées, les comptes de régularisation et les écarts de conversion.

4-8 Capitaux propres :

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les autres réserves, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

4-9 Provisions Techniques:

Cette rubrique enregistre les provisions prévues par les normes comptables d'assurance et l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, l'arrêté du Ministre des Finances du 28/03/2005 et l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009.

Les provisions techniques portées au passif concernent les engagements de la société envers ses assurés, réassurance comprise. Les provisions techniques à la charge des réassureurs sont portées à l'actif du bilan.

a- Provisions pour primes non acquises :

Ces provisions sont destinées à constater pour l'ensemble des contrats en cours la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Ces provisions sont calculées séparément pour chaque contrat sur la base de la méthode du prorata temporis.

Les provisions PNA afférentes aux primes RC décennales font l'objet d'un traitement spécial.

Les provisions PNA afférentes aux primes transports ont été ajustées pour tenir compte de la part des réassureurs.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative la provision est calculée suivant les taux de cession par branche.

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

b- Provisions mathématique vie :

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Pour les contrats collectifs une actualisation a été effectuée conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009

c- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et transport sont déterminées selon la méthode de l'inventaire permanent qui engendre une mise à jour permanente par les jeux des aggravations et des améliorations.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe, vie et Accidents de travail sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer automobile dégâts matériels, est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) et des chargements pour frais de gestion conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des finances du 27/02/2001.

Pour le calcul des IBNR de 2012 Automobile corporels, un abattement de 10% a été effectué au montant calculé par la méthode utilisée l'exercice précédent avec un coût moyen calculé sur la base des exercices 2010,2011 et 2012.

Les provisions pour sinistres à payer sont présentées au passif après déduction des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est estimée par référence aux comptes envoyés par les cédantes.

d- Provisions mathématiques des rentes :

Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la valeur actuelle des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes. Son montant est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

e- Provisions pour participation aux bénéfices :

La provision pour participation aux bénéfices enregistre l'engagement de la société qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfices et ce, pour chacune des catégories d'assurances.

f- Provisions pour risques en cours :

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

g- Provisions pour égalisation :

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir.

4-10 Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurées sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

4-11 Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- Frais d'administration
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application de clés pour les charges directement affectables
- Imputation indirecte des autres frais à partir de clés de répartition suivants : l'effectif - la masse salariale.

4-12 Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((Provisions Techniques au 01/01/N + Provisions Techniques au 31/12/N) / 2).

4-13 Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

La STAR applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

4-14 L'état de flux de trésorerie :

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de recensement individuel par flux.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

La trésorerie se compose des avoirs en dinars et en devises auprès des banques, du Centre des chèques Postaux et de la caisse.

Les encaissements des primes reçus des assurés sont présentés nets de ristournes et de la quote-part des Co-assureurs.

Les sommes versés pour paiement des sinistres sont présentés nets de la quote-part des Co-assureurs.

Les décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

5- COMPARABILITE DES COMPTES :

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2012 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2011. Les soldes des avoirs en banque, CCP et caisse ont été présentés d'une manière compensée, un retraitement a été effectué pour le bilan de 2011 pour des besoins de comparabilité.

En effet en 2012 les avoirs en banque ont été présentés nets de découverts alors qu'ils figuraient parmi les autres passifs en 2011.

6-CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité d'audit.

Le programme d'Audit pour l'année 2012 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes.

7-LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE :

- **Comité de réflexion sur la stratégie commune** : composé de membres du conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
- **Comité d'audit** : composé de trois membres parmi les administrateurs et la structure d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.
- **Comité de placement** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la direction financière, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.

8- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

9- NOTES SUR LE BILAN (les chiffres sont exprimés en DT: Dinars tunisiens)

9-1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels s'élèvent au 31/12/2012 à 1 742 653 dinars contre 1 609 695 dinars au 31/12/2011 soit une variation de 132 958 dinars.

Les amortissements s'élèvent au 31/12/2012 à 1 345 731 dinars contre 903 187 dinars au 31/12/2011 soit une variation de 442 544 dinars.

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2012	Amortissements au 31/12/2012	Valeur Nette au 31/12/2012	Valeur Nette au 31/12/2011
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	1 598 403	1 270 565	327 838	706 508
Autes actifs (*)	103 250	34 166	69 084	0
TOTAL	1 742 653	1 345 731	396 922	706 508

(*) Les dépenses relatives à la nouvelle identité visuelle et signalétique extérieur de la STAR

9-2 Actifs corporels d'Exploitation

Libellés	Valeurs brutes			Amortissements			VCN AU 31/12/2012		
	Au 01/01/2012	Acquisitio n	Cession	Au 01/01/2012	Dotation	Reprise			
Materiels de transport	746 403		46 678	699 725	291 831	139 945	46 678	385 098	314 627
MMB	1 824 415	161 236		1 985 651	1 610 534	58 928		1 669 462	316 189
AAI	4 560 632	530 128		5 090 760	4 068 169	129 826		4 197 995	892 765
Materiels Informatique	3 334 322	385 108		3 719 430	2 726 990	184 924		2 911 914	807 516
TOTAL	10 465 772	1 076 472	46 678	11 495 566	8 697 524	513 623	46 678	9 164 469	2 331 097

9-3 Placements Immobiliers

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2012	Amortissement s et Provisions	Valeur Nette au 31/12/2012	Valeur Nette au 31/12/2011
Terrains	4 239 935		4 239 935	4 239 935
Constructions	15 739 433	3 794 506	11 944 927	12 205 583
Parts dans les sociétés à objet foncier	118 300	18 300	100 000	118 164
TOTAL	20 097 668	3 812 806	16 284 862	16 563 682

9-4 Placements dans les entreprises avec lien de participation

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Actions Cotées	67 613 873	58 982 384	8 631 489
Actions Non Cotées	5 959 509	5 963 259	-3 750
Valeur brute	73 573 382	64 945 643	8 627 739
Provisions	9 129 718	7 441 756	1 687 962
Valeur nette	64 443 664	57 503 887	6 939 777

9-5 Placements Financiers**9-5-1 Actions et autres titres à revenus variables :**

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Actions Cotées	12 892 750	13 236 754	-344 004
Actions OPCVM	16 104 570	16 104 570	0
Actions Non Cotées	2 212 470	2 037 470	175 000
Actions étrangères	957 275	957 274	1
Valeur brute	32 167 065	32 336 068	-169 003
Provisions	2 357 088	1 610 299	746 789
Valeur nette	29 809 977	30 725 769	-915 792

9-5-2 Obligations et autres titres a revenus fixes :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Emprunts obligataires	88 579 452	84 412 952	4 166 500
Emprunts indivis	240 000	240 000	0
Placements bons de trésor	204 015 000	203 285 000	730 000
Placements BTA	154 147 500	137 147 500	17 000 000
Valeur brute	446 981 952	425 085 452	21 896 500
Provisions	740 502	740 502	0
Valeur nette	446 241 450	424 344 950	21 896 500

9-5-3 Prêts

Libellés	au 31/12/2012	au 31/12/2011	Variation
Prêts au personnel	5 617 247	2 999 120	2 618 127
Prêts sur police vie	48 914	42 614	6 300
Valeur brute	5 666 161	3 041 734	2 624 427
Provisions	64 488	66 019	-1 531
Valeur nette	5 601 673	2 975 715	2 625 958

9-5-4 Autres placements

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2012	Valeur Brute au 31/12/2011	Variation
Dépôt auprès de la TGT	2 896 903	4 314 837	-1 417 934
Placements en devises	45 538 542	40 837 368	4 701 174
Autres dépôts	0	4 000	-4 000
TOTAL	48 435 445	45 156 205	3 279 240

9-6 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2012	Valeur Brute au 31/12/2011	Variation
Dépôts en garantie des PPNA	1 065 518	1 017 039	48 479
Dépôts en garantie des PSAP	4 362 600	4 358 536	4 064
TOTAL	5 428 118	5 375 575	52 543

9-7 Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2012 de 1 794 508 DT par rapport à 2011 :

Libellés	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011	Variation
Provision pour primes non acquises	8 968 428	6 917 634	2 050 794
Provision pour sinistres non vie	31 575 206	31 882 434	-307 228
Prov. pour part. des ass. aux bénéficiaires	974 180	923 238	50 942
TOTAL	41 517 814	39 723 306	1 794 508

9-8 Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

9-8-1 Créances nées d'opérations d'assurance directe

Libellés	Montant brut au 31/12/2012	Provision	Montant net au 31/12/2012	Montant net au 31/12/2011
Primes à annuler	-1 326 734		-1 326 734	-864 572
créances sur les assurés	55 044 800	14 862 870	40 181 930	34 117 214
créances contentieuses	32 798 435	31 466 849	1 331 586	220 415
Autres créances	6 598 057	4 183 561	2 414 496	2 111 015
TOTAL	93 114 558	50 513 280	42 601 277	35 584 072

9-8-2 Créances nées d'opérations de réassurance

Libellés	Montant brut au 31/12/2012	Provision	Montant net au 31/12/2012	Montant net au 31/12/2011
Récessionnaires	35 052		35 052	31 066
Cédants	4 779 020	3 439 540	1 339 480	1 133 772
Cessionnaires	8 399 943	2 236 232	6 163 711	3 156 033
TOTAL	13 214 015	5 675 772	7 538 243	4 320 871

9-8-3 Autres Créances

Libellés	Montant brut au 31/12/2012	Provision	Montant net au 31/12/2012	Montant net au 31/12/2011
Personnel	194 233	198	194 035	133 874
Etat, orga. sécurité sociale	4 734 552		4 734 552	5 627 331
autres débiteurs divers	2 244 667	266 839	1 977 828	2 269 968
TOTAL	7 173 452	267 037	6 906 414	8 031 173

9-9 Autres éléments d'actif**9-9-1 Avoirs en banque, CCP et Caisse :**

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Avoirs en banque	27 348 964	21 211 551	6 137 413
Découverts (*)	-5 469 422	-5 970 967	501 545
CCP	1 362 436	941 784	420 652
Caisse	12 469	7 983	4 486
TOTAL	23 254 447	16 190 351	7 064 096

(*) les données de l'exercice 2011 ont fait l'objet d'un retraitement pour des besoins de comparabilité.

9-9-2 Charges reportées

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Frais d'acquisition reportés	3 135 253	2 693 286	441 967
TOTAL	3 135 253	2 693 286	441 967

9-9-3 Comptes de régularisation Actif

Libellés	2012	2011	Variation
Intérêts et loyers acquis non échus	16 824 005	15 835 374	988 631
Estimation de réassurance	32 640	0	32 640
Autres comptes de régularisation			
charges payées d'avance	640 359	387 835	252 524
Autres produits à recevoir	944 047	1 295 117	-351 070
commissions à recevoir	527 536	600 035	-72 499
TOTAL	18 968 587	18 118 361	850 226

9-10 Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	CAPITAUX PROPRES 2011 AVANT AFFECTATION	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2012	CAPITAUX PROPRES 2012 AVANT AFFECTATION
Capital Social	23 076 930				23 076 930
Primes liées au capital	126 623 070				126 623 070
Réserves Légales	2 307 693				2 307 693
Réserves spéciales de Réévaluation	1 926 258				1 926 258
Autres réserves	8 702 898	1 310 517			10 013 415
Résultats reportés	46 730 314	10 728 159			57 458 473
Amortissements différés	-1 804 328				-1 804 328
Résultat de l'exercice 2011	16 082 007	-11 928 159	-4 153 848		0
Résultat de l'exercice 2012				15 308 047	15 308 047
TOTAL	223 644 842	110 517	-4 153 848	15 308 047	234 909 558

Les intérêts des prêts au personnel de l'exercice 2012 sont imputés au fond social (110 517 dinars).

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportes après déduction des réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires

9-11 Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2012 à 1 058 000 dinars représentent des provisions pour litiges.

Pour la provision pour départ à la retraite, la société a abandonné en 2012 l'application de la norme IAS 19 suite à la conclusion d'un contrat d'assurance pour couvrir les indemnités de départ à la retraite.

9-12 Provisions techniques brutes

Désignation	2012	2011	Variation 2012	Variation 2011
Prov.pour primes non acquises	50 765 239	48 086 942	2 678 297	-1 444 874
Prov.Mathématiques Vie	23 944 793	15 219 484	8 725 309	5 020 776
Prov.pour Sinistres à Payer Vie	4 608 790	4 052 111	556 679	-476 756
Prov.pour Sinistres à Payer non Vie	377 709 888	346 118 612	31 591 276	14 889 478
Prov.Mathématiques des Rentes	18 224 756	19 185 840	-961 084	-966 816
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices Vie	256 009	214 007	42 002	24 227
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices non Vie	8 346 541	6 942 998	1 403 543	2 311 423
Prov pour Egalisation	5 172	5 172	0	0
Prov pour Egalisation décès	242 000	135 000	107 000	25 000
Prov pour risques en cours	1 229 338	1 221 037	8 301	-1 306 081
TOTAL	485 332 527	441 181 202	44 151 323	18 076 376

9-13 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2012	Valeur Brute au 31/12/2011	Variation
Dépôts en garantie des PPNA	3 694 145	2 463 220	1 230 925
Dépôts en garantie des PSAP	16 348 797	13 193 186	3 155 611
TOTAL	20 042 942	15 656 406	4 386 536

9-14 Autres dettes

9-14-1 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	2012	2011	Variation
Siège,agents d'assurances et succursales	2 692 761	2 446 881	245 880
Autres Crédoeurs	12 121 173	12 826 452	-705 279
TOTAL	14 813 934	15 273 333	-459 399

9-14-2 Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	2012	2011	Variation
Rétrocessionnaires	447 058	685 264	-238 206
Cédants	6 532 118	6 241 382	290 736
Cessionnaires	6 332 256	6 945 540	-613 284
TOTAL	13 311 432	13 872 186	-560 754

9-14-3 Autres dettes

Désignation	2012	2011	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	3 478 746	3 589 778	-111 032
Personnel	3 887 185	3 017 458	869 727
Etat , Organisme de sécurité sociale	4 497 400	3 632 072	865 328
Autres Créditeurs divers	6 940 418	7 554 194	-613 776
TOTAL	18 803 749	17 793 502	1 010 247

9-15 Autres passifs

9-15-1 Comptes de régularisation Passif

Désignation	2012	2011	Variation
Charges à payer	1 665 651	1 736 769	-71 118
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	7 886	3 171	4 715
Intérêts perçus ou comptabilisés d'avance	10 910	14 877	-3 967
Intérêts de retard des traites	143 757	125 851	17 906
Evaluation technique de réassurances	0	250 850	-250 850
Différence sur les prix de remboursements à perce	1 748 738	1 160 792	587 946
TOTAL	3 576 942	3 292 310	284 632

10- NOTES SUR LES ETATS DE RESULTAT (les chiffres sont exprimés en DT: Dinars tunisiens)

10-1 Primes émises et acceptées

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 202 834 947 DT en 2012 contre 185 008 294 DT en 2011, soit une variation nette 17 826 653 DT.

Libellés	Opérations brutes 2012	Cessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011
Primes émises non vie	223 912 096	30 697 852	193 214 244	176 602 556
Primes émises vie	9 677 925	57 222	9 620 703	8 405 738
Total	233 590 021	30 755 074	202 834 947	185 008 294

10-2 Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession des branches vie et non vie se sont élevées à 168 927 607 DT en 2012 contre 150 909 850 en 2011 enregistrant une évolution de 18 017 757 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Opérations brutes 2012	Cessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011
Non vie				
Montants payés	143 684 882	9 450 418	134 234 464	140 257 305
Variation de la PSAP	31 591 277	-307 228	31 898 505	8 625 239
Total non vie	175 276 159	9 143 190	166 132 969	148 882 544
Vie				
Montants payés	2 237 959		2 237 959	2 504 062
Variation de la PSAP	556 679		556 679	-476 756
Total vie	2 794 638	0	2 794 638	2 027 306
Total général	178 070 797	9 143 190	168 927 607	150 909 850

10-3 Variation des autres provisions techniques

Libellés	2012	2011	variation
Non vie			
var.provisions mathématiques rentes	961 083	966 816	-5 733
var.provisions pour risques en cours	-8 301	1 306 082	-1 314 383
Total non vie	952 782	2 272 898	-1 320 116
Vie			
var.provisions mathématiques	8 725 309	5 020 775	3 704 534
Total vie	8 725 309	5 020 775	3 704 534

10-4 Participations aux bénéfices et ristournes

Libellés	Opérations brutes 2012	Cessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011
Non vie				
participations aux bénéfices payés	2 266 885	842 784	1 424 101	248 609
provisions pour participation aux bénéfices	1 403 543		1 403 543	2 311 423
Total non vie	3 670 428	842 784	2 827 644	2 560 032
Vie				
participations aux bénéfices payés				
provisions pour participation aux bénéfices	42 002		42 002	24 227
Total vie	42 002	0	42 002	24 227

10-5 Frais d'exploitation

Libellés	2012	2011	Variation
Non vie			
Frais d'acquisition	- 13 253 039	10 117 835	3 135 204
Var. des frais d'acquisition reportés	+ 441 967	491 587	-49 620
frais d'administration	- 16 119 159	16 341 676	-222 517
commissions reçues des réassureurs	+ 7 001 833	4 433 826	2 568 007
Total non vie	21 928 398	21 534 098	394 300
Vie			
Frais d'acquisition	- 1 775 074	1 623 982	151 092
frais d'administration	- 1 343 496	1 326 807	16 689
commissions reçues des réassureurs	+ 0	0	0
Total vie	3 118 570	2 950 789	167 781

10-6 Autres charges techniques

Libellés	2012	2011	Variation
Non vie			
Autres charges techniques	- 14 164 221	11 803 598	2 360 623
Total non vie			
Vie			
Autres charges techniques	- 246 141	205 513	40 628
Total vie	246 141	205 513	40 628

10-7 Autres Produits techniques

Libellés	2012	2011	Variation
Non vie			
Produits techniques	3 690 354	4 120 502	-430 148
Vie			
Produits techniques	1 077	2 339	-1 262
Total	3 691 431	4 122 841	-431 410

10-8 Produits et charges des placements

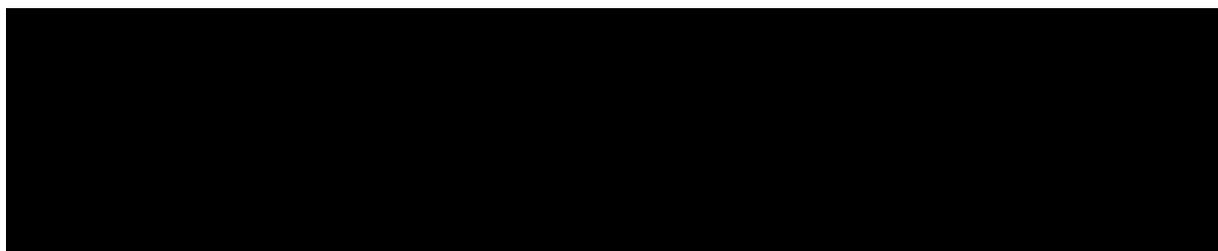
Désignation	2012	2011
<i>Produits de placements</i>		
Revenus des placements	32 616 044	31 271 830
Revenus des placements immobiliers	399 348	363 831
Revenus des obligations et autres titres à revenus fixes	26 397 282	24 871 217
Revenus des participations autres revenus	5 054 787 764 627	5 071 394 965 388
Reprise de corrections de valeurs sur placements	6 288 341	1 462 975
Profits provenant de la réalisation des placements	4 712 855	1 545 490
TOTAL	43 617 240	34 280 295
<i>Charges de placements</i>		
Charges de gestion des placements	1 151 796	1 025 923
Corrections de valeurs sur placements	8 929 884	6 378 652
Pertes provenant de la réalisation des placements	977 804	1 384 645
TOTAL	11 059 484	8 789 220
<i>Revenus nets</i>	32 557 756	25 491 075

10-9 Ventilation des charges par nature

Désignation	2012	2011
salaires et compléments de salaires	17 881 956	15 195 847
charges sociales	6 572 518	5 450 711
autres charges	1 336 019	853 718
<i>Total charges de personnel</i>	25 790 493	21 500 276
<i>Impôts et taxes</i>	6 011 213	4 699 262
<i>Autres frais généraux</i>	6 072 213	3 899 025
Total des charges par nature	37 873 919	30 098 563

10-10 Charges de commissions

Désignation	2012	2011
commissions des agents d' assurances, courtiers et bancassurances	15 293 255	14 108 230

10-11 Dotations aux amortissements et aux provisions

10-12 Ventilation par destination des frais généraux et des dotations

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :

Désignation	2012	2011
Total des charges affectées au compte technique Vie	3 522 629	3 327 391
Total des charges affectées au compte technique Non Vie	51 810 822	45 308 481
Frais de gestion des placements	718 185	598 732
TOTAL	56 051 636	49 234 604

10-13 Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes, d'annulations et de ristournes exercice en cours, s'élevant à la somme de 235 042 845 dinars, se présente comme suit :

Zones	Montant
NORD	176 863 889
CENTRE	44 743 199
SUD	13 435 757
TOTAL	235 042 845

10-14 Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat comptable	21 308 513
Réintégrations	13 718 381
Déductions	- 17 882 704
Résultat fiscal	17 144 190
Impôt sur les sociétés (35%)	-6 000 467
Résultat Net de l'exercice	15 308 047

11-NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie a atteint au 31/12/2012 un montant de 23 254 447 dinars contre 16 190 351 dinars au 31/12/2011, soit une variation positive de 7 064 096 dinars.

Cette variation positive de trésorerie résulte principalement des flux de trésorerie liés à l'exploitation qui est de valeur de 19 508 122 dinars.

Les flux positifs provenant de l'exploitation sont de l'ordre de 290 443 796 dinars.

Les flux négatifs provenant de l'exploitation sont de l'ordre de 270 935 674 dinars.

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2012, un flux de trésorerie net négatif de 8 317 917 dinars provenant, d'une part, de l'acquisition de titres de participations et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 9 366 498 dinars et 904 277 dinars et, d'autre part, de l'encaissement suite au cession des actions et d'immobilisations corporelles pour un montant 1 952 858 dinars.

L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2012, un flux de trésorerie négatif de 4 126 109 dinars provenant de la distribution des dividendes.

12-ANNEXES (EN DINARS)**ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS**

	valeur brute	valeur nette	Juste valeur
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	20 097 668	16 284 862	31 234 992
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	84 235 700	72 799 762	133 464 726
Parts d'OPCVM	21 504 747	21 453 880	22 992 055
Obligations et autres titres à revenu fixe	446 981 952	446 241 450	446 241 450
Prêts au personnel	5 666 161	5 601 673	5 601 673
Dépôts auprès des entreprises cédantes	5 428 118	5 428 118	5 428 118
Autres	48 435 445	48 435 445	48 435 445
Total	632 349 791	616 245 190	693 398 459
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	621 255 512	605 215 399	682 368 668
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	26 389 699	26 389 699	26 389 699

TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS BRANCHE VIE

	EXERCICE				
	2008	2009	2010	2011	2012
Participation aux résultats					
Participation attribuée et payée	61 401	13 605			
Prov. Participation bénéfiques au 31/12	249 961	210 820	189 780	214 007	256 009
Prov. Participation bénéfiques au 01/01	164 492	249 961	210 820	189 780	214 007
Provisions mathématiques moyennes	6 105 229	6 695 248	8 535 063	12 709 096	19 582 139

**ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER
NON VIE**

<i>Exercice de survenance</i>					
ANNEE D'INVENTAIRE 2010	2008	2009	2010	2011	2012
Règlements cumulés	97 998 420	131 629 909	49 173 915		
Provisions pour sinistres	46 493 990	57 790 772	118 447 303		
Total charges des sinistres	144 492 410	189 420 681	167 621 218		
Primes acquises	199 428 285	200 545 910	197 812 613		
% Sinistres /primes acquises	72%	94%	85%		

<i>Exercice de survenance</i>					
ANNEE D'INVENTAIRE 2011	2008	2009	2010	2011	2012
Règlements cumulés	109 977 267	155 844 242	79 838 668	57 268 473	
Provisions pour sinistres	34 778 285	33 763 573	63 436 718	121 694 277	
Total charges des sinistres	144 755 552	189 607 815	143 275 386	178 962 750	
Primes acquises	199 428 285	200 545 910	197 812 613	196 948 934	
% Sinistres /primes acquises	73%	95%	72%	91%	

<i>Exercice de survenance</i>					
ANNEE D'INVENTAIRE 2012	2008	2009	2010	2011	2012
Règlements cumulés	114 597 710	165 105 080	101 205 673	85 752 903	67 612 791
Provisions pour sinistres	29 479 783	24 776 497	45 025 477	76 023 946	126 692 568
Total charges des sinistres	144 077 493	189 881 577	146 231 150	161 776 849	194 305 359
Primes acquises	199 428 285	200 545 910	197 812 613	196 948 934	221 233 799
% Sinistres /primes acquises	72%	95%	74%	82%	88%

Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2012

CATEGORIES	GROUPE	A.TRAVAIL	INCENDIE	RISQUES DIVERS	TRANSPORT	AVIATION	AUTOMOBILE	ACCEPTATION	TOTAL
PRIMES ACQUISES	65 040 176		9 828 912	15 501 800	10 363 871	5 113 746	113 953 326	1 431 968	221 233 799
Primes émises	65 040 176		9 888 694	16 469 972	10 403 541	5 062 397	115 566 870	1 480 446	223 912 096
Variation des Primes non acquises			-59 782	-968 172	-39 670	51 349	-1 613 544	-48 478	-2 678 297
CHARGES DE PRESTATION	-56 583								
	461	-550 619	-7 364 761	-10 583 274	3 532 848	-142 941	-101 953 907	-784 261	-174 430 376
Prestations et Frais payés	-59 051	-1 530 688	-3 226 064	-5 763 329	3 335 754	-416 701	-76 251 961	-780 197	-143 684 882
Charges des provisions pour prestations diverses	696								
	2 468 235	980 069	-4 138 697	-4 819 945	197 094	273 760	-25 701 946	-4 064	-30 745 494
Solde de souscription	8 456 715	-550 619	2 464 151	4 918 526	13 896 719	4 970 805	11 999 419	647 707	46 803 423
Frais d'acquisition	-2 596 891		-728 236	-1 499 767	-620 173	-85 020	-7 254 204	-26 781	-12 811 072
Autres charges de gestion nettes	-4 277 815	-199 356	-1 409 563	-2 953 834	-1 304 239	-275 165	-15 420 246	-752 808	-26 593 026
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-6 874 706	-199 356	-2 137 799	-4 453 601	-1 924 412	-360 185	-22 674 450	-779 589	-39 404 098
Produits nets de placements	977 294	1 023 102	853 312	1 659 481	497 639	307 472	15 507 075	259 381	21 084 756
Participation aux résultats	-1 535 819		-176 457	-821 171	-746 485		-384 606	-5 890	-3 670 428
Solde Financier	-558 525	1 023 102	676 855	838 310	-248 846	307 472	15 122 469	253 491	17 414 328
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes acquises	-133 517		-5 136 147	-8 467 119	-6 912 239	-4 952 677	-2 926 438	-118 920	-28 647 057
les prestations payés	428 976	724 310	5 963 951	450 258	813 233	365 135	647 725	56 829	9 450 418
les charges de provi. pour prestations	237 794	-864 641	-2 024 634	2 288 329	222 212	-258 412	40 083	52 041	-307 228
la participation aux résultats			103 227	602 514	120 583	16 460			842 784
Commissions reçues des réassureurs /rétrocessionnaires			967 147	1 532 294	2 330 583	203 281	1 957 286	11 242	7 001 833
Solde de réassurance / rétrocession	533 253	-140 331	-126 456	-3 593 724	-3 425 628	-4 626 213	-281 344	1 192	-11 659 250
Résultat technique	1 556 737	132 796	876 751	-2 290 489	8 297 833	291 879	4 166 094	122 801	13 154 402
Informations complémentaires									
Provisions pour Primes non Acquises clôture			1 228 039	4 939 077	809 993	4 379 175	38 343 439	1 065 517	50 765 240
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture			1 168 256	3 970 904	770 324	4 430 524	36 729 895	1 017 039	48 086 942
Provisions pour Sinistres à Payer clôture	17 423 672	2 587 194	17 631 711	30 869 720	5 891 485	1 860 157	297 084 630	4 361 319	377 709 888
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	19 998 907	2 606 178	13 700 922	26 050 703	6 088 579	2 133 917	271 182 151	4 357 255	346 118 612
Autres Provisions techniques clôture	1 765 849	18 224 756	1 021 361	2 038 195	3 792 235		1 200 237		28 042 633
Autres Provisions techniques Réouverture	1 507 994	19 185 840	991 201	1 230 297	3 370 044		1 204 670		27 490 046



67, Rue JUGUTHA
 1082 Mutuelle ville-Tunis – Tunisie
 Tél : 00 216 71 840 818 - Fax : 00 216 71 844 808
 Website: www.hlb-tunisia.com
 E-mail : admin@ hlb-tunisia.com



Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie

LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie
 Tél. 00 216 71 28 27 30 - Fax. 00 216 71 28 98 27
 Email : gac.audit@gnet.tn

SOCIETE « ASSURANCES STAR »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2012

Messieurs les actionnaires,

1- En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de **la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurance « STAR »** arrêtés au **31 décembre 2012**.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de **792 839 720** dinars et un résultat bénéficiaire de **15 308 047** dinars, ont été arrêtés par votre conseil d'administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nos rapports sur le contrôle interne font partie intégrante du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

4- A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

5- Sans remettre en cause l'opinion sans réserves ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

5.1- La société a réajusté en 2012 la méthode d'estimation de la provision pour sinistres à payer au titre sinistres corporels survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR), en se basant sur les statistiques réelles de la société, au même titre qu'en 2011.

En effet, des pourcentages d'ouverture des dossiers sur les cinq derniers exercices clôturés ont été déterminés et ont été appliqués à l'exercice 2012. Cette méthode a été préconisée suite à l'objectif fixé par l'entreprise qui consiste à ouvrir et régler rapidement les dossiers.

Ce changement nécessite, à notre avis, une confirmation de la projection faite des données statistiques au cours des exercices futurs.

Comme il est indiqué dans la note aux états financiers n°4-9(c) - Provisions pour sinistres à payer, la compagnie a procédé en 2012 à un changement de la méthode d'estimation du coût moyen des sinistres corporels conformément à la circulaire 258 du ministre des finances du 02 octobre 2010.

5.2- La compagnie a procédé en 2012 au calcul de la provision mathématique relative aux contrats collectifs vie conformément à la nouvelle table de mortalité tunisienne telle que fixée par l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009.

De ce fait, la compagnie a constaté un montant cumulé de provisions de 13 538 mDT au 31 décembre 2012 contre 7 270 mDT au 31 décembre 2011, représentant 75% du montant de cette provision devant être totalement constatée au terme de l'exercice 2013.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

6- Nous avons procédé aux vérifications des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et ce conformément aux normes internationales d'audit et aux lois en vigueur. Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la STAR arrêtés au 31 décembre 2012.

7- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la Direction Générale dans un rapport distinct sous forme de lettre de direction.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

8- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 8 Avril 2013

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ GSAudit&Advisory
Raouf MENJOUR

■ P/ La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI



67, Rue JUGURTHA
1082 Mutuelle ville-Tunis – Tunisie
Tél : 00 216 71 840 818 - Fax : 00 216 71 844 808
Website: www.hlb-tunisia.com
E-mail : admin@hnb-tunisia.com



Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie

9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie
Tél. 00 216 71 28 27 30 - Fax. 00 216 71 28 98 27
Email : gac.audit@gnet.tn

LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

SOCIETE « ASSURANCES STAR »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE 2012

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR**, et en application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

La direction générale de votre société ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. La STAR a conclu avec la STB, administrateur à la STAR, une convention d'actionnariat qui porte sur les opérations suivantes :
 - Le service financier des titres émis et à émettre par la STAR (actions, obligations, certificats d'investissement, actions à dividendes prioritaires,...) ;
 - L'accomplissement de formalités relatives aux modifications apportées au capital social de la STAR.

En rémunération de ces services, la STB percevra un montant forfaitaire annuel de 11.000 dinars HT à prélever à terme échu sur le compte de la STAR ouvert chez la STB.

2. La STAR a conclu avec la STB, administrateur à la STAR, une convention de Bancassurance qui porte sur la conclusion de contrats d'assurance en nom et pour le compte de la STAR, et ce pour les branches d'assurances dont la liste est fixée par l'arrêté du Ministre des finances du 08 Août 2002.

C. Rémunération des dirigeants

C1. Les obligations et engagements de **la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR** envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président Directeur Général est fixée dans le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 13/01/2009. Cette rémunération englobe (sur une base de 12 mois) :
 - a- Un salaire mensuel
 - Salaire net mensuel de 7.500 DT
 - Cotisation sociale à la charge de l'employé 671 DT
 - Une retenu sur impôt sur le revenu de 3.252 DT
 - Charges sociales patronales de 1.432 DT
 - b- Prime d'intéressement au titre de l'année 2011 et servie en 2012 :
 - Prime d'intéressement nette de 18.707 DT
 - Une retenu sur impôt sur le revenu de 8.602 DT
 - Charges sociales patronales de 942 DT
 - c- Les avantages en nature comportent :
 - Une voiture de fonction et une voiture à usage familial ;
 - 500 litres de carburant par mois.
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 2.240 DT par an;

2. Suivant un contrat de travail conclu avec la STAR en 2012, le Directeur Général Adjoint a bénéficié à partir du 23 avril 2012 des salaires et des avantages suivants :
- a- Un salaire mensuel qui se détaille en :
 - Salaire net mensuel de 5.280 DT
 - Cotisation sociale à la charge de l'employé 1.050 DT
 - Une retenu sur impôt sur le revenu de 1.857 DT
 - Charges sociales patronales de 2.387 DT
 -
 - b- Les avantages en nature suivants
 - Une voiture de fonction;
 - 400 litres de carburant par mois.
 - La prise en charge des frais de Téléphone pour un montant de 296 DT de l'année 2012;
 - c- L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2012 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel net de 7.200 Dinars par administrateur et par membre du comité permanent d'audit.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 61.200 DT et 21.600 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

Fait à Tunis, le 8 Avril 2013

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ GSAudit&Advisory
Raouf MENJOUR

■ P/ La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**Le Groupe AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

Le Groupe Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes, Mr Mohamed MEHDI (ECC MAZARS) et Mr Mourad GUELLATY (Cabinet Mourad GUELLATY).

ACTIFS

Exercice clos au 31/12/2012

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	(1)	2 982 530	2 176 932
Moins: amortissements		-1 267 626	-1 160 064
		1 714 904	1 016 868
Immobilisations corporelles	(1)	98 526 582	93 073 519
Moins: amortissements		-59 969 772	-54 827 596
		38 556 810	38 245 923
Immobilisations financières	(2)	310 052	258 360
Moins: provisions		-92 837	-92 837
		217 215	165 523
Total des Actifs immobilisés		40 488 929	39 428 314
Total des actifs non courants		40 488 929	39 428 314
Actifs courants			
Stocks	(3)	12 330 857	13 145 871
Moins: provisions		-177 055	-203 185
		12 153 802	12 942 686
Clients et comptes rattachés	(4)	27 038 656	22 905 112
Moins: provisions		-3 875 582	-3 941 832
		23 163 074	18 963 280
Autres actifs courants	(5)	6 551 251	5 885 502
Moins: provisions		-41 582	-41 582
		6 509 669	5 843 920
Placements et autres actifs financiers	(6)	14 778	24 566
Moins: provisions		0	0
		14 778	24 566
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	3 553 746	5 021 383
Total des actifs courants		45 395 069	42 795 835
Total des actifs courants		85 883 998	82 224 149

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
Exercice clos au 31/12/2012

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Capitaux propres			
Capital social		27 758 550	26 023 650
Réserves		2 688 413	2 401 139
Réserves Consolidées		1 368 328	2 632 386
Subventions reçues		1 199 204	1 421 312
Fond social		24 970	0
Intérêts Minoritaires		66 605	100 568
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		33 106 070	32 579 055
Résultat de l'exercice		11 259 921	5 636 664
<i>Part du groupe</i>		11 226 289	5 670 472
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>		33 632	-33 808
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		2 523 500	1 720 000
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	44 365 991	38 215 719
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	(9)	3 662 519	645 654
Autres passifs financiers	(10)	13 471 629	14 249 930
Provisions	(11)	88 335	1 687 735
Total des passifs non courants		17 222 483	16 583 319
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(12)	11 628 309	11 380 044
Autres passifs courants	(13)	5 484 848	3 680 502
Concours bancaires et autres passifs financiers	(14)	7 182 367	12 364 565
Total des passifs courants		24 295 524	27 425 111
Total des passifs		41 518 007	44 008 430
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		85 883 998	82 224 149

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2012
(modèle de référence)

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Revenus	(15)	63 397 573	53 833 682
Coût des ventes	(16)	-36 499 552	-31 113 220
Marges brute		26 898 021	22 720 462
Autres produits d'exploitation	(17)	1 393 275	1 526 046
Frais de distribution	(18)	-3 298 392	-2 769 730
Frais d'administration	(19)	-9 593 780	-9 104 175
Autres charges d'exploitation	(20)	-3 045 900	-2 390 121
Résultat d'exploitation		12 353 224	9 982 482
Charges financières nettes	(21)	-966 206	-711 378
Produits des placements		0	158
Autres gains ordinaires		1 380 253	17 477
Autres pertes ordinaires		-438 024	
Dotation aux provisions pour risques et charges		0	-1 600 000
Reprise sur provisions pour risques et charges		1 600 000	
Résultat des activités ordinaires avant impôt		13 929 247	7 688 739
Impôt sur les bénéfices	(22)	-2 669 326	-2 052 075
Résultat des activités ordinaires après impôt		11 259 921	5 636 664
Effet des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		11 259 921	5 636 664

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31/12/2012
(modèle de référence)

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	69 765 816	59 554 666
Intérêts reçus	1 465	2 335
Encaissements provenant des placements à court terme		8 476
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel	-52 453 313	-46 811 007
Décaissements en faveur de l'Etat (TVA)		-1 984 672
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	-3 805 738	-2 611 158
Intérêts payés	-521 298	-83 951
Décaissements provenant des placements à court terme		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	12 986 932	8 074 689
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 240 983	-5 920 653
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	26 673	17 571
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-8 126	-688 706
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-6 222 436	-6 591 788
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement dépôt de garantie		
Décaissement dépôt de garantie	-609 418	-8 160
Dividendes et autres distributions payés	-4 991 006	-10 007 708
Dividendes et autres distributions reçus		-102 603
Encaissement d'emprunts	7 000 000	20 799
Encaissement dépôt fondant		728 900
Remboursement d'emprunts	-1 888 892	-105 670
Encaissement provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-489 316	- 9 474 442
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	-183 587	-227 777
Variation de trésorerie	6 091 593	-8 219 318
Trésorerie au début de l'exercice	7 343 180	876 138
Effet périmètre		
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-1 251 587	- 7 343 180

Présentation du Groupe

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
Air Séparation Tunisie	Vente et location de matériel de soin à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

(En milliers de dinars)

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	73 170	43 012	11 341
Air Liquide Tunisie Services	37 265	2 815	1 978
Air Séparation	967	297	68
Air Liquide SPECNA	1 120	149	50

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750 000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

Air Séparation Tunisie est une société à responsabilité limitée au capital de 50 000 dinars divisé en cinq mille parts de dix dinars chacune. Air Liquide Tunisie Services a pris une participation de 75% dans le capital de cette société en octobre 2008 et a racheté les 24,99% en juillet 2011.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150 000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA	50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Maroc–SA	50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL	50 000 Dinars

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend :

- Air Liquide Tunisie : société mère,
- Air Liquide Tunisie Services : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- Air Séparation Tunisie : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- Air Liquide Specna: filiale détenue à hauteur de 33.33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée est la méthode d'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

■ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

■ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

■ Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

■ Stocks

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux en cours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

■ Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**BILAN - ACTIF****NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2011	Acquisitions	Virements de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	2 176 932	40 000	765 598	0	2 982 530
Survaleur (1)	1 059 266				1 059 266
Logiciels	1 097 666		765 598		1 863 264
Fonds de commerce	20 000	40 000			60 000
Immobilisations corporelles	93 073 519	6 313 461	<765 598>	<94 800>	98 526 582
Terrains	1 191 384				1 191 384
Constructions	2 338 288		522 599		2 860 887
Matériel et outillage	28 667 485	41 307	13 453 509	<26 820>	42 135 481
Matériel de transport	3 280 434	288 750	45 300	<67 980>	3 546 504
M.M.B & A.A.I	10 544 207		2 000 925		12 545 132
Emballages	30 265 056		2 853 200		33 118 256
Immobilisations encours	16 786 665	5 983 404	<19 641 131>		3 128 938
Total	95 250 451	6 353 461	<0>	<94 800>	101 509 112

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société Air Séparation Tunisie.

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2011	Dotations 2012	Autres variations	Amortissements au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	1 160 064	107 562	0	1 267 626
Survaleur	158 891	52 963		211 854
Logiciels	1 001 173	54 599		1 055 772
Fonds de commerce	0			0
Immobilisations corporelles	54 827 596	5 213 177	<71 001>	59 969 772
Terrains				
Constructions	1 526 324	134 406		1 660 730
Matériel et outillage	21 308 430	2 292 321		23 600 751
Matériel de transport	2 041 763	379 414	<67 980>	2 353 197
M.M.B & A.A.I	6 000 850	897 138		6 897 988
Emballages	23 950 229	1 509 898	<3 021>	25 457 106
Total	55 987 660	5 320 739	<71 001>	61 237 398

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Prêts au personnel (b)	74 782	68 542
Dépôts et cautionnements	221 715	176 263
Total brut	310 052	258 360
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<92 837>	<92 837>
Total net	217 215	165 523

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie « IMTT ».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Gaz	2 387 539	3 847 149
Matériel de soudage	1 791 277	1 819 788
Matériel médical	2 960 320	2 778 491
Matières premières	355 803	290 871
Matières consommables	2 684 378	2 570 192
Marchandises en transit	1 758 639	1 695 115
Travaux en-cours	392 901	144 266
Total brut	12 330 857	13 145 871
Provision pour dépréciation des stocks	<177 055>	<203 185>
Total net	12 153 802	12 942 686

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Clients	22 656 232	17 767 919
Clients, effets à recevoir	518 862	1 440 229
Clients douteux ou litigieux	3 863 562	3 696 964
Total brut	27 038 656	22 905 112
Provision pour dépréciation des comptes clients	<3 875 582>	<3 941 833>
Total net	23 163 074	18 963 280

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Etat, crédit de TVA	2 971 385	2 405 682
Impôt sur les sociétés à liquider	787 859	1 145 102
Taxe de formation professionnelle	141 001	172 822
Consignations en douane	161 380	321 693
Charges comptabilisées d'avance	79 536	43 450
Produits à recevoir	19 626	20 275
Autres actifs courants	2 390 464	1 776 478
Total brut	6 551 251	5 885 502
Provision pour dépréciation des autres actifs	<41 582>	<41 582>
Total net	6 509 669	5 843 920

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	12 778	22 566
Titres de placement	2 000	2 000
Total brut	14 778	24 566
Provision pour dépréciation des prêts	-	-
Total net	14 778	24 566

NOTE 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Banque de Tunisie	3 206 940	4 133 986
UBCI	24 312	62 333
BIAT	299 617	806 717
Caisses	18 157	13 627
Autres établissements bancaires	4 720	4 720
Total	3 553 746	5 021 383

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF**NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES**

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

Rubriques		Au 31 décembre 2011 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2011	Autres variations	Au 31 décembre 2012 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)		26 023 650		1 734 900	27 758 550
Réserve légale		2 385 502	216 863		2 602 365
Autres réserves		15 637	85 312	<14 900>	86 049
Réserves consolidées		2 632 386	138 300	<1 402 359>	1 368 327
Subvention d'investissement		1 421 312		<222 108>	1 199 204
Fond social		0	90 000	<65 030>	24 970
Intérêts des minoritaires		100 568	<33 963>		66 605
Résultat de l'exercice		5 636 664	<5 636 664>	11 259 921	11 259 921
Compte spécial d'investissement			1 720 000	<1 720 000>	
Total		38 215 719	<3 420 152>	9 570 424	44 365 991

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1 110 342 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	656 330	59,11%
Banque de Tunisie	213 000	19,18%
Banque Nationale Agricole	122 826	11,06%
Autres	118 186	10,65%
Total	1 110 342	100,00%

NOTE 9 : EMPRUNTS

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme de l'emprunt contracté auprès de la BT pour un montant de 7 000 000 dinars, ainsi que montant à terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Rubriques	2012	2011
Dépôt de garantie bouteilles (a)	11 938 214	12 492 655
Dépôt fondant (b)	1 533 415	1 757 275
Total	13 471 629	14 249 930

(a) Il s'agit des dépôts de garantie emballages. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

(b) Le solde de ce poste représente les dépôts reçues de nos clients qui seront amortis sur la durée du contrat.

NOTE 11 : PROVISIONS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Provisions pour risques	88 335	1 687 735
Provisions pour charges		
Total	88 335	1 687 735

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Fournisseurs d'exploitation	5 663 980	5 360 191
Fournisseurs d'immobilisation	1 237 402	2 632 589
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	4 721 090	3 117 086
Fournisseurs d'immobilisation factures non parvenues	0	230 904
Fournisseurs retenue de garantie	5 837	39 274
Total	11 628 309	11 380 044

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Charges à payer (a)	1 658 770	1 457 748
Produits constatés d'avance	560 278	607 441
C.N.S.S.	627 717	504 594
Clients, avances et acomptes	0	267 922
Compte courant d'associés (b)	56 272	50 728
Autres impôts et taxes	2 218 182	666 087
Autres créditeurs	363 629	125 982
Total	5 484 848	3 680 502

a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer au titre des congés payés, des départs à la retraites et des bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 14 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Banque de Tunisie	4 649 094	12 253 574
Autres	2 533 273	110 991
Total	7 182 367	12 364 565

ETAT DE RESULTAT**NOTE 15 : REVENUS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Ventes de gaz	49 494 878	39 453 106
Ventes de matériel	13 902 695	14 380 576
Total	63 397 573	53 833 682

NOTE 16 : COUT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Achats consommés	26 420 391	22 950 595
Frais de personnel	3 503 228	2 576 866
Dotation aux provisions et amortissements	2 091 264	2 011 642
Autres charges directes	4 484 669	3 574 117
Total	36 499 552	31 113 220

NOTE 17 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Produits divers d'exploitation	1 171 167	1 275 507
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	222 108	250 539
Total	1 393 275	1 526 046

NOTE 18 : COUTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Achats non stockés	84 935	104 755
Frais de personnel	346 364	295 525
Services extérieurs	2 087 522	1 548 578
Dotations aux provisions et amortissements	779 571	820 872
Total	3 298 392	2 769 730

NOTE 19 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Frais de personnel	5 224 132	5 006 425
Services extérieurs	3 468 808	3 422 273
Achats non stockés	230 608	179 250
Dotations aux provisions et amortissements	490 380	337 337
Autres charges	179 852	158 890
Total	9 593 780	9 104 175

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Redevances groupe	386 695	1 384 204
Services extérieurs	676 037	132 605
Diverses charges ordinaires	1 787 839	805 577
Dotations aux provisions et amortissements	195 329	67 735
Total	3 045 900	2 390 121

NOTE 21 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2012	2011
Charges financières	1 446 700	1 153 620
Intérêts débiteurs des comptes courants	285 287	385 140
Pertes de change	771 531	662 355
Autres charges financières	389 882	106 125
Produits financiers	<480 494>	<442 242>
Intérêts créditeurs des comptes courants	<753>	<2 482>
Gain de change	<478 767>	<439 760>
Autres produits financiers	<974>	
Charges financières nettes	966 206	711 378

NOTE 22 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales, ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et de réinvestissement.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2012	2011
<i>Engagements reçus</i>		
Cautions douanières	101 873	95 125
Cautions sur marchés	2 815 687	2 408 472
Total	2 917 560	2 503 597

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES-
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier, et dans le cadre des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001, nous vous présentons ci-dessous notre rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de AIR LIQUIDE TUNISIE, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Ces états financiers consolidés qui font apparaître au 31 décembre 2012 un total net de bilan de 85 883 998 dinars tunisiens et un résultat bénéficiaire de 11 259 921 dinars tunisiens ont été arrêtés par votre conseil d'administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société AIR LIQUIDE TUNISIE et de ses filiales au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

1- Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

Tunis le, 24/04/2013



ECC MAZARS

Mourad
Guellaty

Mohamed MEHDI

Mourad GUELLATY

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

Le groupe Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mustapha MEDHIOUB.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc			Notes	31-déc	
		2012	2011			2012	2011
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Liquidités et équivalent de liquidités	5	<u>17 999 895</u>	<u>4 527 514</u>	PASSIFS			
Créance sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : encours financier		675 327 367	618 680 713	Concours bancaires		21 397 160	25 831 713
Moins : provisions		(17 519 124)	(15 354 537)	Emprunts et dettes rattachées	14	550 672 739	473 556 146
	6	<u>657 808 243</u>	<u>603 326 176</u>	Total Emprunts et ressources spéciales		<u>572 069 899</u>	<u>499 387 859</u>
Créances de leasing : Impayés		23 095 516	22 897 433				
Moins : provisions	7	(13 539 338)	(14 059 749)	Autres Passifs			
		<u>9 556 178</u>	<u>8 837 684</u>	Fournisseurs et comptes rattachés		18 966 606	26 354 524
Intérêts constatées d'avance		(4 826 102)	(4 344 996)	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	36 534 200	29 211 909
Total des créances sur la clientèle		<u>662 538 318</u>	<u>607 818 864</u>	Provisions pour passifs et charges	15	2 135 673	1 870 937
Acheteurs factorés		115 214 380	100 249 599	Passifs impôts différés	12	1 311 755	1 179 081
Moins : provisions		(3 231 722)	(2 709 598)	Dettes envers la clientèle	16	23 519 279	18 610 809
	8	<u>111 982 658</u>	<u>97 540 001</u>	Autres passifs	17	23 823 348	20 562 268
Portefeuille titres de placement		<u>2 829 011</u>	<u>4 618 722</u>	Total des autres passifs		<u>106 290 861</u>	<u>97 789 529</u>
Portefeuille d'investissement				CAPITAUX PROPRES			
Titres mis en équivalence		8 550 033	8 769 603	Capital social		35 000 000	35 000 000
Autres immobilisations financières		24 777 719	12 216 276	Réserves consolidées		71 347 515	67 570 517
Moins : provisions		(894 803)	(112 386)	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>106 347 515</u>	<u>102 570 517</u>
Total portefeuille d'investissement	9	<u>32 432 949</u>	<u>20 873 493</u>	Résultat consolidé		11 860 909	9 526 719
Valeurs immobilisées				TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	18	<u>118 208 424</u>	<u>112 097 236</u>
Immobilisations incorporelles		12 243 335	9 649 158	INTERETS MINORITAIRES	19	<u>76 595 003</u>	<u>71 892 284</u>
Moins : amortissements		(5 568 294)	(4 356 110)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>194 803 427</u>	<u>183 989 520</u>
	10	<u>6 675 042</u>	<u>5 293 048</u>				
Immobilisations corporelles		37 722 327	33 242 535	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>873 164 186</u>	<u>781 166 908</u>
Moins : amortissements		(12 935 873)	(10 683 640)				
	11	<u>24 786 454</u>	<u>22 558 895</u>				
Total des valeurs immobilisées		<u>31 461 495</u>	<u>27 851 943</u>				
Actifs d'impôts différés	12	<u>1 187 993</u>	<u>898 317</u>				
Autres actifs	13	<u>12 731 866</u>	<u>17 038 055</u>				
TOTAL DES ACTIFS		<u>873 164 186</u>	<u>781 166 908</u>				

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2012
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2012	2011
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	60 761 543	42 370 163
Engagements de financement en faveur de la clientèle	54 921 543	41 530 163
Engagements sur titres	5 840 000	840 000
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	126 579 130	112 189 217
Garanties reçues	23 107 791	19 369 081
Intérêts à échoir sur contrats actifs	103 471 339	92 820 136
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	54 713 727	46 892 913
Emprunts extérieurs	54 713 727	46 892 913

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc	
		2012	2011
Revenu de crédit bail	20	71 773 688	62 897 325
Revenu du factoring	21	10 070 453	8 761 635
Revenu des opérations de location longue durée		6 896 810	6 273 825
Autres produits d'exploitation		991 107	1 102 638
<u>Total des Produits d'exploitations</u>		89 732 058	79 035 423
CHARGES FINANCIERES NETTES	22	(30 044 094)	(27 156 942)
PRODUITS DES PLACEMENTS		369 667	650 948
PRODUIT NET		60 057 631	52 529 429
Charges de personnel		(11 592 469)	(10 095 995)
Autres charges d'exploitation		(10 889 819)	(9 567 718)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	(4 220 936)	(6 827 273)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(5 041 739)	(4 031 893)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(1 150 890)	(323 180)
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 161 778	21 683 370
Autres gains ordinaires		204 997	285 421
Autres pertes ordinaires		(1 510)	(13 139)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		27 365 265	21 955 652
Impôts différés		64 034	567 791
Impôts exigibles		(7 914 100)	(6 653 128)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		19 515 199	15 870 315
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	1 263 526	1 591 909
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		20 778 724	17 462 224
Part revenant aux intérêts minoritaires	19	(8 917 815)	(7 935 505)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		11 860 909	9 526 719
Résultat par action		1,694	1,361

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>31-déc</u>	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	496 555 918	428 943 167
Encaissements reçus des acheteurs factorés	315 406 721	274 108 432
Financements des adhérents	(311 739 712)	(267 346 064)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(14 234 077)	(12 969 047)
Intérêts payés	(25 026 159)	(26 842 038)
Impôts et taxes payés	(28 745 578)	(25 863 977)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(455 081 388)	(397 573 504)
Autres flux de trésorerie	4 080 939	(1 504 786)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>(18 783 336)</u>	<u>(29 047 816)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 265 854)	(5 312 270)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 912 634	2 070 571
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(17 077 282)	(5 743 273)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	1 344 229	2 535 182
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(23 086 273)</u>	<u>(6 449 790)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(10 120 459)	(6 210 463)
Encaissements provenant des emprunts	255 860 776	249 568 758
Remboursement d'emprunts	(206 440 732)	(208 664 708)
Flux liés au financement à court terme	20 466 510	(18 991 129)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>59 766 095</u>	<u>15 702 458</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>10 448</u>	<u>269 158</u>
Variation de trésorerie	<u>17 906 934</u>	<u>(19 525 990)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	(21 304 199)	(1 778 209)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(3 397 265)	(21 304 199)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de onze sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 décembre 2012 à la somme de 35.000.000 dinars divisé en 7.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2012, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
 - Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
 - La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
 - La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
 - Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 décembre 2012 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 décembre 2012 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 4.400.000 dinars, divisé en 440.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Pôle de Compétitive de Sousse** est une société anonyme constituée en 2009 avec pour objet principal le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles.

Son capital social s'élève à 5.000.000 dinars divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2012

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	30 000	30,00%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	120 000	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00%	149 990	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%						
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%								
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																				
Autres	70 000	70,00%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	320 000	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%	350 010	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	440 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%	500 000	100,00%

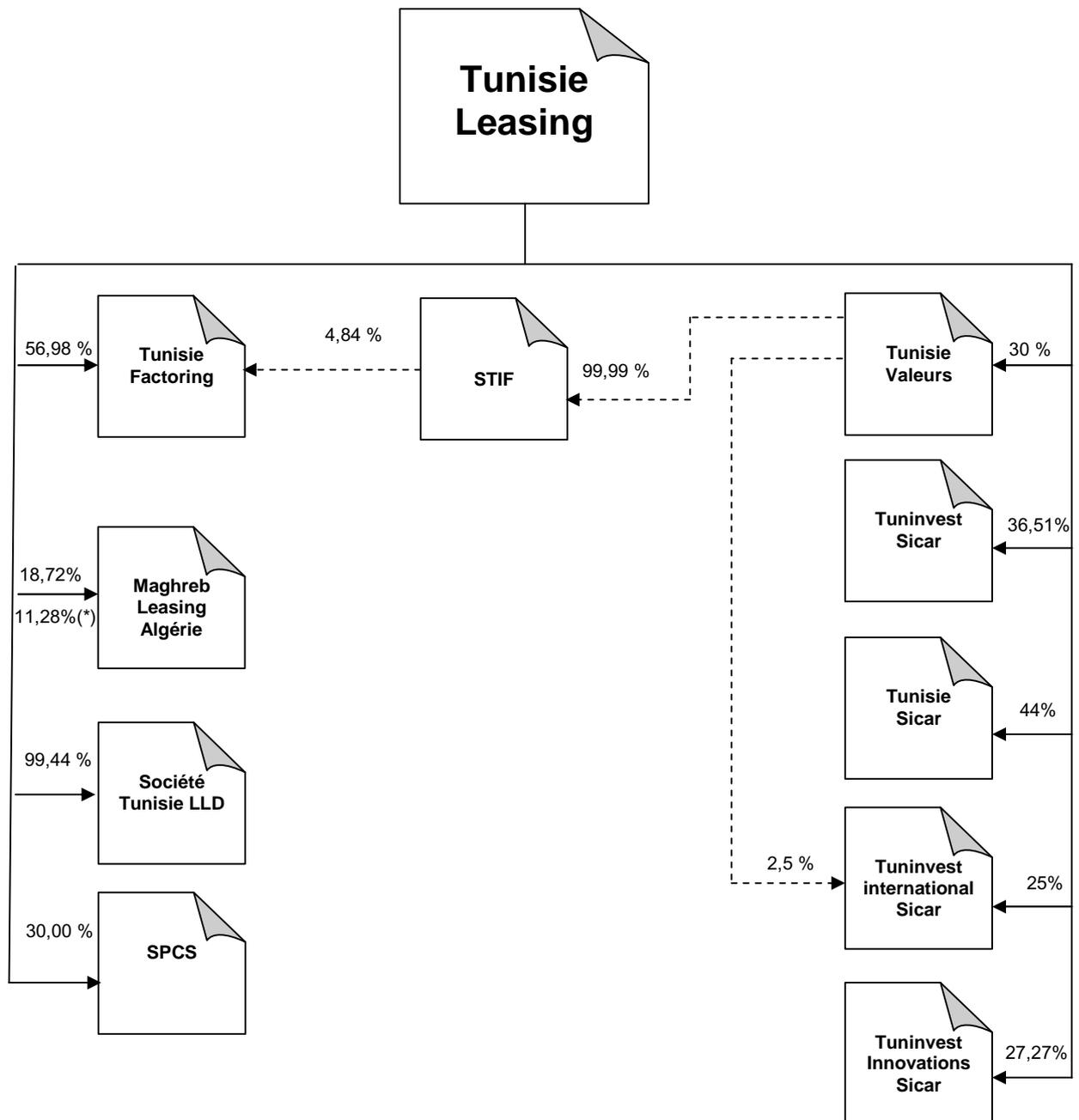
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2012

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie		SPCS		
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%				99,44%		18,72%	(*)	11,28%	30,00%	
Tunisie Valeurs								0,75%						30,00%							
Tunisie SICAR																					
Tuninvest SICAR																					
Tuninvest International SICAR																					
Tunisie Factoring																					
Société d'Ingénierie Financière (STIF)												1,45%									
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																					
Autres																					
Total	30,00%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,75%	27,27%		56,98%	1,45%	0,00%	30,00%	99,44%	0,00%	18,72%		11,28%	30,00%	0,00%
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		58,43%		30,00%		99,44%		30,00%			30,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2012**



———— Participations directes

- - - - - Participations indirectes

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Pôle de Compétitivité de Sousse (SPCS)	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Bien que Tunisie Leasing détienne que 30% du capital de la Société Pôle de Compétitivité de Sousse et il existe une autre société qui détienne une fraction égale à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale car le représentant de Tunisie Leasing a été désigné en tant que Président Directeur Général de cette société, ce qui lui permettra de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette dernière.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- ***Traitement des participations dans les entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- **Ecart d'acquisition:** l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- **Ecart d'évaluation :** L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- **Résultats inter-sociétés:** les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- **Présentation des intérêts minoritaires:** ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ ***Homogénéisation des méthodes comptables***

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ ***Elimination des soldes et transactions intra-groupe***

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ ***Conversion des états financiers des entités étrangères***

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 31 décembre, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	30%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.

- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.
- (2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :
- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
 - Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 5%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.

- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
-Banques	17 990 650	4 516 089
-Caisses	9 245	11 425
<u>Total général</u>	<u>17 999 895</u>	<u>4 527 514</u>

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Créances de leasing (encours financiers)	666 760 108	608 818 407
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	720 681	357 277
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	7 846 578	9 505 029
<u>Total brut</u>	<u>675 327 367</u>	<u>618 680 713</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(14 568 160)	(13 342 492)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(2 930 461)	(2 000 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(20 503)	(12 045)
<u>Total des provisions</u>	<u>(17 519 124)</u>	<u>(15 354 537)</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	<u>657 808 243</u>	<u>603 326 176</u>

L'analyse par maturité de l'encours financier des contrats de leasing se détaille comme suit :

	31-déc	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>753 636 697</u>	<u>684 452 159</u>
A recevoir dans moins d'1 an	314 042 154	285 142 788
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	429 024 948	384 839 697
A recevoir dans plus de 5 ans	10 569 595	14 469 674
Produits financiers non acquis	<u>103 471 339</u>	<u>92 820 133</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>650 165 357</u>	<u>591 419 205</u>
A recevoir dans moins d'1 an	263 437 529	235 698 201
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	377 158 796	342 396 040
A recevoir dans plus de 5 ans	9 569 032	13 324 964
Créances en cours (2)	<u>7 846 578</u>	<u>9 505 029</u>
Créances échues (3)	<u>720 681</u>	<u>357 277</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>16 594 751</u>	<u>17 399 202</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>675 327 367</u>	<u>618 680 713</u>

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	12 601 117	11 167 298
- Intérêts de retard à facturer	80 000	156 792
	<u>12 681 117</u>	<u>11 324 090</u>
A déduire :		
- Provisions	(1 635 738)	(1 780 884)
- Produits réservés	(1 181 161)	(1 075 065)
	<u>9 864 218</u>	<u>8 468 141</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	10 265 841	11 424 785
- Créances radiées	148 558	148 558
	<u>10 414 399</u>	<u>11 573 343</u>
A déduire :		
- Provisions	(8 773 518)	(9 243 817)
- Produits réservés	(1 787 044)	(1 768 407)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
	<u>(294 721)</u>	<u>412 561</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	<u>(13 319)</u>	<u>(43 018)</u>
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>9 556 178</u>	<u>8 837 684</u>

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2012, comme suit :

	31-déc	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	106 261 384	91 640 484
Comptes des acheteurs export	3 697 505	1 625 513
Comptes des acheteurs import	5 255 491	6 983 602
	<u>115 214 380</u>	<u>100 249 599</u>
<u>Sous total</u>	(A)	<u>115 214 380</u>
A déduire		
Provisions	(3 231 722)	(2 709 598)
	<u>111 982 658</u>	<u>97 540 001</u>
<u>Montant net</u>		
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	485 863	172 519
Fonds de garantie	16 543 303	18 001 276
Disponible	19 505 033	11 038 115
	<u>36 534 200</u>	<u>29 211 909</u>
<u>Sous total</u>	(B)	<u>36 534 200</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B)	<u>78 680 180</u>
		<u>71 037 690</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc	
	2012	2011
Titres mis en équivalence	8 550 033	8 769 603
Titres immobilisés	27 845 411	10 581 560
Prêts au personnel	1 624 406	1 384 050
Échéances à moins d'un an prêts au personnel	281 647	218 859
Cautionnements imputables aux adhérents de TF	-	4 650
Dépôts et cautionnements versés	26 257	27 157
<u>Total brut</u>	<u>38 327 754</u>	<u>20 985 879</u>
Adéduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(5 000 000)	-
<u>Montant libéré</u>	<u>33 327 754</u>	<u>20 985 879</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(875 327)	(92 910)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)
<u>Total net</u>	<u>32 432 949</u>	<u>20 873 493</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Ecart d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(40 330)	564 729	142 613	1 188 096	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(26 328)	80 114	273 776	44,00%
* Tunisie Valeurs	3 038 451	-	1 123 249	770 104	4 931 804	30,00%
* Tuninvest International Sicar	128 750	-	543 865	90 473	763 087	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	1 200 000	-	13 049	180 222	1 393 270	27,27%
	<u>5 108 275</u>	<u>(40 330)</u>	<u>2 218 564</u>	<u>1 263 526</u>	<u>8 550 033</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10	5 000			1997	
- S T I F	1	10	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100	50 000		50 000	2002	
- Esprit	6 100	10	61 000			2003	
- Alios Finance	44 762		812 886			2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	8 400	100	840 000			2009	(*)
- Amen Santé	19 234	10	192 340			2009/2010	
- M.B.G	20 000	100	2 000 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	9 990	18,5	184 815			2009	(*)
- Société Touristique "OCEANA"	3 334	100	333 400			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	10 000	100	1 000 000			2009	(*)
- Société Comete Immobiliere	3 000	100	300 000			2010	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	20 000	10	200 000			2008	(*)
- Clinique El Amen La Marsa S.A	420	100	42 000			2010	
- Clinique El Amen Beja	2 818	100	281 800			2010-2012	
- Société YASMINE	250 000	10	2 500 000			2011	(*)
- Serts	40 000	10	400 000			2011	(*)
- Société Agricole SIDI OTHMEN	25 000	100	2 500 000			2012	(*)
- Ennakl	389 000	1	4 998 650		681 917	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100	10 000 000	5 000 000		2012	
			<u>27 845 411</u>	<u>5 000 000</u>	<u>875 327</u>		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012
(Exprimés en dinars)

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	6 611 349	2 594 621	1 388 429	-	10 594 399	4 295 795	1 206 888	-	5 502 683	5 091 717
Logiciels (en cours)		2 794 570	-	(1 388 429)	-	1 406 141	-	-	-	-	1 406 141
Ecart d'acquisition		243 239	-	-	444	242 795	60 315	5 296	-	65 611	177 184
TOTAUX		9 649 158	2 594 621	-	444	12 243 335	4 356 110	1 212 184	-	5 568 294	6 675 042

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	1 143 058	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	6 163 332	30 386	-	-	6 193 718	831 366	433 189	-	1 264 555	4 929 163
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	17 188 292	6 338 319	-	3 180 652	20 345 959	4 691 999	2 850 212	1 634 712	5 907 499	14 438 460
Mobilier de bureau	10% et 20%	1 891 611	57 110	-	-	1 948 721	795 958	99 061	-	895 019	1 053 702
Matériel informatique	15% et 33%	2 374 717	291 747	-	-	2 666 464	1 996 573	300 450	-	2 297 023	369 441
Installations générales	10% et 15%	4 009 636	484 201	-	-	4 493 837	2 337 074	204 033	-	2 541 107	1 952 730
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		441 219	458 681	-	-	899 900	-	-	-	-	899 900
TOTAUX		33 242 535	7 660 444	-	3 180 652	37 722 327	10 683 640	3 886 945	1 634 712	12 935 873	24 786 454

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 215 234)	(1 093 958)
- Passif d'impôt différé, MLA	(96 521)	(85 123)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(1 311 755)</u>	<u>(1 179 081)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	270 364	307 772
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	622 508	362 802
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	295 121	227 743
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>1 187 993</u>	<u>898 317</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(123 762)</u>	<u>(280 764)</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Stocks	830 725	640 236
- Clients autres sociétés du groupe	458 693	382 990
- Fournisseurs, avances	869 973	3 314 894
- Avances et acomptes au personnel	156 904	157 237
- Crédit d'impôt	5 689 675	7 912 324
- Autres comptes débiteurs	1 172 873	1 131 592
- Produits à recevoir des tiers	892 292	1 280 274
- Produits à recevoir sur contrats de portages	224 717	464 514
- Charges constatées d'avance	1 028 563	916 119
- frais d'émission des emprunts à long terme	1 941 621	1 430 441
<u>Total brut</u>	<u>13 266 036</u>	<u>17 630 621</u>
Adéduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(19 001)	(29 282)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(44 161)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(161 479)	(161 479)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(314 054)	(357 644)
<u>Total net</u>	<u>12 731 866</u>	<u>17 038 055</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Emprunts		
- Banques locales	130 444 480	117 028 332
- Banques étrangères	107 271 936	74 004 558
- Emprunts obligataires	212 000 000	200 630 000
- Crédit à court terme UTB	180 083	170 310
- Crédit à court terme BTE	2 638 932	1 009 285
- Ligne d'avance CITIBANK	11 000 000	11 000 000
- Ligne d'avance ABC	3 000 000	-
- Billets de trésorerie	70 000 000	55 800 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	4 050 320	6 039 033
<u>Total emprunts</u>	<u>540 585 751</u>	<u>465 681 518</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 043 511	1 283 335
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	1 058 559	857 132
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	6 124 078	4 966 868
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	65 886	64 448
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	794 955	702 844
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>10 086 989</u>	<u>7 874 627</u>
<u>Total</u>	<u>550 672 739</u>	<u>473 556 146</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	117 028 332	121 451 891	108 035 743	130 444 480	37 574 382	92 870 098
* AMEN BANK	1 250 000	-	1 250 000	-	-	-
* AL BARAKA BANK	25 000 000	44 000 000	50 000 000	19 000 000	-	19 000 000
* A.B.C TUNISIE	3 000 000	-	2 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* A.B.C TUNISIE	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* CITIBANK	9 000 000	16 000 000	11 000 000	14 000 000	-	14 000 000
* ATTIJARI BANK	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* BIAT 2009/2	5 500 000	-	2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000
* BIAT 2010	7 000 000	-	2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* BIAT 2011	9 166 667	-	3 333 333	5 833 334	2 500 001	3 333 333
* AMEN BANK 2011	18 747 271	-	4 831 027	13 916 244	-	13 916 244
* AMEN BANK 2012	-	15 000 000	3 454 773	11 545 227	1 597 157	9 948 070
* AMEN BANK(SIMT)	127 473	-	62 139	65 334	-	65 334
* BNP (MLA)	15 236 921	13 888 000	16 008 477	13 116 444	8 487 111	4 629 333
* CITIBANK (MLA)	-	6 183 891	4 182 376	2 001 515	-	2 001 515
* AL BARAKA BANK(MLA)	-	14 880 000	756 652	14 123 348	9 844 001	4 279 347
* AMEN BANK (factoring)	6 500 000	-	2 000 000	4 500 000	2 500 000	2 000 000
* AMEN BANK 2012-I (LLD)	-	500 000	76 767	423 233	261 273	161 960
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	-	1 000 000	54 583	945 417	713 541	231 876
* A.T.B 2012-I (LLD)	-	500 000	25 616	474 384	315 162	159 222
* A.T.B 2012-II (LLD)	-	500 000	-	500 000	356 136	143 864
BANQUES ETRANGERES	74 004 558	68 361 601	35 094 223	107 271 936	73 873 793	33 398 143
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I	11 201 712	-	3 627 949	7 573 763	3 840 871	3 732 892
* B.E.I	3 026 572	-	1 058 371	1 968 201	862 812	1 105 389
* B.E.I	9 390 282	-	2 611 970	6 778 312	4 110 173	2 668 139
* B.E.I	2 046 935	-	571 404	1 475 531	893 479	582 052
* B.E.I	7 805 677	-	1 888 362	5 917 315	3 987 425	1 929 890
* B.E.I	2 330 368	-	562 975	1 767 393	1 191 538	575 855
* B.E.I	-	1 818 263	144 596	1 673 667	1 380 792	292 875
* B.E.I	-	2 016 357	137 005	1 879 352	1 602 192	277 160
* B.E.I	-	2 016 879	136 991	1 879 888	1 602 734	277 154
* B.E.I	-	24 437 941	-	24 437 941	21 090 500	3 347 441
* PROPARCO	150 011	-	150 011	-	-	-
* PROPARCO	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* OPEC FUND	581 005	-	581 005	-	-	-
* BIRD 2012	-	7 989 445	-	7 989 445	7 989 445	-
* BEI (MLA)	6 490 408	152 716	4 735 927	1 907 197	-	1 907 197
* HSBC	5 911 958	10 005 000	6 807 754	9 109 204	5 690 615	3 418 589
* FRANSABANK	3 140 232	10 005 000	4 714 621	8 430 611	5 262 520	3 168 091
* ABC	9 775 000	9 920 000	3 365 282	16 329 718	10 214 299	6 115 419
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	191 032 890	189 813 492	143 129 966	237 716 416	111 448 175	126 268 241

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2007"	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2007 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2007 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 I	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 III	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	13 630 000	16 370 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	-	30 000 000	-	30 000 000	26 482 000	3 518 000
* Emprunt obligataire 2012 II	-	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	200 630 000	66 370 000	55 000 000	212 000 000	154 482 000	57 518 000

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 103 123	1 020 732
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 032 550	850 205
<u>Total général</u>	<u>2 135 673</u>	<u>1 870 937</u>

NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	17 140 351	12 055 477
- Dépôts et cautionnements reçus	6 378 928	6 555 332
<u>Total général</u>	<u>23 519 279</u>	<u>18 610 809</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Personnel, remunerations dues	582 993	159 747
- Personnel, provisions pour congés payés	1 317 724	1 510 952
- Personnel, autres charges à payer	1 204 551	1 262 405
- Fonds social	265 076	225 856
- Etat, retenues sur salaires	280 471	213 998
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	442 031	590 576
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	36 932	4 587
- Etat, impôts sur les bénéfices	5 433 647	4 616 534
- Etat, TVA à payer	2 528 764	1 569 713
- Etat, autres impôts et taxes à payer	60 060	57 317
- Actionnaires, dividendes à payer	3 791 017	3 696 243
- Associés, opérations sur le capital	750 000	-
- C.N.S.S	743 545	597 852
- Autres comptes créditeurs	2 424 954	4 057 565
- Diverses charges à payer	3 816 661	1 713 787
- Produits constatés d'avance	144 923	285 137
<u>Total</u>	<u>23 823 348</u>	<u>20 562 268</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc	
		2012	2011
- Capital social	(A)	35 000 000	35 000 000
- Réserve légale		3 500 000	3 500 000
- Prime d'émission		22 500 000	22 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		6 992 000	4 092 000
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		1 966 036	1 689 981
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 218 564	3 315 045
- Dividendes reçus des filiales		6 489 709	3 934 004
- Résultats reportés		22 792 081	23 650 362
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		106 347 515	102 570 517
- Résultat net des sociétés intégrées		19 515 198	15 870 315
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 263 526	1 591 909
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(8 917 815)	(7 935 505)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		11 860 909	9 526 719
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	118 208 424	112 097 236
Nombre d'actions (2)	(D)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,694	1,361

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à la somme de 35.000.000 Dinars divisé en 7.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc.-2012

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2010	35 000 000	3 450 000	1 000 000	22 500 000	4 889 125	1 090 321	1 906 799	1 892 759	21 011 943	15 465 040	108 205 987
Effets ajustements résultats filiales									(85 667)		(85 667)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24/05/2011		50 000	3 092 000					(1 892 759)	6 694 908	(7 944 149)	-
Affectations des résultats des filiales							1 398 832	1 423 625	4 600 128	(7 489 768)	(67 183)
Effets de variation du pourcentage d'intérêts									(110 571)		(110 571)
Effets de variation de périmètre de consolidation							9 414			(31 123)	(21 709)
Dividendes reçus des filiales intégrées								2 510 379	(2 510 379)		-
Ecart de conversion						599 660					599 660
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010									(5 950 000)		(5 950 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2011										9 526 719	9 526 719
Solde au 31 décembre 2011	35 000 000	3 500 000	4 092 000	22 500 000	4 889 125	1 689 981	3 315 045	3 934 004	23 650 362	9 526 719	112 097 236
Effets ajustements résultats filiales									(665)		(665)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/05/2012			2 900 000					(4 044 651)	4 497 277	(3 352 626)	-
Affectations des résultats des filiales							(1 096 481)	2 765 287	4 430 176	(6 174 093)	(75 111)
Dividendes reçus des filiales intégrées								3 835 069	(3 835 069)		-
Ecart de conversion						276 055					276 055
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011									(5 950 000)		(5 950 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2012										11 860 909	11 860 909
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	3 500 000	6 992 000	22 500 000	4 889 125	1 966 036	2 218 564	6 489 709	22 792 081	11 860 909	118 208 424

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2012	2011
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	4 157 175	4 157 175
- Dans les réserves	2 903 485	2 655 438
- Dans le résultat	(A) 672 790	509 949
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	5 169 777	4 533 128
- Dans les réserves	8 063 503	5 224 922
- Dans le résultat	(A) 8 238 422	7 420 584
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	1 400	1 400
- Dans les réserves	2 283	5 151
- Dans le résultat	(A) 6 603	4 972
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS		
- Dans le capital	3 500 100	3 500 100
- Dans les réserves	-	-
- Dans le résultat	-	-
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>76 595 003</u>	<u>71 892 284</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>8 917 815</u>	<u>7 935 505</u>

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc	
	2012	2011
- intérêts conventionnels	69 784 985	62 121 582
- Intérêts intercalaires	971 657	797 577
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>70 756 641</u>	<u>62 919 159</u>
- Intérêts de retard	(B) 1 273 073	1 107 173
<u>Total des autres produits</u>	<u>1 273 073</u>	<u>1 107 173</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(609 430)	(1 026 923)
. Intérêts de retard	(750 062)	(347 306)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	830 476	102 621
. Intérêts de retard antérieurs	272 989	142 601
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(256 027)</u>	<u>(1 129 007)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>71 773 688</u>	<u>62 897 325</u>

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2012, se présente ainsi :

	31-déc	
	2012	2011
- Commissions de factoring	4 361 054	3 561 524
- Intérêts de financement	5 709 399	5 200 111
<u>Total</u>	<u>10 070 453</u>	<u>8 761 635</u>

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2012	2011
- Intérêts des emprunts obligataires	11 855 763	10 100 808
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	5 681 768	5 424 060
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	6 341 673	6 075 881
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	456 932	402 146
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>24 336 136</u>	<u>22 002 895</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	840 296	695 863
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	3 500 867	3 132 555
- Autres	1 366 795	1 325 629
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>5 707 958</u>	<u>5 154 047</u>
<u>Total général</u>	<u>30 044 094</u>	<u>27 156 942</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc	
	2012	2011
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	8 392 972	7 431 529
- Dotations aux provisions collectives	1 196 774	2 133 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(5 854 933)	(3 295 181)
- Créances radiées (Tunisie Leasing)	2 311 154	2 203 046
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 150 159)	(2 014 953)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(160 995)	(188 093)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	467 035	829 739
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(201 375)	(88 033)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	783 474	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(563 010)	(174 326)
- Encaissement sur créances radiées	-	(9 455)
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>4 220 936</u>	<u>6 827 273</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc	
	2012	2011
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	899 949	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(122 788)
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(53 917)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	264 737	519 885
- Reprise de provisions pour risques et charges	-	(20 000)
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>1 150 890</u>	<u>323 180</u>

NOTE 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Factoring (TF)**Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2012 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 KDT.

Location du siège

La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 162 890 DT au titre de l'exercice 2012.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Location Longue Durée (TLLD)Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2012, TL a mis en force 71 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 3 386 KDT.

La marge brute réalisée en 2012 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 815 KDT.

Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 11 592 KDT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 Million DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 avril 2013 autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 KDT contracté auprès d'Amen Bank.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2012 accordées au profit de l'AMEN BANK s'élèvent à 1 369 KDT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 KDT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 KDT contracté auprès de l'ATB.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2012 accordées au profit de l'ATB s'élèvent à 974 KDT.

Location du siège

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La TL a facturé à Tunisie Location Longue Durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 48 132 DT au titre de l'exercice 2012.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a réalisé, en 2012, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée » :

- Un Billet de Trésorerie de 400 000 DT, émis le 16 Mai 2012 et échéant le 14 Août 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 4 450 DT.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, émis le 16 Mai 2012 et échéant le 12 Novembre 2012, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 719 DT.
- Un Billet de Trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 23 Mai 2012 et échéant le 21 Août 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 11 125 DT.

Tunisie Leasing a réalisé, en 2011, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie échéant en 2012, auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».

- Un Billet de Trésorerie de 1 000 000DT, émis le 23 novembre 2011 et échéant le 21 Mai 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 21 027 DT, dont 17 360 DT constaté parmi les charges de l'exercice.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000 DT, souscrit le 7 décembre 2011 et échéant le 4 juin 2012, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 11 002 DT, dont 9 523 DT constaté parmi les charges de l'exercice.

Tunisie Leasing (TL) – Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 258 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Les prestations facturées en 2012 dans ce cadre, s'élèvent à 331 KDT.

Caution

Le conseil d'administration réuni le 27 août 2009, a ratifié une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2012, le prêt garanti (en principal et en intérêts) a été totalement remboursé.

Tunisie Leasing (TL) - Tunisie ValeursCommissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2012 s'élèvent à 620 KDT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 99 KDT. Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 3 401 KDT, dont 700 KDT relatif à un contrat en cours de Mise En Force, et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis, le 9 Juillet 2012, un billet de trésorerie de 5 000 KDT qui a été souscrit par la Société Tunisie Valeurs, échu le 28 Août 2012, au taux facial de 4,89%.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 34 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur les contrats de Tuninvest Finance Group s'élève à 48 KDT. Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 2 089 KDT, dont 700 KDT relatif à un contrat en cours de Mise En Force, et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Société Dar El JeldEngagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 45 KDT. Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 861 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 400 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Société Makateb El HorcheniEngagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur le contrat de la société Makateb El Horcheni s'élève à 2 KDT. Au 31 décembre 2012, l'encours financier s'élève à 28 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - AMEN BANK

Au 31 décembre 2012, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie Leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 5 528 812 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 25 526 805 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré au niveau des emprunts, une dette d'un montant de 4 050 320 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 2 173 245 DT.

Tunisie Leasing (TL) - PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2012 s'élève à 150 KDT (HT).

Un avenant a été signé le 28 décembre 2012 par les deux parties pour le renouvellement de la convention.

Tunisie Factoring (TF) – Tunisie Valeurs

Portage

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2012 au titre de l'exercice 2011, s'élève à 4.689 DT.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Factoring

Financement en billets de Trésorerie

TF a réalisé en 2012 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2012 s'élève à 19.274 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 1.500.000 DT au 31 décembre 2012.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Leasing (TL)Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2012 sont au nombre de 17.

Les produits locatifs ont atteint au titre de l'année 2012 un montant de 154 KDT.

Personnel détaché

Au cours de l'année 2012, la société Tunisie Leasing a facturé à la société TLLD la somme de 173 KDT représentant les rémunérations du gérant.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Société Pôle de Compétitive de SousseLocation de voitures

Tunisie Location Longue Durée a loué deux voitures à la Société Pôle de Compétitive de Sousse, les produits réalisés à ce titre se sont élevés à 6.865 DT.

NOTE 26 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 Avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

TLG Leasing-Factoring-LLD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 873 164 186 DT et un résultat consolidé de 11 860 909 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Tunisie Leasing comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2012.

Tunis, le 26 avril 2013

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

Etats financiers annuels de SICAV**SICAV BH OBLIGATAIRE**

SICAV BH OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 mai 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **CMC – DFK International** représenté par **M. Wadii TRABELSI**.

BILAN
arrêté au 31/12/2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	89 033 570	80 199 327
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 027 936	-
b - Obligations et Valeurs assimilées		84 905 817	78 775 907
c - Autres Valeurs		1 099 817	1 423 420
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		35 491 426	51 783 634
a - Placements monétaires	3-3	24 242 356	35 559 376
b - Disponibilités		11 249 070	16 224 258
AC 3 - Créances d'exploitation	4	105 840	105 840
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		124 630 836	132 088 801
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	147 290	150 356
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	442 319	445 825
TOTAL PASSIF		589 609	596 180
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	119 343 557	126 504 418
CP 2 - Sommes distribuables		4 697 671	4 988 202
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		105	956
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 697 566	4 987 246
ACTIF NET		124 041 227	131 492 620
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		124 630 836	132 088 801

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/2012
 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	3 816 314	3 448 437
a - Dividendes			
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 767 072	3 384 193
c - Revenus des autres valeurs		49 242	64 244
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	1 820 152	1 733 401
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 636 466	5 181 837
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	577 066	529 534
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 059 400	4 652 303
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	189 397	174 213
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 870 003	4 478 090
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-172 436	509 156
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 697 566	4 987 246
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		172 436	-509 156
* Variation des +/- values potentielles sur titres		5 866	-31 853
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	-
* Frais de négociation		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 875 869	4 446 237

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	4 870 003	4 478 090
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	5 866	- 31 853
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	-
	4 768 977	4 172 634
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	121 847 968	133 681 548
* Capital	119 569 300	131 417 200
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1 772 233	- 1 919 339
* Régularisations des sommes distrib.	4 050 901	4 183 686
b - Rachats	129 406 252	106 822 421
* Capital	126 843 500	104 864 900
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1 879 706	- 1 531 264
* Régularisation des sommes distrib.	4 442 458	3 488 785
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 7 451 393	27 132 730
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	131 492 620	104 359 890
b - En fin de période	124 041 227	131 492 620
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	1 283 936	1 018 413
b - En fin de période	1 211 194	1 283 936
VALEUR LIQUIDATIVE	102,412	102,414
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,79%	3,76%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Arrêtés au 31 / 12 / 2012

(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Évaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005, au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012, à 89 033 570 Dinars, contre un solde de 80 199 327 Dinars au 31/12/2011. L'état du portefeuille titres ainsi que la note à long terme au 31 Décembre 2012, se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31/12/2012	% actif	Note / garantie
Obligations d'Etat : BTA	10 000	10 000 000	10 439 363	8,38%	
BTA7,5 % Avril 2014	9500	9 500 000	9 920 793	7,96%	Etat
BTA 5,50% Mars 2019	500	500 000	518 570	0,42%	Etat
Obligations de sociétés	929 000	73 063 872	74 466 454	59,75%	
BH 2009	75 000	6 922 500	6 923 304	5,56%	BH
UIB 2011-2	35 000	3 500 000	3 652 110	2,93%	UIB
AMEN BANK 2011/1	40 000	3 600 000	3 646 688	2,93%	AMEN BANK
AMEN BANK 2010	40 000	3 466 529	3 508 958	2,82%	AMEN BANK
TL 2011-2	30 000	2 400 000	2 420 031	1,94%	BBB+
UIB 2011-1	30 000	2 850 000	2 900 372	2,33%	UIB
CIL 2010/2	30 000	1 800 000	1 812 511	1,45%	BBB
HL 2010/2	30 000	1 800 000	1 807 740	1,45%	BB+
UIB 2009 TRANCHE B	30 000	2 399 700	2 448 299	1,96%	UIB
BTE 2009	30 000	2 100 000	2 126 098	1,71%	BTE
STB 2008/2	25 000	2 031 250	2 123 023	1,70%	STB
ATTIJARI LEASING 2011	20 000	2 000 000	2 092 852	1,68%	BB+
TUNISIE LEASING 2011-3	20 000	2 000 000	2 086 439	1,67%	BBB+
BNA 2009	25 000	1 999 975	2 063 650	1,66%	BNA
STB 2010/1 (B)	20 000	1 733 200	1 790 379	1,44%	STB
ATB 2007/1	20 000	1 600 000	1 644 098	1,32%	ATB
AMEN BANK 2009 (A)	20 000	1 599 800	1 617 572	1,30%	A B
ATL 2009/3	25 000	1 000 000	1 000 225	0,80%	BBB
UIB 2009 TRANCHE A	20 000	1 400 000	1 427 064	1,15%	UIB
BTK 2009 (C)	15 000	1 299 948	1 339 499	1,07%	BTK
TUNISIE LEASING 2010-2	15 000	900 000	904 771	0,73%	BBB+
AMEN BANK 2009 (B)	15 000	1 199 902	1 211 007	0,97%	A B
ATTIJARI BANK 2010	12 000	1 028 568	1 062 904	0,85%	Attijari Bank
BTE 2011	10 000	1 000 000	1 035 666	0,83%	BTE
TL 2012-1	10 000	1 000 000	1 029 726	0,83%	BBB+
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	1 000 000	1 029 923	0,83%	BB+
ATL 2012-1	10 000	1 000 000	1 028 981	0,83%	BBB
BTK 2012-1	10 000	1 000 000	1 006 490	0,81%	BB
ATTIJARI LEASING 2010-1	15 000	900 000	909 992	0,73%	BB+
AIL 2012-1	8 000	800 000	824 302	0,66%	BBB+
ATTIJARI LEASING SUB 2009	7 500	750 000	780 836	0,63%	BBB+
CHO2009	7 000	612 500	615 207	0,49%	BIAT
BH SUB 2007	10 000	400 000	401 072	0,32%	BH
E S AMEN BANK 2008	7 500	600 000	620 712	0,50%	A B
HL 2010-1	10 000	600 000	611 503	0,49%	BB+
ATL 2010-1 5 ANS VAR	10 000	600 000	608 466	0,49%	BBB
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	560 000	565 712	0,45%	BTE

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31/12/2012	% actif	Note / garantie
CIL 2012/1	5 000	500 000	518 214	0,42%	BBB
ATL 2006/1	25 000	500 000	514 247	0,41%	BBB
AIL 2010-1	8 000	480 000	494 802	0,40%	BBB+
STM 2007	12 000	480 000	486 975	0,39%	BTE
CIL 2011/1 FX	5 000	400 000	415 436	0,33%	BBB
CIL 2011/1 VAR	5 000	400 000	412 461	0,33%	BBB
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4 000	400 000	411 836	0,33%	A B
MEUBLATEX 2008 TR A	5 000	400 000	405 965	0,33%	BH
MEUBLATEX 2008 TR F	5 000	400 000	405 965	0,33%	BTL
HL 2009/2	10 000	400 000	404 725	0,32%	BB+
STB 2008/1	5 000	375 000	384 854	0,31%	STB
PANOBOIS 2007	5 000	300 000	311 369	0,25%	BTE
TUNISIE LEASING 2009-2	5 000	300 000	309 368	0,25%	BBB+
HL 2009/1	7 500	300 000	305 558	0,25%	BB+
CIL 2009/2	7 500	300 000	303 817	0,24%	BBB
CHO-2009	2 000	175 000	175 018	0,14%	BIAT
ATL 2008/1	5 000	100 000	103 077	0,08%	BBB
HL 2012/1	4 000	400 000	405 622	0,33%	BB
ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	500 000	500 967	0,40%	BB+
EO MODERN LEASING 2012	20 000	2 000 000	2 001 425	1,61%	A-
EO TL 2012-2	15 000	1 500 000	1 508 699	1,21%	BBB+
EO UIB 2012-1	10 000	1 000 000	1 007 871	0,81%	UIB
FCC	1 400	1 094 335	1 099 817	0,88%	
FCC 2 BIAT P2	1 000	783 703	787 583	0,63%	AAA
FCC BIAT P2	400	310 632	312 234	0,25%	AAA
OPCVM	28 775	3 000 024	3 027 936	2,43%	
AMEN TRESOR SICAV	28 775	3 000 024	3 027 936	2,43%	
Total Général	969 175	87 158 230	89 033 570	71,44%	

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 3 816 314 Dinars au 31/12/2012, contre 3 448 437 Dinars au 31/12/2011, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
- Revenus des obligations	3 167 935	2 764 510
- Revenus des BTA	599 137	619 682
- Revenus des FCC (*)	49 242	64 244
Total	3 816 314	3 448 437

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 24 242 356 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Quantité	Coût de revient	Valeur 31/12/2012	Garant	% Actif net
Billets de Trésorerie	11 710	21 879 343	22 243 469		17,93%
BDT090812/050213ML	20	975 946	995 323	F2	0,80%
BDT210912/200313ML	20	975 946	989 576	F2	0,80%
BT191112/180513HL	40	1 951 139	1 962 811	BTK	1,58%
BT221212/210113ML	40	1 991 644	1 994 429	F2	1,61%
BT231212/220113ML	40	1 991 644	1 994 151	F2	1,61%
BT311212/200113ML	50	2 493 024	2 493 373	F2	2,01%
BDT2904/290416SIH MOURAD	1000	1 000 000	1 035 678	BH	0,83%
BDT2904/290416SPT MAHDIA	1000	1 000 000	1 035 678	BH	0,83%
BT0203/020314SIH MOURADI	2000	2 000 000	2 088 111	BH	1,68%
BT0203/020314ST MOURADI	500	500 000	522 028	BH	0,42%
BT0404/040413SIH	1000	1 000 000	1 039 289	BH	0,84%
BT2202/220215SHM GOLF	1000	1 000 000	1 045 356	BH	0,84%
BT2202/220215SITS	1000	1 000 000	1 045 356	BH	0,84%
BT2812/281214SIH MOURADI	2000	2 000 000	2 001 156	BH	1,61%
BT2812/281214STM	2000	2 000 000	2 001 156	BH	1,61%
Certificats de dépôts	4	1 998 144	1 998 887	BH	1,61%
Total		23 877 487	24 242 356		19.54%

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à 1 820 152 Dinars au 31/12/2012, contre 1 733 401 Dinars au 31/12/2011, et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts des comptes à terme	512 078	606 049
Intérêts des billets de trésorerie	1 216 429	951 528
Intérêts des certificats de dépôt	91 644	175 824
Total	1 820 152	1 733 401

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	126 504 418	100 372 045
Nombre de titres	1 283 936	1 018 413
Nombre d'actionnaires	821	794

Souscriptions réalisées

Montant (nominal)	119 569 300	131 417 200
Régul. Des sommes non distribuables	-1 772 233	-1 919 339
Nombre de titres émis	1 195 693	1 314 172

Rachats effectués

Montant (nominal)	126 843 500	104 864 900
Régul. Des sommes non distribuables	-1 879 706	-1 531 264
Nombre de titres émis	1 268 435	1 048 649

Autres effets sur le capital

Moins values potentielles sur titres	5 866	-31 853
--------------------------------------	-------	---------

Capital au 31 Décembre

Montant	119 343 557	126 504 418
Nombre de titres	1 211 194	1 283 936
Nombre d'actionnaires	894	821

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012, à 147 290 Dinars contre 150 356 Dinars au 31/12/2011, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire à payer	146 110	149 176
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	147 290	150 356

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012, à 442 319 Dinars contre 445 825 Dinars au 31/12/2011, et détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Jetons de présence	15 000	15 000
Actionnaires	388 439	393 230
Etat retenues à la source	-	53
Honoraires du commissaire aux comptes	27 245	24 969
Redevances CMF à régler	9 993	11 165
TCL à payer	1 192	1 108
Autres rémunérations	450	300
Total	442 319	445 825

3-8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculé conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE ». La charge de gestion au 31/12/2012 s'élève à 577 066 Dinars contre 529 534 Dinars au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	575 886	528 354
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total	577 066	529 534

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du président de conseil. Les autres charges s'élèvent au 31/12/2012 à 189 397 Dinars contre 174 213 Dinars au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Redevances CMF	128 158	117 889
Honoraires du commissaire aux comptes	28 421	23 945
Jetons de présence (*)	15 000	15 000
Rémunération du Président du Conseil	3 176	4 224
T.C.L	14 201	12 932
Autres charges	441	223
Total	189 397	174 213

(*) La méthode d'abonnement consiste à fixer le montant des jetons de présence à payer (2 500 Dinars brut par administrateur) et de l'étaler tout au long de l'année.

4- Créances d'exploitation :

Ce montant concerne la dernière annuité de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui s'élève en principal et en intérêts à 105 840 Dinars et dont l'échéance est le 01 Juin 2011. Cette échéance demeure non encaissée à ce jour. Par correspondance adressée par la STB (Banque garante de l'emprunt) en date de 09 Juin 2011, cette dernière a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société touristique « HOTEL HOURIA PALACE ».

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » ainsi que des résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

1/ Le solde de poste « créances d'exploitation » s'élève au 31 Décembre 2012 à 105 840 Dinars. Il comprend la dernière échéance en principal et en intérêts du 01 Juin 2011 de l'emprunt obligataire « HOURIA 2000 », qui demeure impayée à la date d'émission de ce rapport.

Selon les informations disponibles, la banque garante de cet emprunt a refusé le règlement de cette échéance et elle a engagé une action de résiliation du plan de redressement homologué par le tribunal, motivé par le non respect par l'administrateur judiciaire dudit plan. Le 6 Décembre 2011, le tribunal de première instance de Sousse a décidé la suspension des procédures de redressement judiciaire de la société « HOTEL HOURIA ». Il est actuellement très incertain d'anticiper sur le sort final de cette affaire et aucune dépréciation de cette créance n'a été constituée dans les états financiers pour couvrir le risque de défaut de paiement.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas des observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » :

1/ Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2012, la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » a souscrit 28 775 titres au capital de la société « SICAV AMEN TRÉSOR » pour une valeur de 3 000 024 Dinars. Toutefois, l'article (2) des statuts stipule que la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » a pour objet uniquement de gérer un portefeuille de valeurs obligataires.

2/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôt.

3/ La société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » emploie 15,68 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires BH) ou titres garantis (Emprunts Obligataires et Billets de Trésorerie) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif. A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la « SIFIB », gestionnaire de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE », une lettre en vue de régulariser sans délai cette situation conformément à la réglementation en vigueur.

4/ La société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » emploie 19,83 % de son actif en liquidités et quasi-liquidités, ce qui est au dessous du seuil minimal de 20% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 04 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :

P/ CMC – DFK International

Wadii TRABELSI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012.**

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE », nous avons été avisés des conventions suivantes rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV BH -OBLIGATAIRE » et la « BANQUE DE L'HABITAT » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération fixe annuelle de 1 180 Dinars en TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE » et la société « SIFIB BH » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financières et administratives. La rémunération annuelle en TTC de la société « SIFIB BH » est calculée au taux de 0,45 % de l'actif net. A ce titre, les honoraires de gestion au titre de l'année 2012, s'élèvent à 575 886 Dinars TTC.
- Un placement de cinq billets de trésorerie émis par la société « MODERN LEASING » pour un encours, au 31 Décembre 2012, de 8 500 000 Dinars, souscrit par la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ».
- Un placement en comptes à terme émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour un encours, au 31 Décembre 2012, de 13 753 000 Dinars, souscrit par la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ».
- Un placement en certificats de dépôt émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour un encours, au 31 Décembre 2012, de 2 000 000 Dinars, souscrit par la société « SICAV BH - OBLIGATAIRE ».
- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 2 500 Dinars brut par administrateur.
- La rémunération du Président du Conseil d'administration s'élève à 176 Dinars brut par mois.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 04 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :

P/ CMC – DFK International

Wadii TRABELSI

SITUATION ANNUELLE DE PHENICIA SEED FUND ARRETEE AU 31/12/2012**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée en vertu du règlement intérieur régissant le fonds «*PHENICIA SEED FUND*», nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers du fonds «*PHENICIA SEED FUND*» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage «*PHENICIA SEED FUND*», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 7.827.638 DT, y compris le déficit de l'exercice s'élevant à 234.408 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les organes de direction de la société de gestion du fonds sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par la société de gestion du fonds «*PHENICIA SEED FUND*». Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conseil Audit Formation, Société d'expertise Comptable
Immeuble PwC Rue du lac d'Annecy Les berges du Lac 1053 Tunis - Tunisie.
Téléphone: +216 (0) 71 160 000 / 71 862 156 / 71 963 900, Fax: +216 (0) 71 861 789, www.pwc.com

Société à responsabilité limitée au capital DT 10 000 RC 818888 1997. Id.Fisc> 024 410 T
Inscrite au tableau de l'ordre des Experts Comptables de Tunisie

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds d'amorçage «PHENICIA SEED FUND» au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

C.A.F

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

Associé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012*(exprimé en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Au 31/12/2012</u>	<u>Au 31/12/2011</u>
ACTIFS			
AC 1 - Portefeuille titres		7 814 078	6 242 435
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	5 705 373	4 169 690
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	2 108 705	2 072 745
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		5 732	3 212
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	5 732	3 212
AC 3 - Créances d'exploitation	5-1-4	33 957	31 508
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		7 853 767	6 277 155
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	13 803	21 207
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	12 327	10 202
TOTAL PASSIF		26 129	31 409
ACTIF NET			
CP 1 - Capital		9 066 393	7 250 093
a - Capital	5-1-7	9 927 000	7 664 000
b- Réserves non distribuables		-860 607	-413 907
CP 2 - Résultats Cumulés		-1 238 755	-1 004 347
a - Résultat net des exercices antérieurs		-1 004 347	-830 702
b- Résultat de l'exercice		-234 408	-173 645
ACTIF NET		7 827 638	6 245 746
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 853 767	6 277 155

ETAT DE RESULTAT POUR L'EXERCICE**LE 31 DECEMBRE 2012****(exprimé en Dinar Tunisien)**

	Note	<u>Au</u> <u>31/12/2012</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2011</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		94 351	132 864
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	94 351	132 864
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-2	740	383
Total des revenus des placements		95 091	133 247
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-3	295 054	294 422
Revenu net des placements		-199 963	-161 175
<i>CH 2 - Autres charges</i>	5-2-4	34 445	12 470
Résultat d'exploitation		-234 408	-173 645
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</i>		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-234 408	-173 645
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		0	0
<i>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation</i>		0	0
Résultat net de l'exercice		-234 408	-173 645

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2012

	<u>Au 31/12/2012</u>	<u>Au 31/12/2011</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-681 108	-587 552
a - Résultat d'exploitation	-234 408	-173 645
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-446 700	-413 907
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 263 000	125 000
a- Souscriptions		
Capital	2 263 000	125 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 581 892	-462 552
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	6 245 746	6 708 298
b - en fin d'exercice	7 827 638	6 245 746
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début d'exercice	7 664	7 539
b - en fin d'exercice*	9 927	7 664
VALEUR LIQUIDATIVE	788,520	814,946
Taux de Rendement	-3,24%	-8,41%

La valeur liquidative calculée sur la base des parts A uniquement est estimée à 792,672 DT en 2012 et 819,114 DT en 2011.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « PHENICIA Seed Fund » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'amorçage régi par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007. Le montant projeté du fonds a été fixé à **10.052.000 DT**, divisé en **10.000 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **52 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le montant initial du fonds a été fixé au quart du montant projeté, soit à **2.513.000 DT**, divisé en **2.500 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **13 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le deuxième quart a été souscrit et libéré courant 2009 soit à hauteur de **2.513.000 DT** pour **atteindre un total de 5.026.000 DT**.

Le troisième quart a été souscrit et libéré courant 2010 soit à hauteur de **2.513.000 DT** pour **atteindre un total de 7.539.000 DT**.

L'appel du quatrième quart a été initié le 22 Décembre 2011 soit à hauteur de **2.513.000 DT** pour **atteindre un total de 10.052.000 DT**. Cet appel a été libéré à hauteur de 2.388.000 DT pouvant être détaillé par souscripteur comme suit :

- 125.000 DT au profit de l'Arab Tunisian Lease ;
- 500.000 DT au profit de l'Arab tunisien Bank ;
- 425.000 DT au profit de la CDC entreprises;
- 825.000 DT au profit de la Banque Européenne d'Investissement ;
- 250.000 DT au profit de l'Amen Bank ;
- 250.000 DT au profit de la Banque de l'Habitat ;
- 13.000 DT au profit de divers souscripteurs des parts B.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Désignation	Montant Souscrit et libéré Initialement	Montant Libéré en 2009	Montant Libéré en 2010	Montant Libéré en 2011	Cessions 2011	Montant Libéré en 2012	Total Souscriptions et libérations
Amen Bank	250 000	250 000	250 000	0	0	250 000	1000 000
Arab Tunisian Bank	500 000	500 000	500 000	0	0	500 000	2000 000
Arab Tunisian Lease	125 000	125 000	125 000	125 000	0	0	500 000
Banque Européenne d'Investissement	825 000	825 000	825 000	0	0	825 000	3 300 000
CDC Entreprises	425 000	425 000	425 000	0	0	425 000	1 700 000
Banque de l'Habitat	250 000	250 000	250 000	0	0	250 000	1000 000
GAT	125 000	125 000	125 000	0	0	0	375 000
Total Parts A	2 500 000	2 500 000	2 500 000	125 000		2 250 000	9 875 000
Alternative Capital Partners	7 000	9 000	6 000	0	3 000	8 000	33 000
Selma Bellagha	2 000	0	1 000	0	0	1 000	4 000
Taha Loued	2 000	0	1 000	0	0	1 000	4 000
Zied Ghorbel	2 000	0	1 000	0	*3 000	0	0
Tarek TRIKI	0	2 000	1 000	0	0	1 000	4 000
Zied Ben Othman	0	2 000	1 000	0	0	1 000	4 000
Achraf Traouli	0	0	2 000	0	0	1 000	3 000
Total Parts B	13 000	13 000	13 000	0	0	13 000	52 000
Total Général des Parts A et B	2 513 000	2 513 000	2 513 000	125 000	0	2 263 000	9 927 000

Le fonds « PHENICIA Seed Fund » a été levé en juillet 2007 pour une durée de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « PHENICIA Seed Fund » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes. Il intervient essentiellement pour :

- Exploiter les brevets d'invention,
- Achever l'étude technique et économique du projet,
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation, et/ou ;
- Achever le schéma de financement.

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « PHENICIA Seed Fund » :**C-1) Pour les titulaires des parts :****i) Souscripteurs des parts du Fonds¹ :**

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds d'amorçage sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds² :

Les revenus provenant des parts du fonds d'amorçage sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus values de cession des parts du fonds³ :

La plus value provenant de la cession des parts du fonds d'amorçage est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon l'article 1^{er} de la loi n°2005-58, les fonds d'amorçage n'ont pas la personnalité morale, ils sont en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt. De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

C-3) Impôt indirect applicable au fonds :

De par la nature de son activité, le fonds « PHENICIA Seed Fund » se trouve être non assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée.

(d) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « PHENICIA Seed Fund » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,875% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,625% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

¹ Articles 3 et 4 de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

² Article 2nd de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

³ Article 1^{er} de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

(e) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 TND HT.

Note 2. Faits marquants de la période :

Au cours de l'exercice 2012, il a été procédé à la libération partielle du reliquat du fonds à hauteur de 2.263.000 DT.

- Le fonds a souscrit et libéré courant le premier semestre 2012 à l'augmentation du capital de la société « **AJIDOO SA** » à hauteur de 130.000 DT ;
- Le fonds a souscrit et libéré courant le premier semestre 2012 à l'augmentation du capital de la société « **AXE FINANCE SA** » à hauteur de 999.980 DT ;
- Le fonds a souscrit et libéré courant le premier semestre 2012 à l'augmentation du capital de la société « **VIAMOBILE SA** » à hauteur de 499.980 DT ;
- Le fonds a souscrit courant le premier semestre 2012 à l'augmentation du capital de la société « **ADVANCED WEB SOLUTIONS** » à hauteur de 400.000 DT. Le montant libéré à la date d'arrêté de la situation financière est de 240.000 DT.
- Le fonds a souscrit courant le troisième semestre 2012 à des obligations convertibles en actions auprès de la société « **ABDERRAHMANE ALLANI INDUSTRIES SA** » pour un montant global de 450.000 DT.

De plus au cours de l'exercice 2012, il a été procédé au provisionnement des relations suivantes, comme suit :

- **SOTUFCA à hauteur de 31.825 DT ;**
- **SANABIL MED à hauteur de 10.000 DT ;**
- **TECFIBER à hauteur de 160.869 DT ;**
- **I2A à hauteur de 112.711 DT ;**
- **AAI à hauteur de 49.667 DT ; et**
- **MAGAL DIE CASTING à hauteur de 81.628 DT.**

Il est à noter que la relation **INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ABID** a été admise en tant que société en règlement judiciaire en date du 7 janvier 2013 (loi n°95-35 du 17 avril 1995 relative aux sociétés en difficultés économiques).

Ainsi, le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a constaté une dépréciation complémentaire pour 112 711 DT afin de couvrir le montant non garanti par la SOTUGAR au titre des actions et des obligations convertibles en actions.

Par ailleurs, il a été procédé courant l'exercice 2012 à la passation en pertes des revenus constatés antérieurement et demeurant impayés à la date d'arrêté des états financiers au titre de la relation **INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ABID** pour un montant de 23.001 DT.

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « PHENICIA Seed Fund », arrêtés au 31 décembre 2012, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « PHENICIA Seed Fund » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « PHENICIA Seed Fund » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Les placements en actions et en valeurs assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2012 une valeur nette de 5.705.373 DT contre une valeur de 4.169.690 DT au 31 décembre 2011 pouvant être détaillés comme suit :

Désignation	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
SANABIL MED	200 000	200 000
MAGALDIECASTING	650 000	650 000
SOTUFCA	900 000	900 000
AJIDO SA	206 000	76 000
TECFIBER	622 597	622 597
ADVANCED WEB SOLUTIONS	645 000	245 000
INDUSTRIESAGROALI ABID	350 000	350 000
GLOBAL PAYMENT GATEWAY	140 000	140 000
ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	400 000	400 000
CYTOPHARMA	1 000 000	1 000 000
AXE FINANCE	999 903	0
VIAMOBILE	499 980	0
Participation non libérée « ADVANCED WEB SOLUTIONS SA »	-160 000	0
Total Brut des Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	6 453 480	4 583 597
Dépréciation SOTUFCA	-224 998	-193 173
Dépréciation SANABIL MED	-50 000	-40 000
Dépréciation TECFIBER	-254 603	-93 734
Dépréciation I2A	-87 211	-87 000
Dépréciation ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	-49 667	0
Dépréciation MAGALDIECASTING	-81 628	0
Total dépréciation	-748 107	-413 907
Total Net des Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 705 373	4 169 690

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les placements en obligations et valeurs assimilées du fonds « PHENICIA Seed Fund », sont afférents à des placements en OCA et à des acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus au 31 décembre.

Ils totalisent au 31 décembre 2012 une valeur brute de 2.108.705 DT contre 2.072.745 DT au 31 décembre 2011, et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
OCA AJIDOO	174 000	174 000
OCA I2A	450 000	450 000
OCA GLOBAL PAYMENT GATEWAY	310 000	310 000
OCA MAGAL DIE CASTING	300 000	300 000
OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	450 000	0
Placements SICAV obligataires	537 205	838 745
Total OCA	1 684 000	1 234 000
Dépréciation OCA I2A	-112 500	
Total OCA net de dépréciation	1 571 500	1 234 000
Placements SICAV obligataires	537 205	838 745
Total	2 108 705	2 072 745

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à 5.732 DT contre 3.212 DT au 31 décembre 2011.

5-1-4- Créances d'exploitation :

Figurent sous cet intitulé les créances afférentes aux rémunérations des OCA pouvant être détaillées comme suit :

Désignation	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Créance Intérêts OCA AJIDOO	5.952	2.976
Créance Intérêts OCA I2A	0	23.001
Créance Intérêts OCA GLOBAL PAYMENT GATEWAY	15.846	5.301
Créance Intérêts OCA MAGAL DIE CASTING	4.464	230
Créance Intérêts OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	7.695	0
Total Financement OCA	33.957	31.508

Il est à noter que le fonds « PHENICIA Seed Fund » a procédé courant l'exercice 2012 à la passation en pertes des revenus constatés antérieurement et demeurant impayés à la date d'arrêté des états financiers au titre de la relation INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ABID pour un montant de 23.001 DT. En effet, la relation INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ABID a été admise en tant que société en règlement judiciaire en date du 7 janvier 2013 (loi n°95-35 du 17 avril 1995 relative aux sociétés en difficultés économiques).

5-1-5- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers les souscripteurs (compte courant souscripteur) pour 4.658 DT, envers le Conseil du Marché Financier à hauteur de 100 DT ainsi que des dettes envers le dépositaire du fonds pour 9.045 DT.

5-1-6- Autres créiteurs divers :

Figurent sous cet intitulé, les charges à payer afférentes à la provision des honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2012 pour 8.960 DT ainsi que les dettes fiscales à hauteur de 3.367 DT.

5-1-7- Capital :

Le capital du fonds « PHENICIA Seed Fund » est fermé. Aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds.

Le montant du fonds peut être présenté comme suit :

Capital au 31-12-2011	Parts A	Parts B
Montant	7 625 000	39 000
Nombre de titres	7 625	39
Nombre d'actionnaires	7	6
Souscriptions réalisées 2012		
Montant	2 250 000	13 000
Nombre de titres émis	2 250	13
Nombre de nouveaux souscripteurs 2012	0	0
Rachats effectués 2012		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2012	0	0
Nombre d'actionnaires sortants 2012	0	0
Autres mouvements 2012		
Plus ou moins values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables 2012	0	0
Capital au 31-12-2012		
Montant	9 875 000	52 000
Nombre de titres	9 875	52
Nombre des souscripteurs	7	6

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements correspondent aux intérêts afférents aux dividendes et aux plus values des actions SICAV ainsi qu' à la rémunération du Fonds au titre des obligations convertibles en actions qui s'élèvent au 31 décembre 2012 respectivement à 37.104 DT et 57.247 DT contre 83.877 et 48.987DT au 31 décembre 2011.

5-2-2- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre à la somme de 740 DT contre la somme de 383 DT au 31 décembre 2011.

5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 295.054 DT au 31 décembre 2012 contre 294.422 DT au 31 décembre 2011.

Elles sont comprennent les charges directement liées à l'activité de placement, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 211.093 DT et à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 74.135 DT en 2011.

La commission du dépositaire du fonds s'élève à 9.826 DT.

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds **dont essentiellement** les honoraires du commissaire aux comptes (8.960 DT), une perte au titre des créances pour (23.001 DT), une perte au titre de la TVA collectée payée au titre des intérêts débiteurs « 12A » pour (2.167 DT), les redevances à verser au Conseil du Marché Financier (100 DT) ainsi que les minimums de perception au titre des déclarations fiscales.

Note 6. Engagements hors bilan:

Capital non encore libéré afférent à l'augmentation du capital social de la société « **ADVANCED WEB SOLUTIONS SA** » pour un montant de 160.000 DT.